

Environnement

Évaluation

Urbanisme

Energies renouvelables

Eco-citoyenneté

Planification

Développement Durable

Aménagement du territoire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE



Elaboration des profils de baignade pour le Lac de Saint-Cassien

Commune de Tanneron - Plage Chez Pierre



CEREG Territoires

400 Avenue du Château de Jouques
Parc de Gémenos - Bâtiment A - 13420 Gémenos
Tél : 04 42 32 32 65 Fax : 04 42 32 32 66

www.cereg-territoires.com



Client : Communauté de Communes du Pays de Fayence

Intitulé de l'étude : Elaboration des profils de baignade pour le Lac de Saint-Cassien

Zone de baignade traitée : Commune de Tanneron - Plage Chez Pierre

Date : Février 2017

Auteur : CEREG Territoires

Responsable de l'étude : Julien GONDELLON

Participants : Audrey CHACOT

Sous-traitants :

Résumé de l'étude :

Des profils des eaux de baignade doivent être établis, au sens de la directive européenne 2006/7/CE, par les personnes responsables des eaux de baignade. La circulaire ministérielle de la Direction Générale de la Santé N°DGS/EA4/2009/389 du 30 décembre 2009 en précise les conditions d'élaboration.

Zone géographique : Département du Var – Communauté de Communes du Pays de Fayence – Commune de Tanneron

Nombre de pages : 113

N° d'études : ET16005

N° Version	Date	Etabli par	Vérifié par	Observations
V1	Novembre 2016	Audrey CHACOT	Julien GONDELLON	Version initiale
V2	Février 2017	Audrey CHACOT	Julien GONDELLON	Prise en compte des remarques faites en réunion le 10/02/2017

SOMMAIRE

A. PREAMBULE.....	6
B. FICHE 0 : DESCRIPTIF GENERAL DE LA BAINNADE.....	9
B.1. Visites préalables et description du site de baignade.....	10
B.2. Présentation du site de baignade et du secteur d'étude.....	11
B.2.1. Présentation du lac de Saint-Cassien.....	11
B.2.2. Présentation sommaire du site de baignade.....	11
B.2.3. Démographie et capacité d'accueil sur la commune.....	12
C. FICHE 1 : DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	17
C.1. Détermination de la zone d'étude : calcul des temps de transfert.....	18
C.2. Données démographiques sur la zone d'étude.....	20
D. FICHE 2 : OCCUPATION ET IMPERMEABILISATION DES SOLS (BD CORINE LAND COVER).....	23
D.1. Occupation des sols selon la base de données Corine Land Cover.....	24
D.2. Approche de l'imperméabilisation des sols selon la base de données Corine Land Cover.....	26
D.3. Pentés sur le secteur d'étude.....	28
E. FICHE 3 : QUALITE DES EAUX DE BAINNADE.....	29
E.1. Point réglementaire.....	30
E.1.1. Ancienne directive 1976 (abrogée).....	30
E.1.2. Nouvelle directive 2006 (en vigueur).....	31
E.2. Classement Qualité ARS.....	32
E.2.1. Classement Qualité.....	32
E.2.2. Autres paramètres.....	33
E.3. Analyses complémentaires réalisées par CEREG Territoires.....	34
E.3.1. Objectifs.....	34
E.3.2. Déroulement.....	34
E.3.3. Résultats.....	35
E.3.4. Eléments d'interprétation.....	35
E.3.5. Conclusion.....	36

E.4. Influence des paramètres climatiques.....	37
E.4.1. Contexte pluviométrique	37
 F. FICHE 4 : SOURCES DE POLLUTION ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC).....	 47
F.1. Méthodologie.....	48
F.1.1. Généralités	48
F.1.2. Visite de terrain des points noirs connus et des ouvrages épuratoires	48
F.2. Les stations d'épuration et l'impact potentiel sur la qualité des eaux de baignade.....	49
F.3. Les postes de relevage et l'impact potentiel sur la qualité des eaux de baignade.....	52
F.4. Les ouvrages de délestage et l'impact potentiel sur la qualité des eaux de baignade	54
F.4.1. Ouvrages de délestage situés sur les réseaux d'assainissement	54
F.4.2. Ouvrages de délestage situés sur les postes de refoulement	54
F.4.3. Ouvrages de délestage situés en entrée de stations d'épuration.....	54
F.5. Autres sources de pollution liées à l'assainissement collectif.....	56
F.6. Synthèse des sources de pollution liées à l'assainissement collectif.....	56
 G.FICHE 5 : SOURCES DE POLLUTION ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	 59
G.1. Méthodologie.....	60
G.2. Les ANC des particuliers et l'impact potentiel sur la qualité des eaux de baignade	61
G.3. Les ANC des établissements touristiques et sociétés privées et l'impact potentiel sur la qualité des eaux de baignade.....	62
 H. FICHE 6 : SOURCES DE POLLUTION DIVERSES (PLUVIALES, INDUSTRIELLES, ANIMALES...).....	 65
H.1. Méthodologie.....	66
H.1.1. Assainissement pluvial	66
H.1.2. Activités agricoles	66
H.1.3. Activités industrielles	66
H.1.4. Activités diverses.....	67
H.2. Présentation des autres sources de pollution.....	68
H.2.1. L'assainissement pluvial (EP 01)	68
H.2.2. Activités agricoles (A 01 à A 03)	68
H.2.3. Activités industrielles (I 01 à I 06)	69

H.2.4. Sources diverses	69
-------------------------------	----

I. FICHE 7 : DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE ET HIERARCHISE DES SOURCES DE POLLUTIONS 75

I.1. Méthodologie..... 76

I.2. Synthèse du diagnostic 77

I.2.1. Synthèse des pollutions chroniques de temps sec (situation normale) 77

I.2.2. Synthèse des pollutions sous averses..... 77

I.2.3. Synthèse des pollutions pour des événements rares, exceptionnels ou accidentels 78

I.3. Classement du type de profil 85

J. FICHE 8 : MESURES DE GESTION..... 87

J.1. Surveillance et veille estivale..... 88

J.1.1. Entretien de la baignade 88

J.1.2. Veille estivale 89

J.2. Procédures d'intervention et de gestion de crise..... 91

J.3. Enregistrement d'une crise..... 91

K. FICHE 9 : PROGRAMME DES TRAVAUX PLANIFIE 104

K.1. Méthodologie..... 105

K.2. Programme d'actions 106

K.2.1. Actions préventives 106

K.2.2. Programme de travaux..... 107

L. FICHE 10 : FICHE DE SYNTHESE DETAILLEE DU PROFIL DE BAINNADE 110

A. PREAMBULE

Des profils des eaux de baignade doivent être établis, au sens de la directive européenne 2006/7/CE, par les personnes responsables des eaux de baignade. La circulaire ministérielle de la Direction Générale de la Santé N°DGS/EA4/2009/389 du 30 décembre 2009 en précise les conditions d'élaboration.

Le profil de chaque eau de baignade devait être établi pour la première fois avant le 1^{er} décembre 2010.

Le profil consiste à :

- Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade,
- Définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme,
- Définir les actions à mettre en place à plus long terme, dans un but d'atteindre une eau de qualité au moins « suffisante » avant 2015,
- Assurer la protection sanitaire des baigneurs.

Ces profils s'élaborent ainsi en 3 étapes :

1. Etat des lieux : description générale de la zone, historique de la qualité de l'eau sur les 4 dernières années,
2. Diagnostic : hiérarchisation des sources de pollution suivant leur impact sur la qualité de l'eau de baignade,
3. Mesures de gestion : description des mesures de gestion préventive des pollutions et proposition d'actions à plus long terme pour réduire ou éliminer les pollutions.

Soucieuse de la qualité de ses eaux de baignade, et dans une dynamique de pérennisation de leur bonne qualité, la Communauté de Communes du Pays de Fayence souhaite élaborer le profil des 5 sites de baignade implantés sur son territoire, sur les berges du Lac de Saint-Cassien.

Deux des sites en question sont situés sur la commune de Montauroux, et les trois autres sur la commune de Tanneron.

Le présent document constitue le mémoire explicatif de la méthode et des moyens qui ont été mis en œuvre par CEREG Territoires pour répondre à cette mission. Ces éléments ont été établis sur la base de prestations terrains répondant aux recommandations du « Guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade ».

Outre une présentation du site de baignade, les enjeux majeurs de la mission sont donc de :

- Identifier et localiser avec précision les points de pollution bactériologique, ayant pour origine les dispositifs d'assainissement non collectif,
- Identifier et localiser avec précision les points de pollution bactériologique, ayant pour origine les dispositifs d'assainissement collectif,
- Identifier et localiser avec précision et de façon exhaustive tous les autres foyers potentiels de pollution bactériologique (d'origine pluviale, agricole, industrielle, animale...),
- Quantifier et hiérarchiser l'impact des différents points de pollution,
- Proposer un plan préventif et un programme d'actions opérationnelles chiffrées et hiérarchisées,
- Etablir les fiches de synthèse de chaque baignade.

L'OBJECTIF du programme d'actions qui sera engagé suite à l'étude est donc de disposer dans les meilleurs délais d'une bonne qualité bactériologique de l'eau permettant un usage baignade sur l'ensemble du secteur.

L'usage baignade est fondamental pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence, et notamment pour les communes de Tanneron et Montauroux.

B.FICHE 0 : DESCRIPTIF GENERAL DE LA BAIGNADE

B.1. VISITES PREALABLES ET DESCRIPTION DU SITE DE BAINNADE

Afin de visualiser et d'appréhender les problématiques propres au **site de baignade de la plage Chez Pierre sur la commune de Tanneron**, des visites de terrain de ce site ont été réalisées par les agents de CEREG Territoires courant Juillet 2016.

Ces visites ont eu deux objectifs principaux :

1 - Réaliser une description précise de la zone de baignade :

- Implantation générale,
- Aménagements et équipements disponibles,
- Modalités d'accès,
- Caractéristiques physiques et environnementales.

2 - Prendre connaissance de l'environnement général de la baignade et du bassin versant associé : meilleure appréhension du site pour la définition de la zone d'étude propre à la baignade, notamment en visualisant les dimensions physiques du plan d'eau et sa morphologie au droit et en amont du site de baignade de la **plage Chez Pierre à Tanneron** (distinction zones de rapides, zones de méandre, épaisseur et répartition de la lame d'eau, profondeur, affluents...).

Les fiches descriptives présentées ci-après permettent de synthétiser l'ensemble de ces informations.

Le présent rapport concerne plus spécifiquement le site de baignade de la plage Chez Pierre sur la commune de Tanneron.

B.2. PRESENTATION DU SITE DE BAINNADE ET DU SECTEUR D'ETUDE

B.2.1. PRESENTATION DU LAC DE SAINT-CASSIEN

Le lac de Saint-Cassien se situe au Sud-Est du département du Var, dans le canton du Pays de Fayence. Cette retenue artificielle s'est formée suite à la mise en eau du barrage de Saint-Cassien en 1966.

Le lac s'étend sur une longueur d'environ 7 km du Nord au Sud, et 3 km d'Ouest en Est. Il couvre une surface totale de 430 hectares et représente un volume d'eau de près de 60 millions de m³. Il est essentiellement alimenté en eau par le Biançon, le Reyran et le Riou Blanc.

B.2.2. PRESENTATION SOMMAIRE DU SITE DE BAINNADE

Le site de la plage Chez Pierre, dont il est question ici, est implanté à l'Ouest de la commune de Tanneron, en rive droite du lac de Saint-Cassien et à environ 2,6 km à l'amont du barrage de Saint-Cassien.

La plage est située à moins de 100 m en contrebas du concessionnaire « Chez Pierre » (restauration, service de location de transats, canoë, pédalos). Elle est accessible depuis un chemin pédestre qui donne sur un parking longeant la Route Départementale 37.

La plage, aménagée, est dotée des équipements suivants :

- Snack/buvette « Chez Pierre », dans lequel se trouvent deux WC d'accès payant,
- Un local dédié à la location de canoë, pédalos, barques et petits bateaux à moteur électrique sans permis,
- Deux zones de mouillage, l'une pour les pédalos/barques, l'autre pour les petits bateaux à moteur électrique sans permis,
- Une quinzaine de transats proposés à la location.

Sur le lac de Saint-Cassien, l'utilisation de bateaux à moteurs thermiques est interdite. Seuls de petits bateaux à moteurs électriques sont autorisés à naviguer.

Aucune poubelle n'est présente sur la plage.

La Communauté de Communes du Pays de Fayence est gestionnaire de ce site de baignade.

L'établissement « Chez Pierre » est le concessionnaire de cette plage.

La baignade est aménagée mais n'est pas surveillée.

B.2.3. DEMOGRAPHIE ET CAPACITE D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE

Créée par arrêté préfectoral du 21 août 2006, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) est composée de 9 communes du Var : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes. Elle gère les 5 plages localisées sur les rives du lac de Saint-Cassien.

Au sein de la CCPF, la commune de Tanneron sur laquelle se trouve la plage dite Chez Pierre comptait, en 2012, **1 460 habitants permanents**. Cette commune varoise dispose d'un certain nombre d'hébergements :

- 11 gîtes communaux au Château de la Verrerie, d'une capacité de 22 lits environ,
- 1 camping à la ferme composé de gîtes ruraux et de 20 emplacements,
- 2 chambres d'hôtes, totalisant une capacité de 3 lits,
- 1 hôtel composé de 8 chambres.

Par ailleurs, le parc immobilier de Tanneron est composé d'environ 120 logements secondaires.

Ainsi, en période de pointe estivale, la population communale est susceptible d'atteindre près de 1 950 habitants.

Les fiches descriptives suivantes illustrent et complètent le descriptif général de la zone de baignade de la plage « Chez Pierre » à Tanneron.

Profils de baignade - Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 0 : Description des sites de baignade

Lac de Saint-Cassien- Plage Chez Pierre

Equipements et usages de la zone de baignade

Illustrations de la zone de baignade

Mode d'accès au site (route, chemin carrossable, chemin pédestre...) :	Chemin pédestre passant par le snack/bar
Stationnement existant :	Parking en terre en amont - Environ 100 places
Accès difficile au site :	Non
Accès aménagés pour les handicapés :	Non
Accès réglementé du public :	Non
Zone d'affichage :	Devant le snack
Fréquentation estimée en moyenne :	50 personnes
Fréquentation estimée en pointe :	150 personnes
Equipements sanitaires :	WC payants au snack. Pas de WC sur la plage
Douches :	Non
Usages nautiques / loisirs aquatiques... :	Canoë, pédalos, paddle, bateaux à voile ou électriques
Accès aux animaux :	Aucune interdiction
Autres équipements :	Transats, snack/buvette, pédalos/canoë/petits bateaux/paddle, 2 haltes nautiques
Environnement immédiat de la zone de baignade	
Exposition lumineuse des zones de plages :	En partie ombragée
Exposition lumineuse des zones de baignade :	Ensoleillée
Point de prélèvement du contrôle sanitaire ARS	
Localisation du point de prélèvement :	Au milieu de la plage
Autres commentaires	
Aucun sanitaire ni poubelle directement sur la plage	
Masse d'eau DCE	
Référence de la Masse d'Eau concernée (selon le découpage de la DCE)	Le Lac de Saint-Cassien constitue une masse d'eau fortement modifiée (FRDL107).



Accès



Parking



Halte nautique (1)



Halte nautique (2)



Local de location



Snack/bar



Affichage



Point recyclage sur parking

Profils de baignade - Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 0 : Occupation des sols à proximité du site de baignade



Lac de Saint-Cassien- Plage Chez Pierre



Commentaires

La zone de baignade de la plage Chez Pierre est située en rive droite du lac de Saint-Cassien, et en limite ouest de la commune de Tanneron.

La plage se trouve en contrebas du restaurant/bar Chez Pierre.

La plage est localisée à environ 100 m en contrebas de la Route Départementale 37, et à environ 600 m à l'amont hydraulique du Pont du Pré Claou.

Profils de baignade - Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 0 : Représentation schématique du site de baignade

Lac de Saint-Cassien- Plage Chez Pierre



Légende :

 Toilettes	 Point recyclage	 Poste de secours	 Station carburants	 Aire de pique-nique	 Zone de mouillage
 Douches	 Snack / bar	 Parking	 Aire de jeux	 Camping	 Poste de refoulement
					 Station d'épuration

C.FICHE 1 : DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE

C.1. DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE : CALCUL DES TEMPS DE TRANSFERT

La zone d'étude est définie comme la zone d'influence dans laquelle les sources de pollutions (diffuses ou ponctuelles, chroniques ou potentielles) peuvent influencer la qualité de l'eau de baignade.

Les conditions spécifiques du milieu permettent une certaine autoépuration microbienne durant le transfert, ce qui permet à priori d'écarter les secteurs plus en amont des zones d'influences.

L'autoépuration bactérienne se fait suivant 3 paramètres principaux : la prédation, la sédimentation, les effets germicides des UV solaires.

Généralement, une zone d'influence rapprochée correspond à la distance nécessaire au temps de **décroissance bactérienne par autoépuration de 90% (T90)**.

Un T90 médian correspond généralement à **10 heures de temps de transfert**. En période de temps sec et de basses eaux, un T90 minimal est généralement inférieur à 4 heures.

Néanmoins, les T90 sont naturellement influencés par différentes conditions intrinsèques au milieu :

- Hydromorphologie : condition d'aération du milieu et épaisseur de la lame d'eau ;
- Transparence et clarté de l'eau ;
- Débit réel du lac ;
- Exposition lumineuse ;
- Intensité lumineuse ;
- Influence de la pluviométrie.

Ainsi, la zone d'étude associée au site de baignade de la plage de Chez Pierre à Tanneron représentera une zone correspondant à une dizaine d'heures de temps de transfert.

La zone d'étude est alors établie en considérant le dynamisme des écoulements pour différentes conditions (temps sec, temps de pluie) et sur les spécificités des différents sites (approche des caractères morphologiques des cours d'eau et analyse des débits).

Afin de définir ces temps de transfert, une **approche du caractère morphologique des cours d'eau** a été réalisée sur la base des visites de terrain : détermination des faciès d'écoulement.

Remarques préalables :

La présence de la baignade étudiée en bordure du lac de Saint-Cassien formé par le barrage du même nom entraîne une modification notable des vitesses et des temps de transfert au sein du lac.

Le lac présente un volume de 60 millions de m³ qui s'étendent sur 7 km du Nord au Sud, et 3 km d'Ouest en Est.

Le site de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron se situe à 2,6 km à l'amont du barrage de Saint-Cassien, et à proximité immédiate du Pont de Pré Claou.

Compte tenu de ces contraintes physiques liées à la présence du barrage de Saint-Cassien, les vitesses moyennes d'écoulement ont été déterminées à partir d'informations fournies par EDF.

A partir de ces données, il a été défini les vitesses moyennes d'écoulement pour n'importe quel type de conditions climatiques :

- Temps sec en basses eaux,
- Pluie faible (5 mm/jour) en basses eaux,
- Pluie forte (>20 mm/jour) en basses eaux.

Les éléments suivants détaillent les calculs réalisés.

	Dénomination	Valeur
Volume du lac de Saint-Cassien (m ³)	V _{lac}	60 000 000
Temps de renouvellement (jours)	T	130
Débit (m ³ /s)	$Q = \frac{V_{lac}}{T \times 24 \times 3600}$	5,3
Profondeur moyenne du Biançon au niveau du barrage (m)	P <i>Remarque : Donnée approximative</i>	43,4
Largeur moyenne du Biançon au niveau du barrage (m)	L <i>Remarque : Donnée approximative</i>	150
Section hydraulique au niveau du barrage (m ²)	$S = P \times l$	6 510
Vitesse d'écoulement en amont de la zone de baignade (m/s)	$V = \frac{Q}{S}$	0,0008
Distance parcourue en 1 heure (m)	$D1 = V \times 3600$	2,9
Distance parcourue en 3 heures (m)	$D3 = V \times 3600 \times 3$	8,7
Distance parcourue en 6 heures (m)	$D6 = V \times 3600 \times 6$	17,4
Distance parcourue en 10 heures (m)	$D10 = V \times 3600 \times 10$	29

Tableau 1 : Détail du calcul pour la détermination de la zone d'influence

La définition des zones d'études par le calcul des temps de transfert est donc basée sur des calculs théoriques couplés à une approche pragmatique des données du terrain. La planche de la page suivante permet de localiser géographiquement l'ensemble des communes diagnostiquées dans le cadre de cette étude.

En conclusion, la zone d'étude correspond donc à 30 m en amont de la plage « Chez Pierre », soit la distance parcourue en 10 heures par l'eau du Biançon.

Dans une démarche préventive, la zone d'étude a été étendue à une zone d'influence allant jusqu'à 10 km environ à l'amont hydraulique des sites de baignade. Ainsi et par précaution, nous considérerons un secteur d'étude englobant les communes de Fayence, Tourrettes, Callian, Montauroux et Tanneron.

Le secteur d'étude ainsi défini permettra de recenser et de caractériser efficacement les différentes sources de pollution pouvant impacter la qualité des eaux de baignade du site de la plage « Chez Pierre ».

C.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES SUR LA ZONE D'ETUDE

En préalable, les caractéristiques générales de la zone d'étude sont décrites : population permanente, saisonnière, répartition, évolutions futures...

Selon les données INSEE de 2012, la population permanente sur l'ensemble de la zone d'étude était de **19 108 habitants**. Plus précisément, elle peut être décomposée de la manière suivante :

- **Tanneron : 1 460 habitants,**
- **Montauroux : 6 019 habitants,**
- **Callian : 3 346 habitants,**
- **Tourrettes : 2 823 habitants,**
- **Fayence : 5 460 habitants.**

Le potentiel touristique associé au secteur d'étude du lac de Saint-Cassien est très important. En effet, près de 2 840 habitations secondaires sont recensées sur le secteur d'étude précédemment défini, ainsi que 9 campings, 6 résidences de tourisme, 8 hôtels ainsi que de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

L'ensemble de ces structures, essentiellement sollicitées en période estivale par de nombreux touristes de passage ou en vacances, offre une capacité d'accueil de l'ordre de 17 950 habitants supplémentaires, soit une augmentation de la population d'environ 94 %.

Globalement, la pression urbanistique sur la zone d'étude du site de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron est jugée très forte en période de pointe estivale.

Les fiches descriptives suivantes illustrent et complètent la caractérisation de la zone d'étude.

Profils de baignade : Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 1 : Détermination de la Zone d'étude

Lac de Saint-Cassien - Plage Chez Pierre

Populations permanentes

Commune	Recensement INSEE 1999	Recensement INSEE 2012	Evolution
Tanneron	1 307	1 460	+153 habitants
Montauroux	4 017	6 019	+2002 habitants
Callian	2 445	3 346	+901 habitants
Tourrettes	2 180	2 823	+643 habitants
Fayence	4 253	5 460	+1207 habitants

Commentaires :

La pression urbanistique sur le territoire d'étude est relativement importante.
La population permanente sur la zone d'étude a augmenté de plus de 35 % au cours de ces treize dernières années.

Populations secondaires

Commune	Etablissements touristiques majeurs : Maisons secondaires / camping / VVF ... (données INSEE)	Estimation de la Population estivale supplémentaire :	Evolution saisonnière : (population permanente / population totale estivale)
Tanneron	Nombre d'habitations secondaires : 119 1 camping : 20 emplacements 1 hôtel (8 lits) + 13 gîtes (25 lits)	+ 357 habitants + 60 habitants + 66 habitants	+ 33 % d'augmentation de population
Montauroux	Nombre d'habitations secondaires : 574 3 campings : 378 emplacements 1 hôtel (11 lits) + 2 résidences de tourisme (434 lits) + 8 gîtes (22 lits)	+ 1 722 habitants + 1 134 habitants + 934 habitants	+ 63 % d'augmentation de population
Callian	Nombre d'habitations secondaires : 537 1 camping : 58 emplacements 1 hôtel (12 lits) + 1 résidence de tourisme (1030 lits)	+ 1 611 habitants + 174 habitants + 2 084 habitants	+ 116 % d'augmentation de population
Tourrettes	Nombre d'habitations secondaires : 701 2 campings : 125 emplacements 3 hôtels (141 lits) + 1 résidence de tourisme (752 lits)	+ 2 103 habitants + 375 habitants + 1 786 habitants	+ 151 % d'augmentation de population
Fayence	Nombre d'habitations secondaires : 910 2 campings : 166 emplacements 2 hôtels (33 lits) + 2 résidences de tourisme (1 126 lits)	+ 2 730 habitants + 498 habitants + 2 318 habitants	+ 102 % d'augmentation de population

Commentaires :

Implantées à proximité du lac de Saint-Cassien, ces collectivités présentent un très fort attrait touristique avec des variations de populations saisonnières importantes.
Les résidences secondaires représentent une part importante du parc logement de ces communes (source : données INSEE). Les augmentations saisonnières de population sont également en grande partie dues à la présence des différents campings et des résidences de tourisme.

Localisation géographique de la zone d'étude

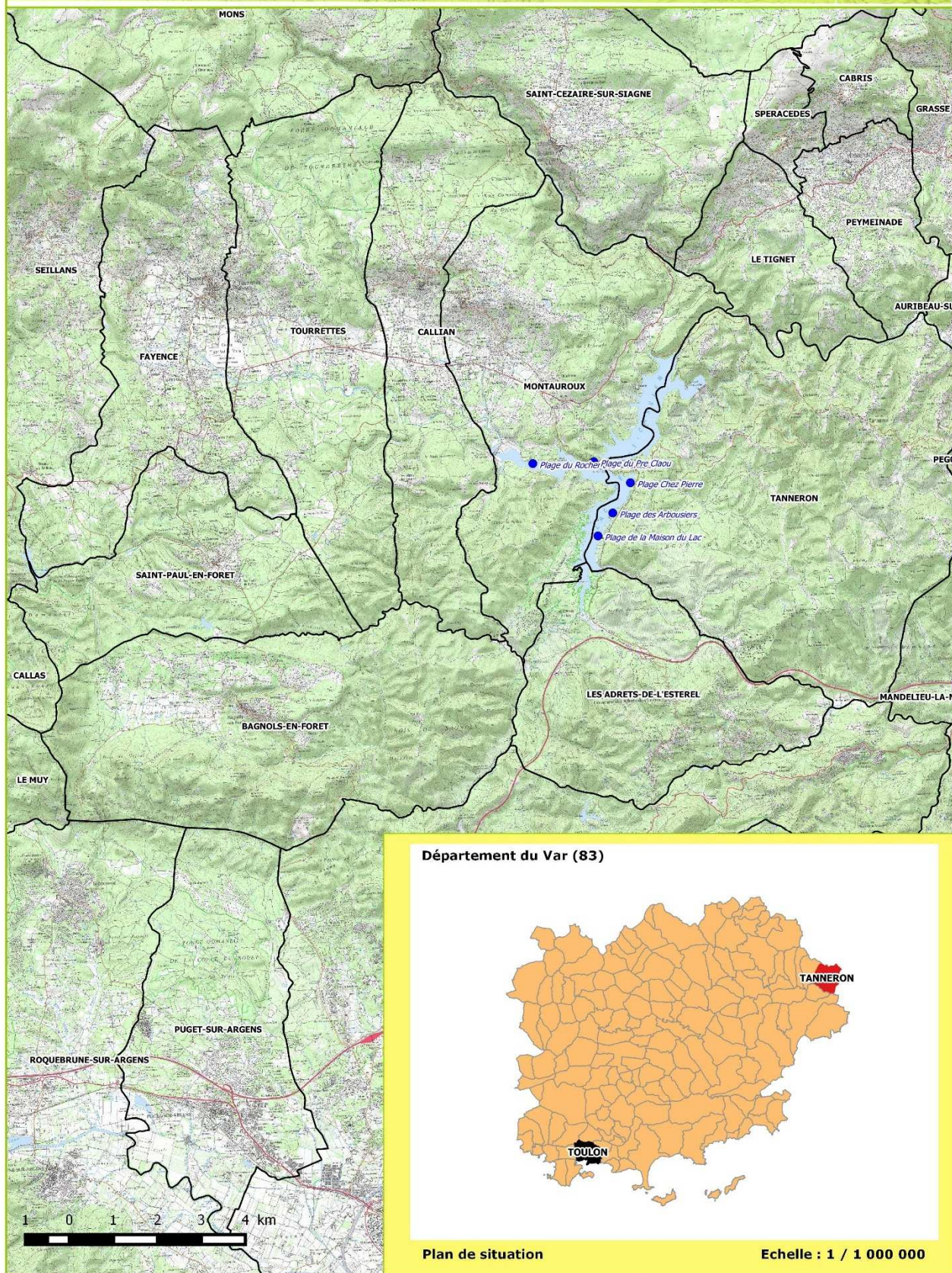


Figure 1 : Localisation géographique de la zone d'étude

D.FICHE 2 : OCCUPATION ET IMPERMEABILISATION DES SOLS (BD CORINE LAND COVER)

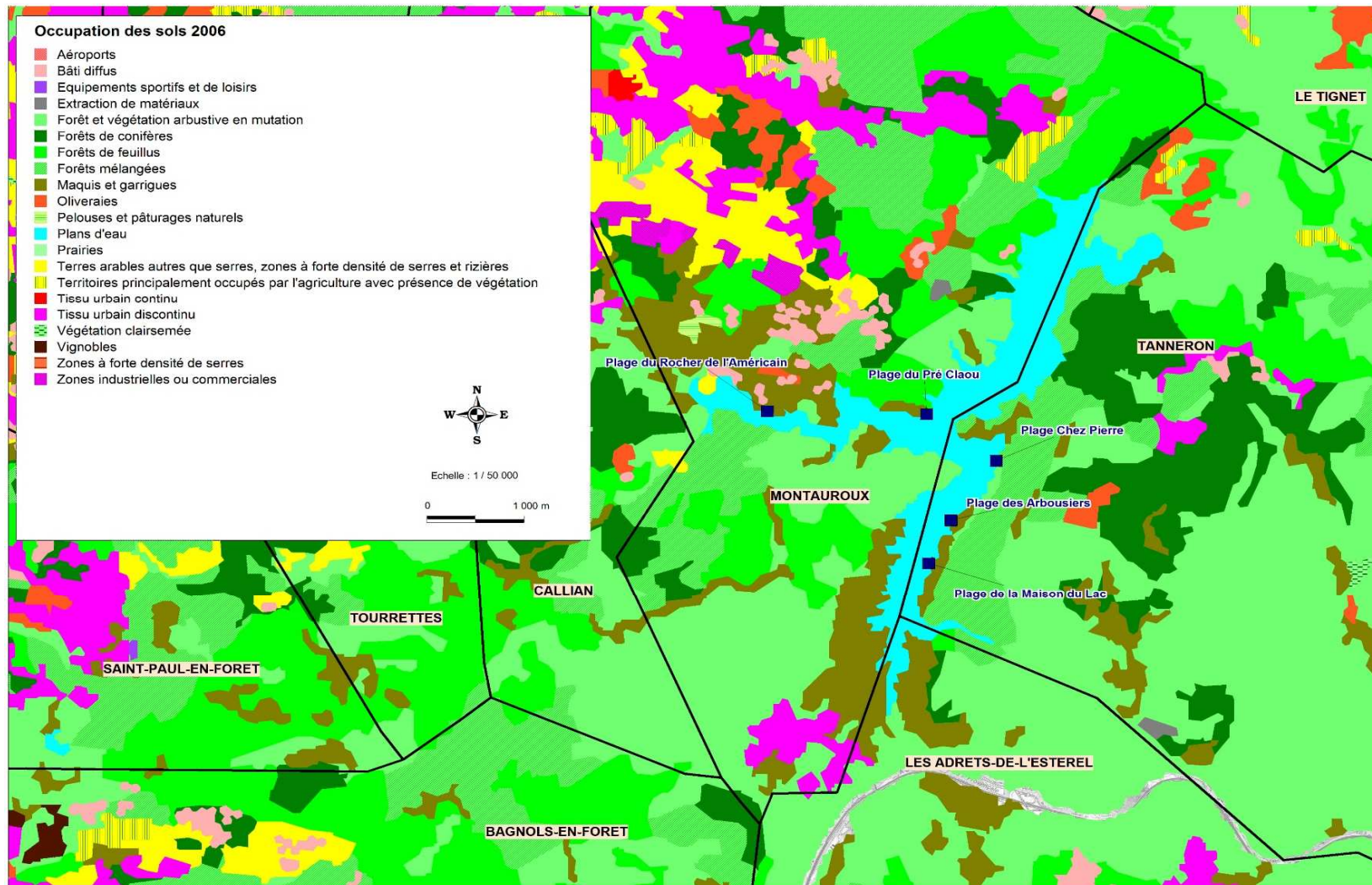
D.1. OCCUPATION DES SOLS SELON LA BASE DE DONNEES CORINE LAND COVER

La fiche suivante ci-contre illustre l'**occupation des sols** sur le secteur de la **plage Chez Pierre à Tanneron** selon les données de la base Corine Land Cover.

Profils de baignade : Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 2 : Occupation des sols sur le territoire alentour du site de baignade

Lac de Saint-Cassien - Plage Chez Pierre



L'occupation générale des sols sur le secteur de la plage Chez Pierre à Tanneron peut être caractérisée de la manière suivante :

- La zone de baignade est à proximité immédiate d'une zone de prairies et de forêts mélangées,
- Le deuxième rideau est constitué de forêts mélangées et de zones de maquis et garrigues,
- En s'éloignant de la plage étudiée, les forêts de divers types et maquis/garrigues dominant.

Compte tenu de la prédominance de zones naturelles dans les secteurs rapproché et éloigné de la plage dite Chez Pierre, il semble que la seule source de pollution qui existe aux abords du lac soit l'activité pastorale.

D.2. APPROCHE DE L'IMPERMEABILISATION DES SOLS SELON LA BASE DE DONNEES CORINE LAND COVER

La fiche suivante présente l'**imperméabilisation des sols** sur le secteur d'étude de la **plage Chez Pierre à Tanneron** selon les données de la base Corine Land Cover.

Profils de baignade : Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 2 : Imperméabilisation au droit de la zone de baignade

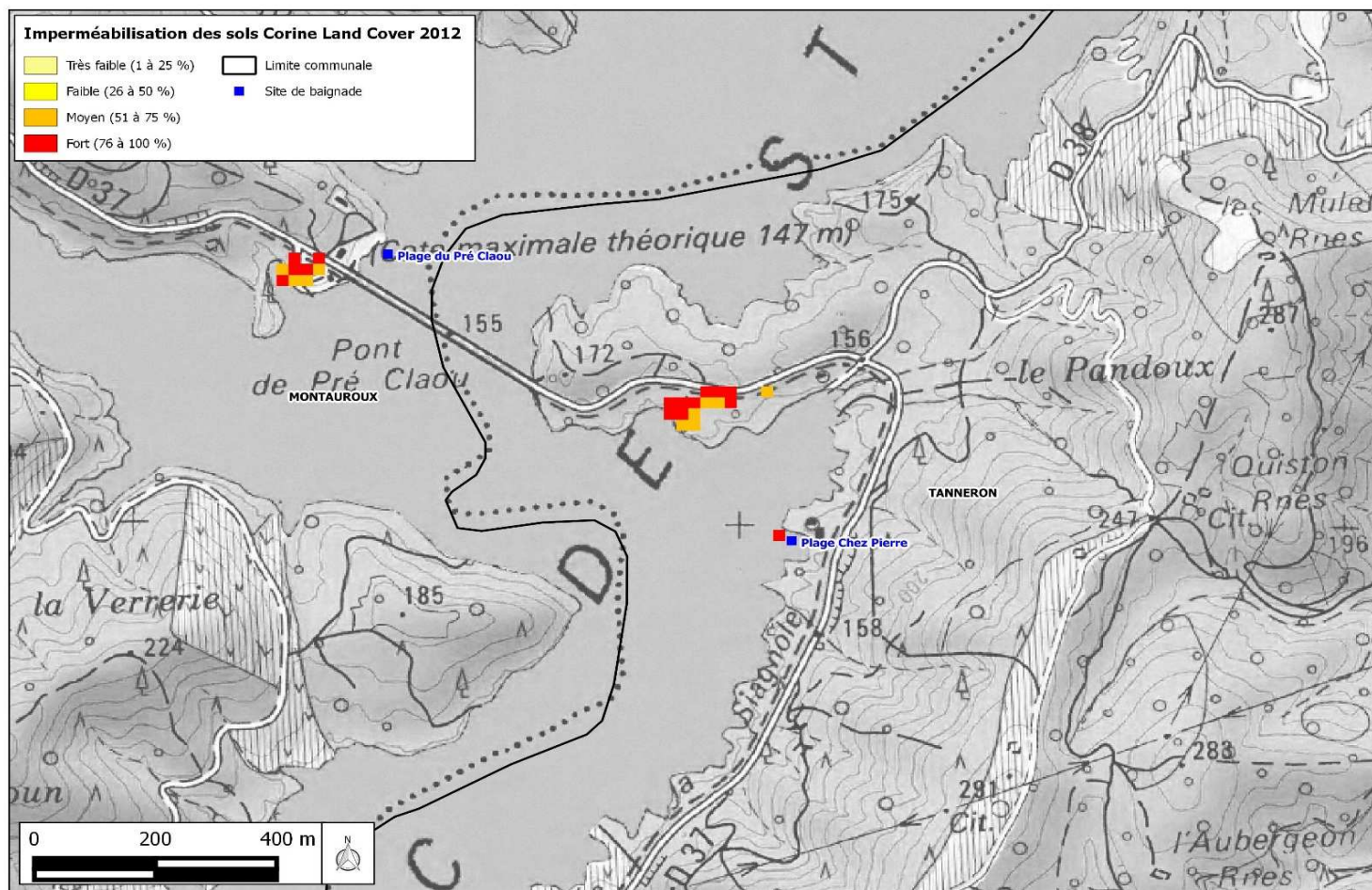
Lac de Saint-Cassien - Plage Chez Pierre

Commentaires

- D'après les données de la base Corine Land Cover, une petite zone d'imperméabilisation est à signaler au droit même du site de baignade de la plage de Chez Pierre.

Le site de baignade se situe effectivement en contrebas immédiat d'un parking, et de la D37.

Les risques de dégradation de la qualité des eaux de baignade à cause de l'imperméabilisation artificielle des sols ne sont pas à écarter mais demeurent a priori faibles pour la baignade de la plage Chez Pierre



D.3. PENTES SUR LE SECTEUR D'ETUDE

A proximité immédiate du site de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron, les pentes sont relativement faibles. Au-delà de la périphérie immédiate de la plage, les pentes deviennent moyennes à fortes.

La zone de baignade se situe à moins de 100 m de la RD37 et du parking du restaurant : les risques de ruissellements de surface sont donc à prendre en compte.

Les pentes sur le secteur d'étude constituent donc un facteur potentiel de dégradation de la qualité bactériologique des eaux du site de baignade de la plage Chez Pierre étant donné la proximité de la route et du parking du restaurant « Chez Pierre » par rapport à la zone de baignade.

E. FICHE 3 : QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

E.1. POINT REGLEMENTAIRE

E.1.1. ANCIENNE DIRECTIVE 1976 (ABROGEE)

La qualité des eaux de baignade naturelles est réglementée, depuis **1976**, au niveau européen par la **directive 76/160/CEE**, transposée par décret en droit français en 1981.

En cours de saison, des prélèvements d'eau sont effectués sur chaque site de baignade avec une fréquence au minimum bimensuelle. Les résultats des mesures microbiologiques réalisées sur ces prélèvements sont comparés à des limites de qualité fixées par la directive 76/160/CEE. Des indicateurs de qualité physico-chimique sont également relevés. Ces résultats sont interprétés par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), nouvellement renommées Agence Régionale de Santé (ARS), et transmis aux communes concernées, qui assurent l'information du public. En cas de dépassement des valeurs réglementaires, la baignade peut être interdite.

Au cours de la saison, chaque analyse est classée individuellement comme « bonne », « moyenne », « eau pouvant être momentanément polluée » ou « mauvaise ».

Les limites de qualité pour les 3 paramètres bactériologiques analysés sont les suivantes :

	Valeur guide	Valeur Impérative
Streptocoques fécaux (Entérocoques) (/100 ml)	100	
<i>Escherichia Coli</i> (/100 ml)	100	2 000
Coliformes totaux (/100 ml)	500	10 000

Tableau 2 : Références qualité des eaux de baignades (directive 1976)

En complément des paramètres bactériologiques, d'autres paramètres sont également mesurés afin de juger de la qualité des eaux de baignade :

- Le changement anormal de coloration de l'eau,
- La présence de substances tensio-actives,
- La présence d'huiles minérales,
- La présence d'odeurs de phénols,
- La transparence de l'eau,
- La température de l'eau,
- La température de l'air.

Les notes annuelles de fin de saison sont classées suivant 4 classes :

- A (bonne qualité),
- B (qualité moyenne),
- C (eau pouvant être momentanément polluée),
- D (mauvaise qualité).

E.1.2. NOUVELLE DIRECTIVE 2006 (EN VIGUEUR)

La directive européenne 76/160/CEE a été abrogée par la **directive 2006/7/CE** du parlement européen et du conseil du **15 février 2006**. Le nouveau mode de classement de la qualité des eaux de baignade est applicable depuis 2013 (la directive est appliquée dans sa globalité depuis 2015) :

- Le classement est effectué sur quatre années de données et non sur une seule,
- Trois catégories de classement conformes à la baignade sont proposées et non deux,
- Deux indicateurs microbiologiques sont considérés et doivent être systématiquement recherchés (les entérocoques intestinaux et les *Escherichia coli*) : application dès la saison de baignade 2010,
- Les valeurs références qualité définies pour les indicateurs sont différentes pour les eaux douces et les eaux de mer,
- La méthode de calcul du classement de la qualité de la baignade à partir des résultats de prélèvements est différente,
- Certains résultats de prélèvements peuvent être écartés, par l'ARS, s'ils correspondent à une situation de pollution à court terme, et si des mesures de gestion adaptées ont été prises.

La qualité des eaux de baignades est désormais classée suivant quatre classes (trois classes conformes, et une classe non conforme) :

- « Excellente qualité »,
- « Bonne qualité »,
- « Qualité suffisante »,
- « Qualité insuffisante ».

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (/100 ml)	200	400	330
<i>Escherichia Coli</i> (/100 ml)	500	1 000	900

Evaluation au 95^{ème} percentile

Evaluation au 90^{ème} percentile

Tableau 3 : Références qualité des eaux de baignades (directive 2006)

En complément, l'AFSSET recommande également de respecter les valeurs seuils d'alerte suivantes sur des échantillons ponctuels (valeurs seuils d'alerte concernant les pollutions à court terme (<72h) et utilisées pour la gestion préventive des baignades) :

	Valeur Seuil (Recommandation AFSSET)
Entérocoques (/100 ml)	660
<i>Escherichia Coli</i> (/100 ml)	1 800

Tableau 4 : Valeurs seuils d'alerte de qualité des eaux de baignades suite à des pollutions ponctuelles

E.2. CLASSEMENT QUALITE ARS

E.2.1. CLASSEMENT QUALITE

E.2.1.1 CLASSEMENT QUALITE (DIRECTIVE 1976) DE LA ZONE DE BAINNADE

L'analyse des résultats bactériologiques annuels fait état des résultats suivants :

Année	Plage Chez Pierre Commune de Tanneron
2011	Bonne Qualité - Classe A
2012	Bonne Qualité - Classe A

Tableau 5 : Classement de la zone de baignade d'après la directive 1976

Le classement de l'ARS selon la directive 1976 qualifie l'eau de « **Bonne Qualité** » pour les années 2011 et 2012 pour le site de baignade de la plage Chez Pierre.

E.2.1.2 CLASSEMENT QUALITE (DIRECTIVE 2006) DE LA ZONE DE BAINNADE

Année	Plage Chez Pierre Commune de Tanneron
2013 (2010 → 2013)	Excellente qualité
2014 (2011 → 2014)	Excellente qualité
2015 (2012 → 2015)	Excellente qualité
2016 (2013 → 2016)	Excellente qualité <i>(Classement projeté par CEREG Territoires, non officiel)</i>

Tableau 6 : Classement de la zone de baignade d'après la directive 2006

Selon la directive 2006, les résultats de l'ARS traduisent une **excellente qualité** du site de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron entre 2013 et 2016.

E.2.2. AUTRES PARAMETRES

E.2.2.1 DEVELOPPEMENTS ALGAUX

Aucun développement algal n'a été observé sur le site de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron au cours de ces 5 dernières années.

E.2.2.2 CYANOBACTERIES

Les cyanobactéries sont des micro-algues d'eau douce invisibles à l'œil nu. Cependant, lorsqu'elles prolifèrent, elles s'agglomèrent et peuvent former des masses visibles que l'on nomme, bloom ou efflorescences. Ces blooms algaux peuvent présenter des couleurs variables (bleu, vert, violet, rouge) et différentes formes (coloration, écume, mousse). Certaines cyanobactéries produisent des toxines qui peuvent être dangereuses pour les baigneurs.

Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération et notamment la présence d'éléments nutritifs (azote et phosphore) et une température élevée de l'eau. Un plan d'eau eutrophisé, calme, chaud et ensoleillé est un milieu propice à leur développement.

Cette problématique est généralement présente sur des plans d'eau de taille restreinte et soumis à de fortes pressions agricoles en termes d'élevage, préférentiellement des élevages bovins.

Les services techniques de l'ARS n'ont pas réalisé d'analyse de cyanobactéries sur les eaux de baignade de la plage de Chez Pierre à Tanneron depuis les 5 dernières années.

E.2.2.3 CHANGEMENT DE COLORATION ET TURBIDITE

Entre 2011 et 2016 les services de l'ARS n'ont signalé aucun prélèvement présentant un changement anormal de coloration.

Quelques prélèvements ont révélé une turbidité anormale (transparence Secchi inférieure à 1). Ce phénomène peut notamment être lié à une sur fréquentation de la plage (mise en suspension de particules fines du fait du piétinement des baigneurs). Pour autant, il n'est pas fait état d'épisode de fermeture de la baignade Chez Pierre sur les cinq dernières années.

E.3. ANALYSES COMPLEMENTAIRES REALISEES PAR CEREG TERRITOIRES

E.3.1. OBJECTIFS

Dans le cadre de l'élaboration du présent profil de baignade, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a souhaité que soient réalisées des analyses complémentaires de la qualité de l'eau durant la saison estivale 2016.

L'objectif de cette campagne de mesures supplémentaire est de compléter les données déjà disponibles pour les sites de baignade de Saint-Cassien, en évaluant notamment les risques de contamination inter baigneurs et d'eutrophisation de l'hydrosystème, qui ne sont pas nécessairement testés par l'ARS (paramètres dont le suivi systématique n'est pas imposé par la réglementation).

Ainsi, les paramètres à analyser au cours de cette campagne de mesures supplémentaire sont :

- **Escherichia Coli et entérocoques intestinaux** : évaluation du risque de contamination bactériologique,
- **Cyanobactéries** : bactéries (communément appelées « algues bleues ») révélatrices d'une teneur élevée de l'eau en azote et en phosphore favorable à leur prolifération. Elles sont révélatrices d'une eutrophisation du milieu aquatique,
- **Staphylococcus aureus et Pseudomonas aeruginosa** : évaluation du risque de contamination interhumaine, qui survient généralement en cas de sur fréquentation de la baignade.

E.3.2. DEROULEMENT

Les prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés le 19 Juillet 2016 par une équipe de CEREG Territoires.

Les analyses des échantillons ont été confiées au laboratoire EUROFINs certifié Cofrac.

E.3.3. RESULTATS

Le tableau suivant propose la synthèse des résultats obtenus au cours de cette campagne de mesures complémentaire.

Paramètre	Résultat	Valeur de référence	Paramètre réglementaire pour le suivi des baignades naturelles
Escherichia Coli (NPP/100 ml)	< 15	< 1 800 *	Oui
Entérocoques intestinaux (NPP/100 ml)	< 15	< 660 *	Oui
Staphylocoques pathogènes (ufc/100 ml)	1	< 20 **	Non
Pseudomonas aeruginosa (/100 ml)	11	< 10 **	Non
Cyanobactéries (colonies/ml)	6	-	Non
Cellules de cyanobactéries toxigènes (cellules/ml)	27	< 20 000	Non

Tableau 7 : Résultats des mesures complémentaires de qualité réalisées par CEREG Territoires en Juillet 2016

* : valeur seuil de recommandation de l'AFSSET

** : valeur donnée à titre indicatif, normalement utilisée pour le suivi des baignades artificielles en système ouvert ou fermé (source : ARS)

E.3.4. ELEMENTS D'INTERPRETATION

E.3.4.1 ESCHERICHIA COLI ET ENTEROCOQUES INTESTINAUX

Lors des campagnes estivales, l'ARS analyse exclusivement les paramètres bactériologiques suivants : Escherichia Coli et entérocoques intestinaux. Les valeurs seuils de qualité vis-à-vis de ces deux paramètres sont connues (recommandations de l'AFSSET et seuils fixés par la Directive de 2006) et ont été présentées précédemment pour les eaux de baignade en eau douce.

E.3.4.2 PSEUDOMONAS AERUGINOSA ET STAPHYLOCOQUES PATHOGENES

Pour les autres paramètres, non classiquement analysés pour les eaux de baignade naturelles en eau douce, des valeurs indicatives, normalement utilisées pour juger la qualité des eaux de baignade artificielles, sont proposées afin d'estimer le niveau de qualité de l'eau de baignade naturelle (source : ARS) :

- Staphylocoques pathogènes : valeur de référence fixée à 20 (ufc/100 ml),
- Pseudomonas aeruginosa : valeur de référence fixée à 10 (/100 ml).

E.3.4.3 CYANOBACTERIES

Certaines espèces de cyanobactéries peuvent produire et libérer des toxines (cyanobactéries toxigènes) qui, en fonction de leur mode d'action, sont classées en :

- Dermatotoxines : ciblent la peau,
- Hépatotoxines : ciblent principalement le foie,
- Neurotoxines : ciblent essentiellement le système nerveux.

Le suivi d'une eau de baignade naturelle doit donc prioritairement s'intéresser aux cyanobactéries toxigènes.

Ainsi en matière de prévention, le ministère chargé de la Santé interdit la baignade pour une concentration en cyanobactéries supérieure à 50 000 cellules toxigènes/mL.

Depuis 2014, l'ARS doit décider sur instruction de la DGS, les fermetures des baignades naturelles, en cas de contamination par des cyanobactéries, en fonction du dénombrement de cellules toxigènes :

- **1^{er} seuil : Moins de 50 000 cyanobactéries toxigènes/mL mais plus de 100 000 cyanobactéries/mL** : dans ce cas, il revient à la personne responsable des eaux de baignade de décider des mesures de gestion et de surveillance et d'en rendre compte à l'ARS,
- **2^{ème} seuil : Plus de 20 000 cyanobactéries toxigènes/mL** : cela entraînera une information sur le site, par la personne responsable de l'eau de baignade, du public sur les risques sanitaires et un suivi sanitaire hebdomadaire,
- **3^{ème} seuil : Plus de 50 000 cyanobactéries toxigènes/mL** : cela entraînera une **interdiction de la baignade** et un suivi hebdomadaire.

E.3.5. CONCLUSION

Les analyses complémentaires réalisées par CREG Territoires en Juillet 2016 montrent des résultats tout à fait satisfaisants pour les paramètres classiques (E. Coli et entérocoques intestinaux), ainsi que pour les staphylocoques pathogènes et cyanobactéries toxigènes.

En revanche, le paramètre pseudomonas aeruginosa semble être légèrement élevé. Néanmoins, la valeur de référence utilisée étant propre aux eaux de baignade artificielles (espaces clos), elle est pessimiste dans le cas d'une baignade naturelle (espace ouvert). Aussi, le résultat sur le paramètre pseudomonas aeruginosa n'est pas alarmant pour la baignade considérée.

E.4. INFLUENCE DES PARAMETRES CLIMATIQUES

A partir des résultats des analyses ARS pratiquées sur les 5 dernières années, une analyse de l'influence des paramètres climatiques sur la qualité des eaux de baignade a été réalisée par l'exploitation croisée des données pluviométriques Météo France.

E.4.1. CONTEXTE PLUVIOMETRIQUE

Au cours de ces 5 dernières saisons de baignade, le lac de Saint-Cassien connaît en moyenne, chaque année, 3 à 9 épisodes pluvieux significatifs compris entre 5 mm et 40 mm.

L'analyse de l'impact de la pluviométrie a été réalisée sur la période 2011 - 2015 pour laquelle plusieurs campagnes de prélèvements de l'ARS se sont déroulées pendant ou après (24 à 72 heures) un épisode pluvieux significatif.

Au regard des résultats de l'ARS, il apparaît que le site de la plage Chez Pierre à Tanneron est faiblement sensible aux pluies, même moins de 24 heures après l'épisode pluvieux.

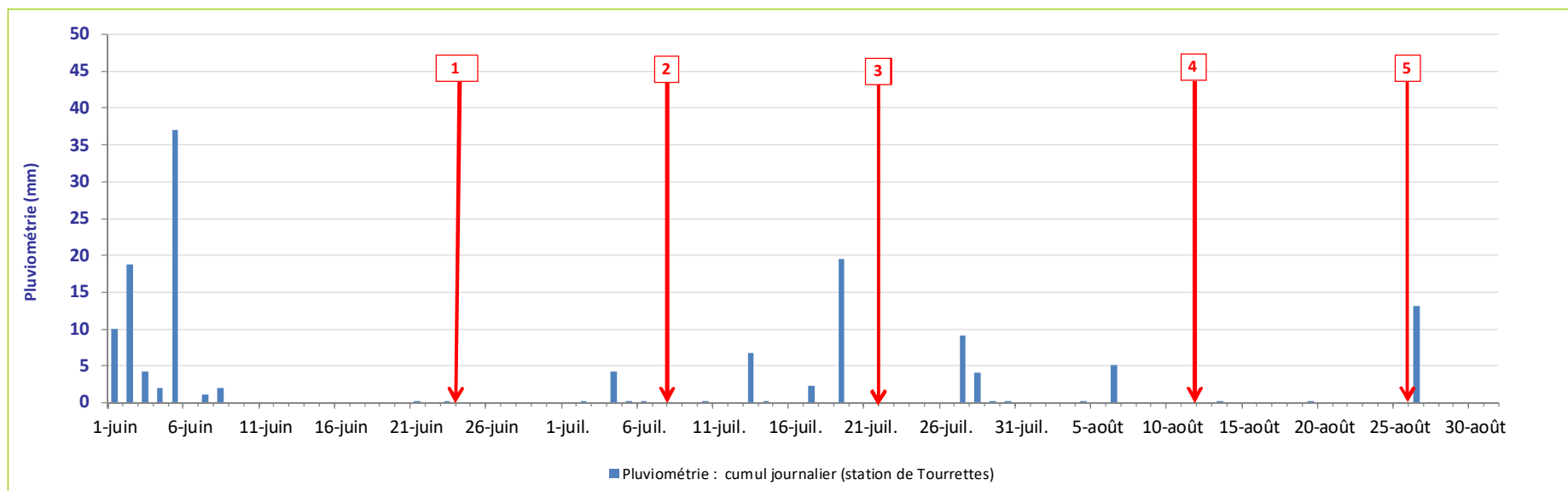
Les pluies observées durant les saisons 2011 et 2016 (5 à 40 mm) n'ont pas entraîné d'augmentation des paramètres bactériologiques. En première approche, les épisodes pluvieux qui pourraient potentiellement entraîner une dégradation de la qualité bactériologique de la baignade présentent un cumul supérieur ou égal à 50 mm (pluie forte à exceptionnelle).

Il apparaît ainsi que le suivi des précipitations constituera un simple élément de vigilance dans la gestion préventive de la baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron.

Les fiches descriptives suivantes illustrent et complètent l'interprétation des résultats d'analyses bactériologiques de l'ARS pour le site de baignade en question.

Communauté des Communes du Pays de Fayence - Profils de Baignade - Lac de Saint-Cassien

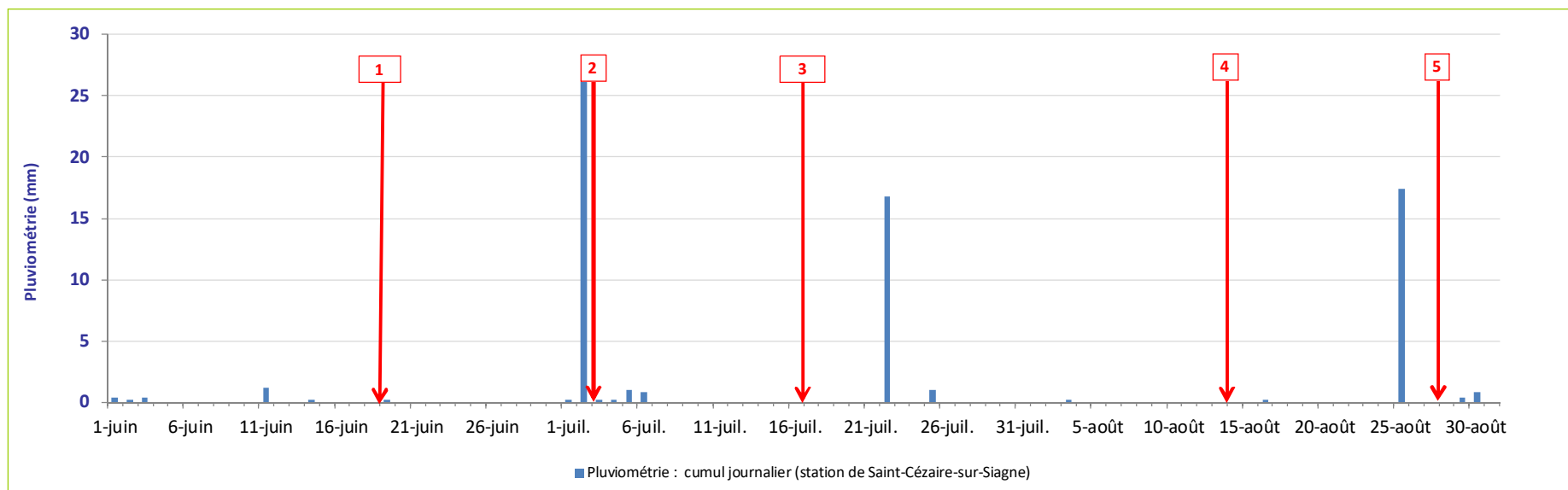
Fiche 3 : Contexte hydro-climatique des analyses ARS - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"



Nom de la baignade		Tanneron - Plage "Chez Pierre"					
Statut du point de prélèvement		Point de suivi officiel					
Paramètres analysés		E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres			
ANNEE 2011	1	24/06/2011	<15	<15	RAS		
	2	08/07/2011	15	30	RAS		
	3	22/07/2011	<15	<15	RAS		
	4	12/08/2011	<15	<15	RAS		
	5	26/08/2011	15	143	RAS		
Note retenue (ancienne directive 1976 : en vigueur)		B (Qualité Moyenne)					

Communauté des Communes du Pays de Fayence - Profils de Baignade - Lac de Saint-Cassien

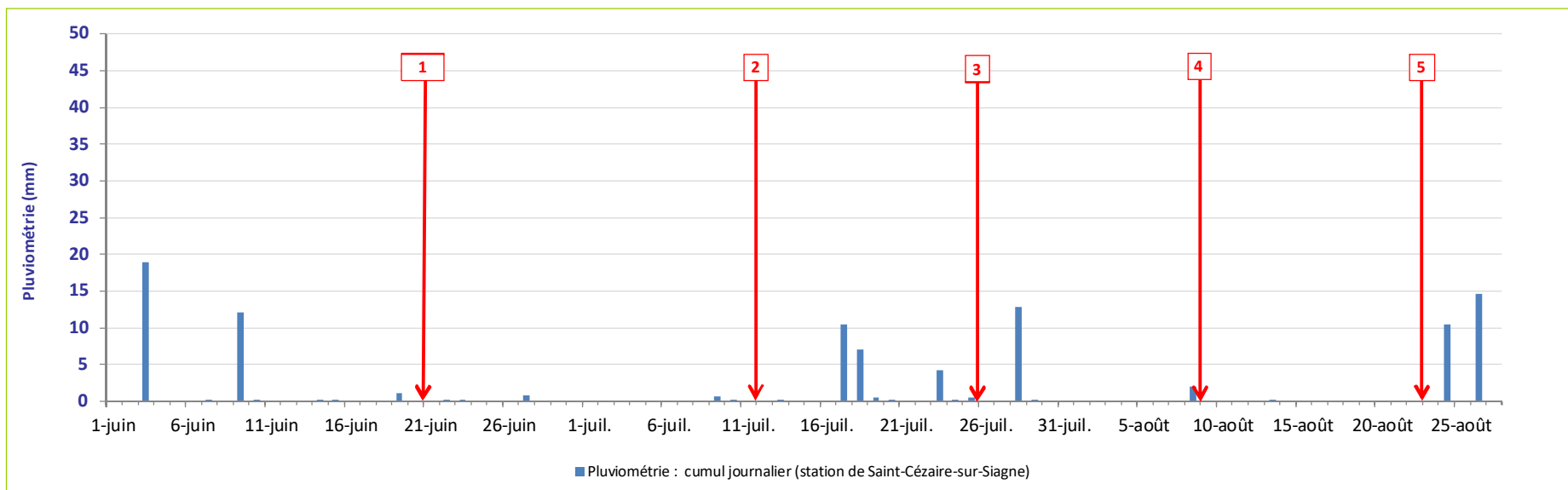
Fiche 3 : Contexte hydro-climatique des analyses ARS - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"



Nom de la baignade		Tanneron - Plage "Chez Pierre"					
Statut du point de prélèvement		Point de suivi officiel					
Paramètres analysés		<i>E. Coli</i> (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres			
ANNEE 2012	1	19/06/2012	<15	<15	RAS		
	2	03/07/2012	<15	<15	RAS		
	3	17/07/2012	<15	<15	RAS		
	4	14/08/2012	<15	<15	RAS		
	5	28/08/2012	15	15	RAS		
Note retenue (ancienne directive 1976 : en vigueur)		A (Bonne Qualité)					

Communauté des Communes du Pays de Fayence - Profils de Baignade - Lac de Saint-Cassien

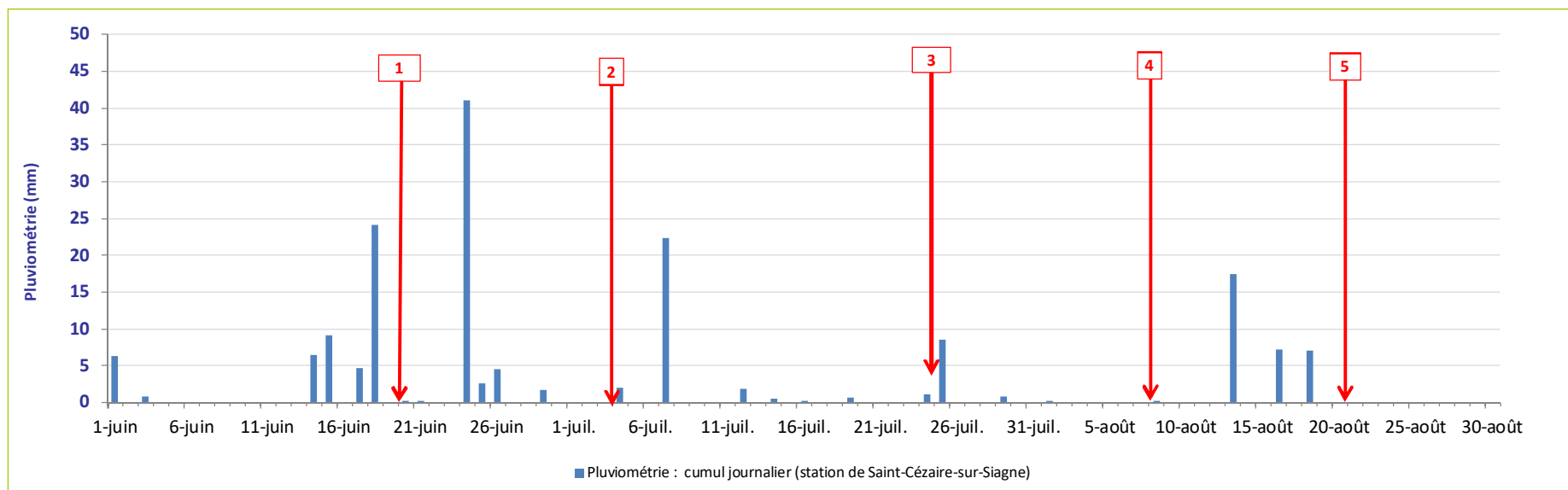
Fiche 3 : Contexte hydro-climatique des analyses ARS - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"



Nom de la baignade		Tanneron - Plage "Chez Pierre"					
Statut du point de prélèvement		Point de suivi officiel					
Paramètres analysés		<i>E. Coli</i> (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres			
ANNEE 2013	1	21/06/2013	15	30	RAS		
	2	12/07/2013	<15	<15	RAS		
	3	26/07/2013	<15	<15	RAS		
	4	09/08/2013	<15	<15	RAS		
	5	23/08/2013	15	<15	RAS		
Note retenue (nouvelle directive 2006 : en vigueur)		Excellente					

Communauté des Communes du Pays de Fayence - Profils de Baignade - Lac de Saint-Cassien

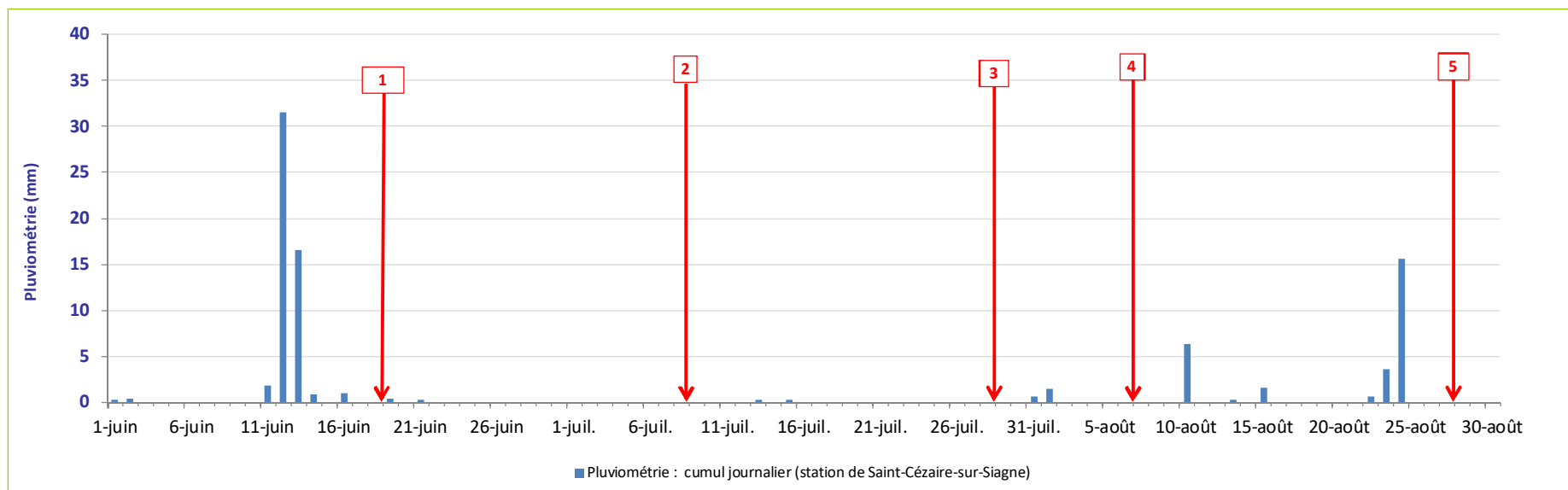
Fiche 3 : Contexte hydro-climatique des analyses ARS - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"



Nom de la baignade		Tanneron - Plage "Chez Pierre"					
Statut du point de prélèvement		Point de suivi officiel					
Paramètres analysés		<i>E. Coli</i> (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres			
ANNEE 2014	1	20/06/2014	<15	<15	RAS		
	2	04/07/2014	<15	<15	RAS		
	3	25/07/2014	<15	<15	RAS		
	4	08/08/2014	<15	<15	RAS		
	5	21/08/2014	<15	<15	RAS		
Note retenue (nouvelle directive 2006 : en vigueur)		Excellente					

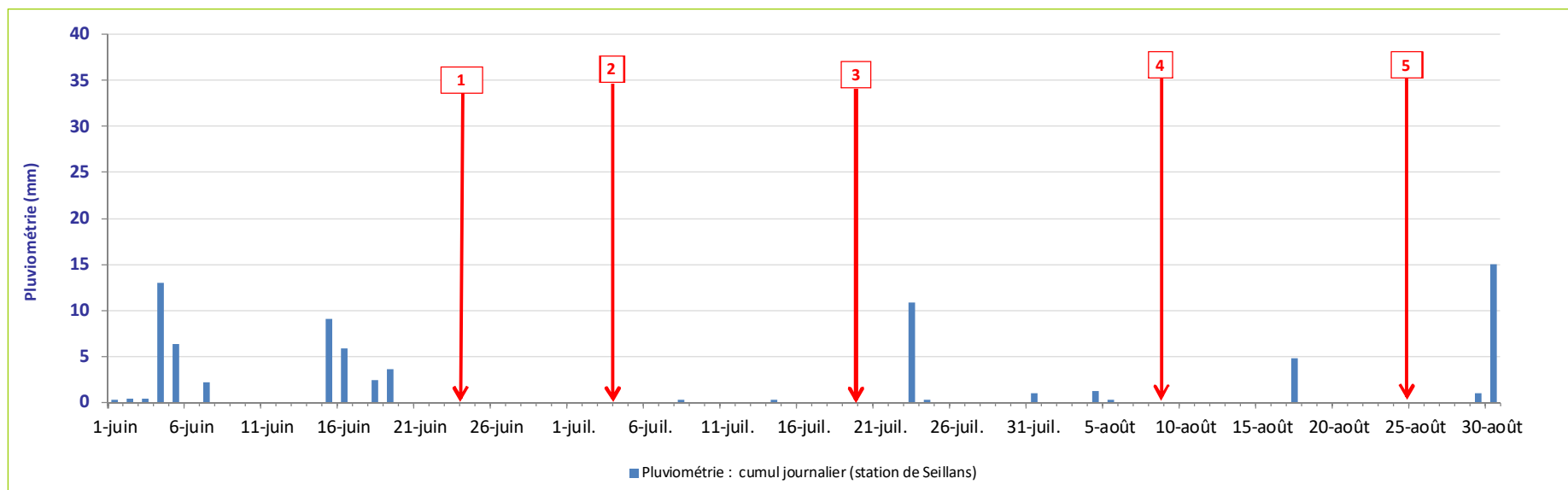
Communauté des Communes du Pays de Fayence - Profils de Baignade - Lac de Saint-Cassien

Fiche 3 : Contexte hydro-climatique des analyses ARS - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"



Nom de la baignade		Tanneron - Plage "Chez Pierre"					
Statut du point de prélèvement		Point de suivi officiel					
Paramètres analysés		<i>E. Coli</i> (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres			
ANNEE 2015	1	19/06/2015	<15	<15	RAS		
	2	09/07/2015	<15	30	RAS		
	3	29/07/2015	<15	<15	RAS		
	4	07/08/2015	<15	<15	RAS		
	5	28/08/2015	<15	15	RAS		
Note retenue (nouvelle directive 2006 : en vigueur)		Excellente					

Fiche 3 : Contexte hydro-climatique des analyses ARS - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"



Nom de la baignade		Tanneron - Plage "Chez Pierre"					
Statut du point de prélèvement		Point de suivi officiel					
Paramètres analysés		<i>E. Coli</i> (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres			
ANNEE 2016	1	24/06/2016	30	77	RAS		
	2	04/07/2016	<15	<15	RAS		
	3	20/07/2016	<15	<15	RAS		
	4	09/08/2016	15	30	RAS		
	5	25/08/2016	<15	<15	RAS		
Note retenue (nouvelle directive 2006 : en vigueur)		Classement officiel pas encore établi					

Fiche 3a : Analyses Bactériologiques - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"

Résultats des analyses bactériologiques

Points de suivis:		Tanneron Plage "Chez Pierre"					
Type de points		Point de Baignade officielle ARS					
	DATE	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)				
2011	24/06/2011	15	15				
	08/07/2011	15	30				
	22/07/2011	15	15				
	12/08/2011	15	15				
	26/08/2011	15	143				
2012	19/06/2012	15	15				
	03/07/2012	15	15				
	17/07/2012	15	15				
	14/08/2012	15	15				
	28/08/2012	15	15				
2013	21/06/2013	15	30				
	12/07/2013	15	15				
	26/07/2013	15	15				
	09/08/2013	15	15				
	23/08/2013	15	15				
2014	20/06/2014	15	15				
	04/07/2014	15	15				
	25/07/2014	15	15				
	08/08/2014	15	15				
	21/08/2014	15	15				
2015	19/06/2015	15	15				
	09/07/2015	15	30				
	29/07/2015	15	15				
	07/08/2015	15	15				
	28/08/2015	15	15				
2016	24/06/2016	30	77				
	04/07/2016	15	15				
	20/07/2016	15	15				
	09/08/2016	15	30				
	25/08/2016	15	15				

Calcul informatif et non officiel des 95ème et 90ème percentiles réalisé par CEREG :

(Calcul basé sur la totalité des analyses disponibles par site sur 4 ans, et non pas uniquement sur les seules valeurs officielles intégrées dans le contrôle sanitaire)

Points de suivis:		Tanneron Plage "Chez Pierre"					
		E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)				
2016	Percentile 95 :	20	36				
	Percentile 90 :	19	31				
2015	Percentile 95 :	15	23				
	Percentile 90 :	15	21				
2014	Percentile 95 :	15	43				
	Percentile 90 :	15	36				

LEGENDE : Selon l'Annexe I de la nouvelle directive 2006/7/CE)

E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)
< 500	< 200	< 1000	< 400	< 900	< 330
Excellente Qualité		Bonne Qualité		Qualité Suffisante	
Percentile 95				Percentile 90	

Classement qualité selon la directive 2006 - Classement officiel réalisé par l'ARS

Points de suivis	Tanneron Plage "Chez Pierre"		
CLASSEMENT OFFICIEL 2014 :	Excellente qualité		
CLASSEMENT OFFICIEL 2015 :	Excellente qualité		
SIMULATION CLASSEMENT 2016 :	Excellente qualité		

Communauté de Communes du Pays de Fayence - Profils de Baignade - Lac de Saint-Cassien

Fiche 3b : Analyses Bactériologiques - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"

Classement Qualité (Directive 1976 puis Directive 2006 à compter de la saison 2013)

Année	Tanneron Plage "Chez Pierre"			
2011	B			
2012	A			
2013	Excellente			
2014	Excellente			
2015	Excellente			
2016	Excellente			
Légende :	A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité			

Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :

Signalement d'un épisode antérieur de pollution	Non
---	------------

Autres paramètres que bactériologiques analysés ou relevés dans le cadre du contrôle sanitaire

Problématique récurrente sur un paramètre (Huiles minérales, Phénols, Substances tensio-actives/mousse, changement anormal de coloration, Transparence de l'eau)	Aucun
--	--------------

Présence de Cyanobactéries

Présence antérieure suspectée de Cyanobactéries	-
Présence antérieure avérée de Cyanobactéries	-

Présence d'un développement algal important

Signalement d'un épisode antérieur de développement algal	Non
---	------------

Influences Hydro-climatiques sur la qualité des eaux de baignade

Recensement sur les 5 dernières années des épisodes pluvieux antérieurs à un prélèvement du suivi officiel ARS

Episode pluvieux		Prélèvements			Contexte du Prélèvement	Appréciation de l'influence		
Date	Cumul journalier (mm)	Date	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)		Oui	Non	Commentaires
19/07/2011	19,5	22/07/2011	< 15	< 15	+ 72 h	-	X	Imperceptible
02/07/2012	26,8	03/07/2012	< 15	< 15	+ 24 h	-	X	Imperceptible
25/08/2012	17,4	28/08/2012	15	15	+ 72 h	-	X	Imperceptible
14/06 au 20/06/2014	44,3	20/06/2014	< 15	< 15	- 24 h	-	X	Imperceptible
18/08/2014	7	21/08/2014	< 15	< 15	+ 72 h	-	X	Imperceptible

Fiche 3c : Analyses Bactériologiques - Commune de Tanneron - Plage "Chez Pierre"

Appréciation de la robustesse du classement

Année	Nombre de valeurs prises en compte dans le classement qualité selon la directive 2006	Robustesse du classement	Commentaires
2014	20	Correcte	
2015	20	Correcte	

Tendance évolutive de la qualité sur les dernières saisons

Quelle est la tendance évolutive de la qualité sur les dernières années ?	Amélioration	Pas d'évolution notable ou perceptible		Dégradation
	X			
Appréciation de la stabilité de la qualité depuis plusieurs années ?	Très stable	Stable	Instable	Très Instable
		X		

Commentaires :

En 2011, la qualité de cette plage était jugée moyenne. Entre 2012 et 2015, cette qualité est jugée bonne ou excellente, selon la Directive en vigueur. Tous les prélèvements bactériologiques réalisés sur cette période (2012-2015) par l'ARS ont été bons, sans aucune exception. La saison estivale 2016, qui ne fait pas encore l'objet d'un classement officiel de l'ARS, a été marquée par d'excellents résultats de qualité.

Existe-t-il un "bruit de fond" émanant certainement de foyers de pollutions chroniques se traduisant alors par des résultats de qualité bactériologique élevés ?	Oui, avec certitudes	Oui, probablement	Non, probablement	Non, avec certitudes
Dans quelles proportions les sources de pollutions identifiées sur la zone d'étude doivent-elles être suivies ?	Très grande vigilance	Grande vigilance	Moyenne vigilance	Simple vigilance
				X

Autres paramètres que bactériologiques analysés ou relevés dans le cadre du contrôle sanitaire

Existe-t-il une problématique récurrente pour un autre paramètre ?	Oui, avec certitudes	Oui, probablement	Non, probablement	Non, avec certitudes
				X
Pour quel autre paramètre ?	-			
Quels sont les conséquences sur la baignade ?	-			

Sensibilité de la baignade aux influences Hydro-climatiques (analyse sur les 4 à 5 dernières années)

Quelle est l'appréciation de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux points de débits (pour une baignade en cours d'eau) ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sensibilité très faible
Combien de prélèvements ont été réalisés dans un contexte pluvieux ou post-pluvieux ?	5	Analyses dont les résultats peuvent être influencés par le contexte pluviométrique.		
Quelle est l'appréciation globale de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux événements pluvieux ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sensibilité très faible
				X
Globalement, pour quel type de pluie ont été enregistrées des dégradations de la qualité ?	Pluie exceptionnelle (> 50 mm)	Pluie forte (20 à 50 mm)	Pluie significative (10 à 20 mm)	Pluie faible (< 10 mm)
	Aucune dégradation de qualité due aux conditions pluviométriques			
Suite à des événements pluvieux, des prélèvements ont-ils entraîné des déclassements de la qualité des eaux de baignades ?	Oui	Non	Commentaires	
		X		
Dans quelles proportions les sources de pollutions identifiées sur la zone d'étude doivent-elles être suivies ?	Très grande vigilance	Grande Vigilance	Moyenne Vigilance	Simple Vigilance
				X
En première approche, quelle pluviométrie semble entraîner une "dégradation marquée" de la qualité bactériologique ?	> 50	mm		
En première approche, quelle durée de fermeture préventive de la baignade est conseillée suite à ce cumul minimum de précipitations ?	24	heures		
Quelle est l'appréciation de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux vents ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sans objet
				X
Commentaires	Sans objet			
Quelle orientation du vent peut créer une situation à risque ?	Sans objet			
Quelle orientation du vent dominant ?	Nord			

F. FICHE 4 : SOURCES DE POLLUTION ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

F.1. METHODOLOGIE

F.1.1. GENERALITES

L'**exploitant et les services techniques** ont été contactés.

Les **services de l'ARPE et du conseil général** ont également été contactés.

Une analyse synthétique des visites de contrôle a été réalisée : analyse du fonctionnement des stations d'épuration du secteur d'étude, observations particulières sur le point de rejet de ces stations, observations particulières sur d'éventuels points de rejets du système d'assainissement (trop-plein, déversoir d'orage...).

Les plans de réseaux disponibles ont été récupérés. Une cartographie synthétique en correspondance avec le site de baignade a été élaborée.

Les points noirs connus ont été listés :

- Listing des points de déversement connus : trop-plein, déversoir d'orage,
- Listing des ouvrages particuliers et appréciation de leur mode de fonctionnement : passages en siphon, poste de relevage,
- Localisation des réseaux sensibles : passage en encorbellement, passage en bordure immédiate de rives,
- Listing des difficultés particulières d'exploitation : zones de mises en charges régulières des réseaux,
- Recensement des éventuels dépotages sauvages constatés dans les réseaux, et les conséquences engendrées sur le système d'assainissement.

F.1.2. VISITE DE TERRAIN DES POINTS NOIRS CONNUS ET DES OUVRAGES EPURATOIRES

Les ouvrages épuratoires ont fait l'objet d'une visite sur site afin d'apprécier l'état des ouvrages, visualiser les conditions de fonctionnement et examiner le point de rejet actuel et les conditions du rejet (distance du point de rejet vis-à-vis du cours d'eau, rejet direct, rejet transitant par un fossé imperméabilisé, rejet transitant par un fossé enherbé avec infiltration partielle...)

De plus, **chaque ouvrage structurant (postes de refoulement, siphons et déversoirs d'orage....)**, a également fait l'objet d'une visite sur site afin de prendre connaissance du mode de fonctionnement et de mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements (génie civil, dégradation, débordements...).

F.2. LES STATIONS D'ÉPURATION ET L'IMPACT POTENTIEL SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

➤ *Planche 1 : Localisation des stations d'épuration de la zone d'étude*

Sur le secteur d'étude associé à la zone de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron, les investigations de terrain et la collecte de données ont révélé la présence de **4 stations d'épuration**.

Les **stations d'épuration** recensées sur la zone d'étude sont :

- **AC 01** : Station d'épuration du village de Fayence,
- **AC 02** : Station d'épuration du village de Tournettes,
- **AC 03** : Station d'épuration intercommunale de Callian-Montauroux,
- **AC 04** : Station d'épuration des Estérets du Lac à Montauroux.

A titre indicatif, la station d'épuration intercommunale de Callian-Montauroux, particulièrement vétuste et jugée non conforme en 2014 par les services de l'état, est vouée à être abandonnée prochainement. En effet, une nouvelle station d'épuration intercommunale est en cours de construction près de la zone d'activités du Plan Oriental, sur le territoire communal de Montauroux. Le projet consiste à :

- Créer un poste de refoulement au droit de l'actuelle station d'épuration et à réemployer les lagunes actuelles en bassin tampon pour la future unité de traitement,
- Créer un réseau de transfert de l'actuelle vers la future station,
- Construire la nouvelle station d'épuration,
- Démanteler la station existante et remettre en état le site.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a été mise en demeure en Avril 2012 de réhabiliter et agrandir la station d'épuration des Estérets-du-Lac à Montauroux. Cette unité de traitement, déclarée non conforme en équipement en 2014, est effectivement en limite de capacité et présente une filière de traitement des boues vétuste et non conforme. Un projet de mise en place d'une filière de traitement des boues par filtres plantés de roseaux et de travaux d'extension/réhabilitation des autres ouvrages de la file biologique a été élaboré entre 2012 et 2014 par le cabinet SETUDE Ingénieur Conseil.

D'après les informations recueillies auprès des services techniques, les travaux de réhabilitation de cette station n'ont pas encore été réalisés, le projet étant à l'arrêt, en raison de la nécessité d'établissement du dossier de déclaration loi sur l'eau préalable.

A titre informatif, quelques bilans de pollution en sortie des stations d'épuration de la zone d'étude ont été réalisés en parallèle ou un peu avant les prélèvements officiels de l'ARS.

Au regard des données disponibles, les rejets de la station d'épuration de Tournettes ont été conformes sur toutes les saisons estivales de 2011 à 2015. Seule la concentration du rejet en phosphore total s'avère ponctuellement un peu élevée, sans que cela remette en cause la conformité globale de l'ouvrage.

Le rejet de la station d'épuration intercommunale de Callian/Montauroux présente ponctuellement en saison estivale des rendements insuffisants sur les MES. Néanmoins, les bilans d'autosurveillance sont jugés globalement conformes en raison du respect du critère « concentration » sur ce paramètre.

Concernant la station d'épuration des Estérets-du-Lac à Montauroux, seules les données de suivi du rejet pour l'année 2015 ont été mises à disposition. Le bilan annuel d'autosurveillance 2015 indique que les rejets de cette unité de traitement ont été conformes sur l'année.

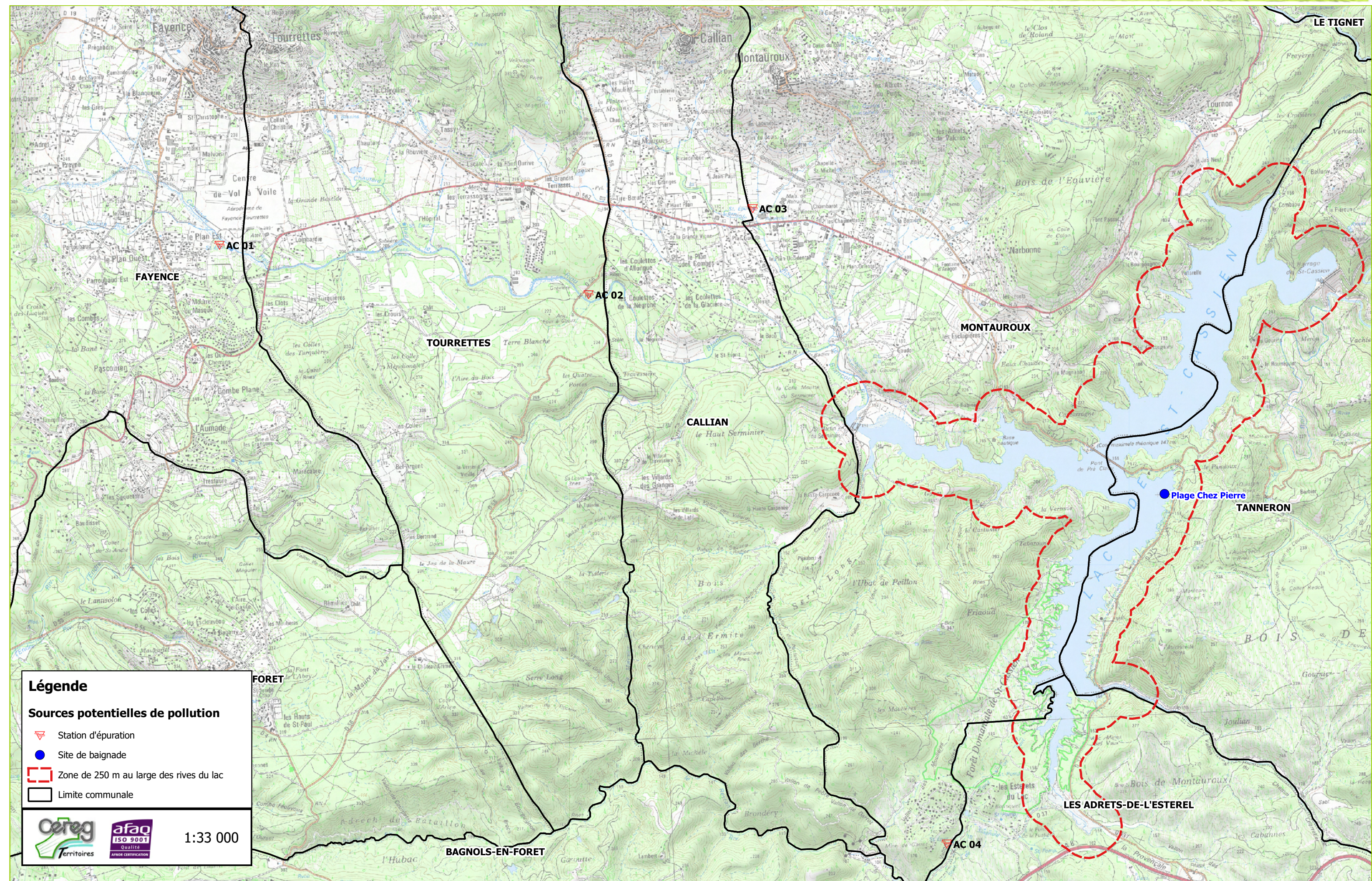
Enfin, la station d'épuration de Fayence fonctionne correctement : les rejets sont conformes sur les années 2014, 2015 et 2016 (seules données mises à disposition sur la période étudiée).

Les analyses ARS réalisées au droit du site de baignade Chez Pierre révèlent de très bons résultats concernant la qualité bactériologique de l'eau.

Au regard des données analysées, les rejets des stations d'épuration de la zone d'étude ne semblent pas avoir d'effet sur la qualité bactériologique de l'eau de baignade Chez Pierre.

La cartographie de la page suivante localise les stations d'épuration de la zone d'étude.

Localisation des stations d'épuration Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron



F.3. LES POSTES DE RELEVAGE ET L'IMPACT POTENTIEL SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE

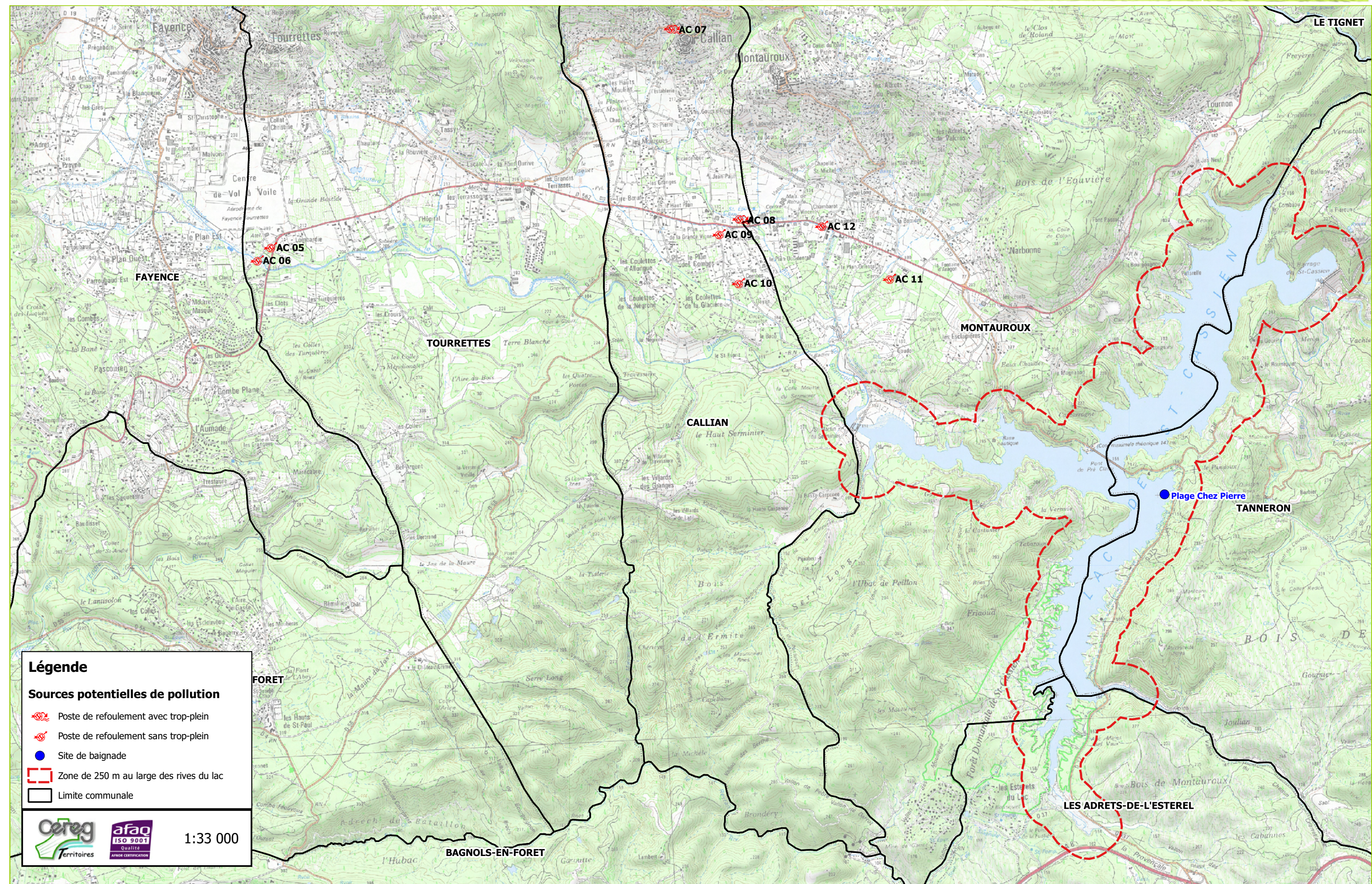
➤ *Planche 2 : Localisation des postes de refoulement de la zone d'étude*

Sur la zone d'étude, il est recensé **8 postes de relevage** publics :

- **AC 05** : Poste de relevage du Chemin de Cambarras à Tourrettes,
- **AC 06** : Poste de relevage du Gué de la Camandre à Tourrettes,
- **AC 07** : Poste de relevage du Boulevard Amiral Rue à Callian,
- **AC 08** : Poste de relevage Agora à Callian,
- **AC 09** : Poste de relevage du Chemin des Combes à Callian,
- **AC 10** : Poste de relevage du Chemin de Dayan à Callian,
- **AC 11** : Poste de relevage Maio à Montauroux,
- **AC 12** : Poste de relevage de la RD 562 à Montauroux.

La cartographie de la page suivante localise les postes de relevage considérés sur la zone d'étude.

Localisation des postes de refoulement Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron



Légende

- Poste de refoulement avec trop-plein
- Poste de refoulement sans trop-plein
- Site de baignade
- Zone de 250 m au large des rives du lac
- Limite communale

Cereg **afaq** **ISO 9001** **Qualité** **AFNOR CERTIFICATION** **1:33 000**

F.4. LES OUVRAGES DE DELESTAGE ET L'IMPACT POTENTIEL SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE

➤ *Planche 3 : Localisation des ouvrages de délestage sur la zone d'étude*

F.4.1. OUVRAGES DE DELESTAGE SITUES SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les déversoirs d'orage sur réseaux de la zone d'étude sont :

- **AC 13** : Déversoir d'orage de la Mairie à Tourrettes,
- **AC 14** : Déversoir d'orage du Chemin des Services Techniques à Tourrettes.

F.4.2. OUVRAGES DE DELESTAGE SITUES SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

Parmi les postes de relevage considérés sur la zone d'étude, ceux qui sont équipés d'un trop-plein sont les suivants :

- **Commune de Callian :**
 - Poste de relevage du Boulevard Amiral Rue à Callian (AC 07),
 - Poste de relevage Agora à Callian (AC 08).

Les ouvrages de délestage des postes de refoulement permettent d'évacuer un surplus d'eaux usées dû à un afflux trop important ou alors en cas de panne des pompes.

F.4.3. OUVRAGES DE DELESTAGE SITUES EN ENTREE DE STATIONS D'EPURATION

F.4.3.1 COMMUNE DE FAYENCE (AC 01)

La station d'épuration du village de Fayence est équipée d'un déversoir d'orage en entrée, dont l'exutoire est dirigé vers la Camandre.

F.4.3.2 COMMUNE DE TOURRETTES (AC 02)

La station d'épuration du village de Tourrettes dispose d'un by-pass en entrée, dont le délestage est orienté vers le Riou-Blanc.

F.4.3.3 COMMUNES DE CALLIAN ET MONTAUX (AC 03 ET AC 04)

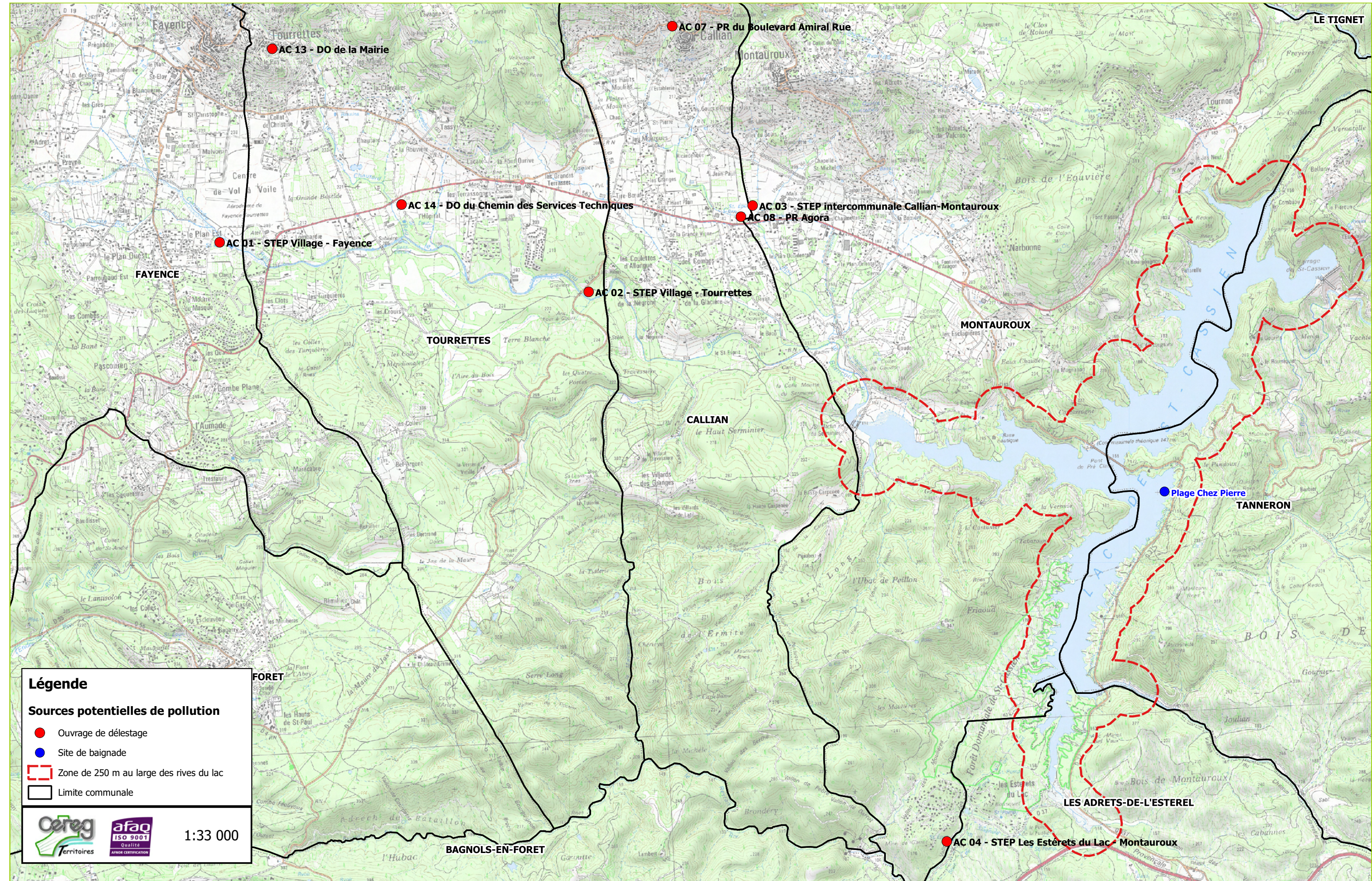
La station d'épuration intercommunale de Callian-Montaurox est dotée d'un déversoir d'orage, qui rejette les effluents by-passés vers le Vallon de Vincent, affluent du Biançon.

La station d'épuration des Estérets-du-Lac à Montaurox est équipée d'un by-pass en entrée. Néanmoins, les effluents délestés sont dirigés vers le Vallon des Oures, qui donne sur un bassin versant différent de celui du lac de Saint-Cassien.

Aussi, cet ouvrage n'est pas considéré dans le présent diagnostic.

La cartographie de la page suivante localise les ouvrages de délestage sur la zone d'étude.

Localisation des ouvrages de délestage Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron



Légende

- Ouvrage de délestage
- Site de baignade
- ▭ Zone de 250 m au large des rives du lac
- ▭ Limite communale

Sources potentielles de pollution

Cereg **afaq** **ISO 9001** **Qualité** **AFNOR CERTIFICATION**

1:33 000

F.5. AUTRES SOURCES DE POLLUTION LIEES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'objet de ce paragraphe est de recenser toutes les autres sources de pollution liées à l'assainissement collectif, notamment d'éventuels rejets directs connus.

Sur la zone d'étude de la plage Chez Pierre à Tanneron, aucune autre source de pollution liée à l'assainissement collectif n'est recensée.

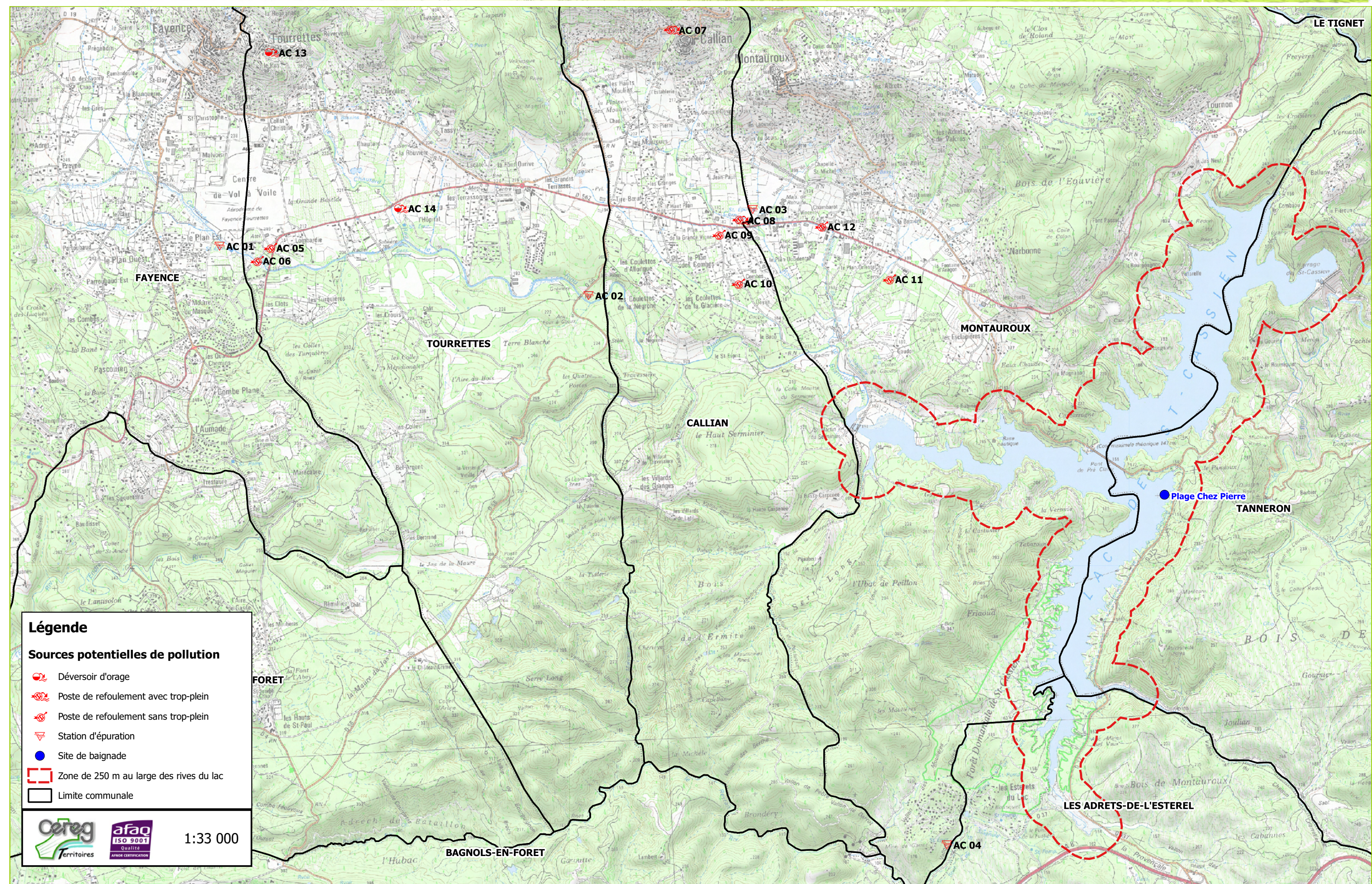
F.6. SYNTHÈSE DES SOURCES DE POLLUTION LIEES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- *Planche 4 : Localisation de toutes les sources de pollution liées à l'assainissement collectif*

La planche cartographique proposée à la page suivante localise toutes les sources de pollution potentielles liées à l'assainissement collectif pour la plage Chez Pierre à Tanneron.

La fiche descriptive suivante illustre et complète le recensement des foyers potentiels de contamination issus de l'assainissement collectif.

Localisation de toutes les sources de pollution liées à l'assainissement collectif Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron



Légende

- Déversoir d'orage
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Poste de refoulement sans trop-plein
- Station d'épuration
- Site de baignade
- Zone de 250 m au large des rives du lac
- Limite communale

1:33 000

LES STATIONS D'EPURATIONS : STEP

Indice de la source de pollution identifiée	Nom de l'ouvrage - n° du secteur associé à la zone de baignade	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Descriptif des ouvrages		Type de réseaux	Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement			Exutoire local du rejet				Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires				
				Type de station	Année de mise en service		Capacité	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Taux de charges polluantes	Taux de charges hydrauliques	Fortes arrivées d'ECP Permanentes	Fortes arrivées d'ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant			Lac de Saint-Cassien	Affluent	Sous-sol	Autre
AC 01 - STEP du Village - Fayence	STEP Village	Commune de Fayence	Commune de Fayence	Boues activées	1991	6 000 EH	X		58%	40%	Oui	Oui	X					X			La Camandre	12,1 km	-
AC 02 - STEP du Village - Tourrettes	STEP Village	Commune de Tourrettes	Commune de Tourrettes	Boues activées très faible charge	2003	5 000 EH		X	53%	50%	Non	Oui	X					X			Le Riou Blanc	7,9 km	-
AC 03 - STEP intercommunale de Callian/ Montauroux	STEP intercommunale	SIVOM du Pays de Fayence	VEOLIA	Boues activées très faible charge	1981	5 100 EH	X		115%	80%	Oui	Oui		X				X			Vallon de Vincent puis Le Biançon	6,3 km	Ouvrage très vétuste, non conforme en 2014. Une nouvelle STEP est en construction.
AC 04 - STEP Les Estérets du Lac - Montauroux	STEP hameau Les Estérets du Lac	SIVOM du Pays de Fayence	VEOLIA	Boues activées très faible charge	1988	1 800 EH	X		60%	80%	?	?	X					X			Le by-pass de la STEP rejetée dans le Vallon des Oures, sur un BV différent de celui du lac	4,6 km	Non conforme en 2014 (projet de réhabilitation en cours)

LES POSTES DE RELEVAGE : PR

Indice de la source de pollution identifiée	Nom de l'ouvrage - n° du secteur associé à la zone de baignade	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Descriptif des ouvrages		Type de réseaux amonts	Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement			Exutoire local du trop-plein éventuel				Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires				
				Estimation de la population raccordée sur le bassin de collecte amont	Télésurveillance		Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Trop-plein	Télésurveillance du trop-plein	Sensibilité aux ECP Permanentes	Sensibilité aux ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Lac de Saint-Cassien			Affluent	Sous-sol	Autre	Commentaires
AC 05 - PR du Chemin de Cambaras - Tourrettes	PR Chemin de Cambaras	Commune de Tourrettes	Commune de Tourrettes	60 EH	Oui		X		Non	-	-	Oui		X						X	Aucun trop-plein	12,2 km	Arrêts fréquents des pompes lors de grosses précipitations
AC 06 - PR du Gué de la Camandre - Tourrettes	PR du Gué de la Camandre	Commune de Tourrettes	Commune de Tourrettes	30 EH	Oui		X		Non	-	-	Oui		X						X	Aucun trop-plein	12,2 km	Arrêts fréquents des pompes lors de grosses précipitations
AC 07 - PR du Boulevard Amiral Rue - Callian	PR du Boulevard Amiral Rue	Commune de Callian	Commune de Callian	30 EH	Non		X		Oui	Non	Non	Non		X					X		Talweg affluent de la Camiole	9,1 km	Ouvrage fonctionnant plutôt bien malgré sa vétusté
AC 08 - PR Agora - Callian	PR Agora	Commune de Callian	Commune de Callian	500 - 600 EH	Non		X		Oui	Non	Non	Oui		X					X		La Camiole	6,3 km	Ouvrage sensible aux eaux parasites de pluie
AC 09 - PR du Chemin des Combes - Callian	PR du Chemin des Combes	Commune de Callian	Commune de Callian	< 200 EH	Non		X		Non	-	Non	Non		X						X	Aucun trop-plein	6,7 km	Problématique d'accumulation de graisses
AC 10 - PR du Chemin de Dayan - Callian	PR du Chemin de Dayan	Commune de Callian	Commune de Callian	< 200 EH	Non		X		Non	-	Non	Non		X						X	Aucun trop-plein	6,3 km	Ouvrage neuf
AC 11 - PR de Maio - Montauroux	PR de Maio	Commune de Montauroux	Commune de Montauroux	< 200 EH	Oui		X		Non	-	Non	Oui		X						X	Aucun trop-plein	5,6 km	Débordements lors des orages
AC 12 - PR de la RD 562 - Montauroux	PR de la RD 562	Commune de Montauroux	Commune de Montauroux	2 000 à 5 000 EH	Oui		X		Non	-	Non	Oui		X						X	Aucun trop-plein	5,9 km	Débordements lors de gros orages

LES BY-PASS et/ou TROP-PLEINS et/ou DEVERSOIRS D'ORAGE : DO

Indice de la source de pollution identifiée	Nom de l'ouvrage - n° du secteur associé à la zone de baignade	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Estimation de la population raccordée sur le bassin de collecte amont	Type d'ouvrage			Type de réseaux amonts	Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement des ouvrages			Exutoire local				Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires			
					By-pass de Step	Trop-plein de PR	DO sur réseaux		Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Déversements récurrents par temps sec	Sous averse : faible réactivité	Sous averse : réactivité moyenne	Sous averse : forte réactivité	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Lac de Saint-Cassien			Affluent	Sous-sol	Autre
AC 01 - By-pass STEP Village de Fayence	By-pass STEP Fayence	Commune de Fayence	Commune de Fayence	6 000 EH	X			X				X		X						X		La Camandre	12,1 km	En 2014, 10 % du volume collecté en entrée STEP ont été déversés
AC 02 - By-pass STEP Village de Tourrettes	By-pass STEP Tourrettes	Commune de Tourrettes	Commune de Tourrettes	5 000 EH	X			X				X		X						X		Le Riou-Blanc	7,9 km	-
AC 03 - By-pass STEP intercommunale Callian/ Montauroux	By-pass STEP intercommunale Callian/ Montauroux	SIVOM du Pays de Fayence	VEOLIA	5 100 EH	X			X				X		X						X		Vallon de Vincent puis Le Biançon	6,3 km	-
AC 07 - Trop-plein du PR du Boulevard Amiral Rue - Callian	Trop-plein de PR	Commune de Callian	Commune de Callian	30 EH		X		X				X		X						X		Talweg affluent de la Camiole	9,1 km	Ouvrage fonctionnant plutôt bien malgré sa vétusté
AC 08 - Trop-plein du PR Agora - Callian	Trop-plein de PR	Commune de Callian	Commune de Callian	500 - 600 EH		X		X				X		X						X		La Camiole	6,3 km	Ouvrage sensible aux eaux parasites de temps de pluie
AC 13 - DO de la Mairie - Tourrettes	DO de la Mairie	Commune de Tourrettes	Commune de Tourrettes	< 700 EH			X		X			X		X							X	Réseau pluvial	14,5 km	Ouvrage non autosurveillé
AC 14 - DO du Chemin des Services Techniques - Tourrettes	DO du Chemin des Services Techniques	Commune de Tourrettes	Commune de Tourrettes	1 300 EH		X		X				X		X							X	Fossé puis le Riou Blanc	10,9 km	Ouvrage non autosurveillé

LES RESEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT D'EAUX USEES

Indice de la source de pollution identifiée	Nom de l'ouvrage - n° du secteur associé à la zone de baignade	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Estimation de la population raccordée sur le bassin de collecte amont	Type de réseaux amonts			Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement des ouvrages			Exutoire local				Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires	
					Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Déversements récurrents par temps sec	Sous averse : faible réactivité	Sous averse : réactivité moyenne	Sous averse : forte réactivité	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Poste de refolement	Station d'épuration	Milieu naturel	Autre			Commentaires
Sans objet																					

G.FICHE 5 : SOURCES DE POLLUTION ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

G.1. METHODOLOGIE

Le recensement d'éventuels dispositifs d'assainissement non collectif (**ANC**) a été réalisé avec attention dans **une bande de 250 mètres de part et d'autre des rives du lac de Saint-Cassien sur les communes de la zone d'étude prédéfinie.**

Les **dispositifs d'assainissement non collectif des établissements touristiques (campings notamment)** sont également recensés avec précision et examinés avec une grande attention au regard de la population accueillie et de la proximité de ces établissements avec le lac.

Les services des conseils généraux et du SPANC ont été contactés.

Une analyse synthétique des visites de contrôles est réalisée : analyse du fonctionnement de certains systèmes d'assainissement du secteur, observations particulières sur des points de rejet constatés.

Une attention particulière est portée sur les dispositifs non conformes et sur les dispositifs d'ores et déjà identifiés comme « points noirs ».

G.2. LES ANC DES PARTICULIERS ET L'IMPACT POTENTIEL SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE

Sur la zone d'étude, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est porté par la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Sur les communes du territoire d'étude, et dans une bande de 250 m environ en bordure du lac de Saint-Cassien ou d'un affluent majeur, les habitations individuelles qui demeurent en assainissement non collectif sont les suivantes :

- **Callian :**
 - **ANC 09 : ANC LENGART** : installation située Chemin de Fondurane, jugée non conforme par le SPANC,
 - **ANC 12 : ANC à Saint-Martin-du-Séminier** : 1 habitation individuelle en assainissement autonome, de niveau de conformité inconnu,
 - **ANC 15 : ANC Saint-Esprit** : une quinzaine d'habitations individuelles en assainissement non collectif, dont la conformité est à ce jour indéterminée,
- **Montauroux :**
 - **ANC 10 : ANC GLUCHE** : 1 filière d'assainissement non collectif, diagnostiquée non conforme,
 - **ANC 11 : ANC MAIOLINO** : 1 habitation individuelle en assainissement autonome, de niveau de conformité inconnu,
 - **ANC 14 : ANC MANKAI** : 1 habitation individuelle en assainissement autonome, de niveau de conformité inconnu,
 - **ANC 15 : ANC Fondurane** : entre 5 et 10 habitations individuelles en assainissement non collectif, dont la conformité est à ce jour indéterminée.

Du fait d'une prise de compétence du SPANC assez récente par la Communauté de Communes du Pays de Fayence, un nombre relativement important d'installations d'assainissement autonome demeure à ce jour non contrôlé. Une campagne de diagnostics devrait normalement avoir lieu dès l'année 2017 afin de pallier cette méconnaissance de l'état du parc d'assainissement non collectif.

Malgré plusieurs non-conformités relevées par les agents du SPANC durant leur contrôle des dispositifs, aucun impact chronique majeur n'a été identifié sur la qualité bactériologique des eaux de baignade du site de la plage Chez Pierre à partir de ces dispositifs individuels.

G.3. LES ANC DES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES ET SOCIETES PRIVEES ET L'IMPACT POTENTIEL SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

➤ *Planche 5 : Localisation de toutes les sources de pollution liées à l'assainissement non collectif*

Sur la zone d'étude prédéfinie sont présents plusieurs établissements à vocation touristique ou sociétés disposant d'une filière d'assainissement non collectif :

- **ANC 01** : l'unité de traitement de la société **Fayence Assainissement**, basée au Jas de Maure à Tourrettes, qui épure les effluents provenant d'installations classées pour la protection de l'environnement. La conformité de cette installation n'est pas connue,
- **ANC 02** : **ANC du snack de la plage du Rocher de l'Américain** à Montauroux (fosse étanche vidangée régulièrement par une société agréée), de niveau de conformité indéterminé,
- **ANC 03** : **ANC du snack de la plage du Pré Claou** à Montauroux (fosse étanche vidangée régulièrement par une société agréée), de niveau de conformité indéterminé,
- **ANC 04** : **ANC du snack/brasserie « Le Lac »** à Tanneron (fosse étanche vidangée régulièrement par une société agréée), de niveau de conformité indéterminé,
- **ANC 05** : **ANC du snack de la plage Chez Pierre** à Tanneron (fosse étanche vidangée régulièrement par une société agréée), de niveau de conformité indéterminé,
- **ANC 06** : **ANC du snack de la plage des Arbousiers** à Tanneron (fosse d'accumulation étanche vidangée régulièrement par une société agréée), jugée non conforme par le SPANC,
- **ANC 07** : **ANC de la Maison du Lac** à Tanneron (fosse d'accumulation étanche vidangée régulièrement par une société agréée), diagnostiquée non conforme par le SPANC,
- **ANC 08** : **ANC du snack de la plage OKWIDE** à Montauroux (fosse étanche vidangée régulièrement par une société agréée), de niveau de conformité indéterminé,
- **ANC 13** : **ANC de la base d'aviron à Montauroux** (fosse étanche vidangée régulièrement par une société agréée), de niveau de conformité indéterminé.

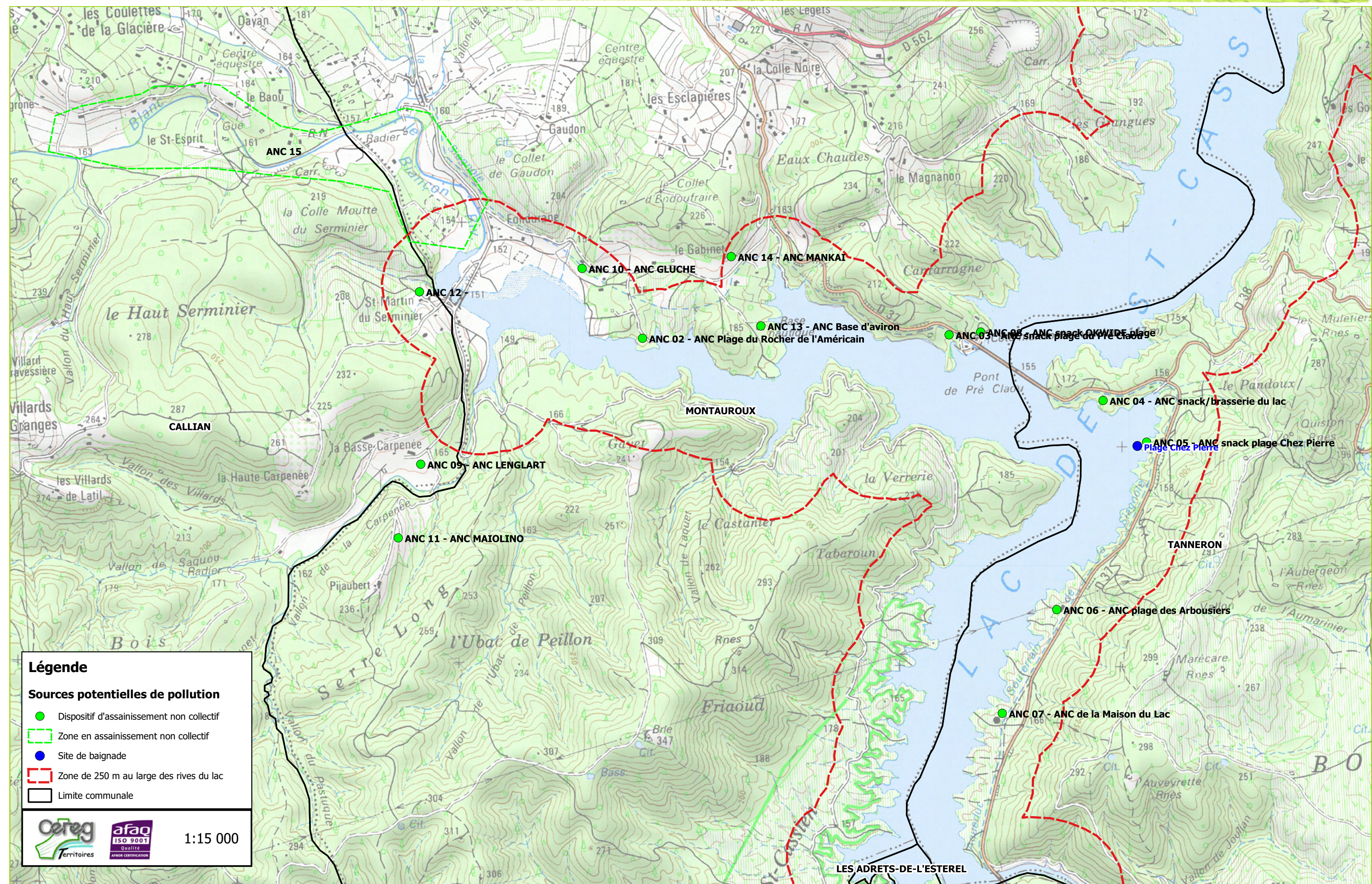
Du fait d'une prise de compétence du SPANC relativement récente par la Communauté de Communes du Pays de Fayence, un nombre relativement important d'installations d'assainissement autonome demeure à ce jour non contrôlé. Une campagne de diagnostics devrait normalement avoir lieu dès l'année 2017 afin de pallier cette méconnaissance de l'état du parc d'assainissement non collectif.

La cartographique proposée à la page suivante permet de visualiser toutes les sources potentielles de pollution liées à l'assainissement non collectif pour la plage Chez Pierre à Tanneron.

La fiche descriptive suivante illustre et complète le recensement des foyers potentiels de contamination issus de l'assainissement non collectif.

Localisation des sources de pollution liées à l'assainissement non collectif

Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron



ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES et SOCIETES PRIVEES : EN AMONT DES SITES DE BAIGNADE (dans une bande de 250 mètres autour de la zone de baignade)

Identification sur plan	Identifiant de la zone / du secteur / du hameau ou identifiant spanc	Commune d'implantation	S.P.A.N.C. compétent	Nature et nombre de bâtiments concernés (habitations individuelles, fermes, gîtes, restaurants...)	Diagnostic réalisé par le S.P.A.N.C.			Descriptif des installations et des ouvrages (si diagnostic SPANC réalisé)				Conclusions du SPANC			Evaluation de la distance globale de l'installation par rapport au lac ou cours d'eau	Exutoire des effluents :			Evaluation de la distance globale de l'habitation par rapport à la zone de baignade	Commentaires complémentaires
					Oui	Non	Partiel	Type de bâtiments	Descriptif de la filière de prétraitement	Descriptif de la filière de traitement	Dysfonctionnements connus	Conforme	Acceptable	Non conforme		Infiltration en sous sol	Rejet surfacique avec transfert par fossé enherbé	Rejet surfacique avec transfert par canalisation ou fossé bétonné		
ANC 01	STEP Fayence Assainissement Le Jas de Maure	Tourrettes	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Site de traitement d'effluents industriels	X			- Une zone de lagunage/décantation de 1,45 ha, - Une zone de stockage tampon des effluents clarifiés mais non traités, - Une zone dédiée à l'installation de traitement des effluents clarifiés, - Une zone d'épandage des effluents traités.	Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation				Indéterminé		250 m		Inconnu		Rejet vers un autre bassin versant	-
ANC 02	ANC snack plage du Rocher de l'Américain	Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Restauration, location de transats et d'équipements pour loisirs nautiques	X			Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation					Indéterminé		≈ 50 m		A priori aucun rejet (fosse étanche vidangée régulièrement)		2, 5 km	-
ANC 03	ANC snack plage du Pré Claou	Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Restauration, location de transats et d'équipements pour loisirs nautiques	X			Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation					Indéterminé		< 50 m		A priori aucun rejet (fosse étanche vidangée régulièrement)		1,0 km à l'aval	-
ANC 04	ANC snack/barserie du lac	Tanneron	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Restauration et location d'équipements pour loisirs nautiques	X			Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation					Indéterminé		< 20 m		A priori aucun rejet (fosse étanche vidangée régulièrement)		285 m à l'aval	-
ANC 05	ANC snack plage Chez Pierre	Tanneron	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Restauration, location de transats et d'équipements pour loisirs nautiques	X			Fosse d'accumulation étanche régulièrement vidangée Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation					Indéterminé		< 100 m		A priori aucun rejet (fosse étanche vidangée régulièrement)		< 100 m	-
ANC 06	ANC snack plage des Arbousiers	Tanneron	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Habitation (3 personnes) + restaurant (70 couverts en terrasse et 45 couverts en salle) Environ 64 EH	X			Habitation (3 personnes) + restaurant (70 couverts en terrasse et 45 couverts en salle) Environ 64 EH Fosse d'accumulation étanche de 30 m ³ (dépourvue de bac dégraisseur et de dispositif de sécurité)	Absence de bac dégraisseur en amont de la fosse Absence de dispositif de sécurité contrôlant le niveau de la fosse Défauts d'écoulement (collecte à reprendre)			X		90 m		Aucun rejet : fosse étanche vidangée régulièrement		890 m	-	
ANC 07	ANC de la Maison du Lac	Tanneron	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Maison de tourisme (inhabitée et en travaux lors de la saison estivale 2016)	X			Capacité de la filière non connue Fosse étanche (volume inconnu)	Fosse éventrée et canalisations rompues			X		< 100 m		Aucun rejet : fosse étanche vidangée régulièrement	La Maison du Lac n'est actuellement (saison 2016) plus en fonction. Des travaux sont en cours. Une nouvelle fosse étanche doit être installée à l'occasion de la réhabilitation de l'établissement.	1,5 km	-	
ANC 08	ANC snack OKWIDE plage	Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Restauration, sanitaires, location d'équipements pour loisirs nautiques, parc aquatique	X			Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation					Indéterminé		≈ 30 m		A priori aucun rejet (fosse étanche vidangée régulièrement)		900 m à l'aval	-
ANC 13	ANC Base d'aviron	Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Base nautique	X			Fosse d'accumulation étanche régulièrement vidangée Aucun document de contrôle n'a été fourni par le SPANC pour cette installation					Indéterminé		≈ 60 m		A priori aucun rejet (fosse étanche vidangée régulièrement)		1,7 km	-

HABITATIONS INDIVIDUELLES : EN AMONT DES SITES DE BAIGNADE (dans une bande de 250 mètres autour du lac ou à moins de 250 m d'un affluent)

ANC 09	ANC LENGART	374 Chemin de Fondurane Callian	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Habitation individuelle (environ 11 EH estimés)	X			Habitation individuelle (environ 11 EH estimés) Fosse toutes eaux (6 m ³) + 2 bacs dégraisseurs (volume total de 2000 l) 5 tranchées d'infiltration de 20 ml	Drainage mis en place en 2015 sans étude de sols préalable La zone se trouve dans le périmètre de protection rapproché du lac de Saint-Cassien, ce qui oblige à la mise en place d'une fosse d'accumulation étanche (DUP du 29/09/1964) Fosse corrodée et fissurée Hauteur de boues supérieure à 50 % de la hauteur de la fosse => fosse à vidanger Eaux stagnantes et résurgences d'eaux usées au niveau de s tranchées d'infiltration Puisard en charge présentant des			X		400 m	X		La filière d'assainissement non collectif en place a été créée sans étude préalable de définition de la filière adaptée et ne respecte pas les dispositions réglementaires de la DUP du 29/09/1964 définissant les périmètres de protection du lac de Saint-Cassien. Dans le périmètre de protection rapproché, les eaux usées doivent être stockées dans une fosse d'accumulation étanche vidangée régulièrement par un vidangeur agréé.	3,9 km	-	
ANC 10	ANC GLUCHE	1125 chemin du Gabinet Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Habitation individuelle (5 EH)	X			Habitation individuelle (5 EH) Fosse toutes eaux (2 m ³) + préfiltre Tranchées d'épandage (2 tranchées de 8 ml et 3 tranchées de 5 ml) + puisard	Eaux stagnantes et résurgences d'eaux usées au niveau de s tranchées d'infiltration Puisard en charge présentant des débordements			X		130 m	X		Eaux stagnantes et résurgences d'eaux usées au niveau des tranchées d'infiltration Puisard totalement en charge et présentant des débordements	3,2 km	-	
ANC 11	ANC MAIOLINO	Vallon de la Carpenée Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Habitation individuelle	X			Habitation individuelle	Non connu (visite à prévoir par le SPANC)				Indéterminé		120 m		Non connu		4,3 km	-
ANC 12	ANC (nom inconnu)	Saint-Martin-du-Séminier Callian	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Habitation individuelle	X			Habitation individuelle	Non connu (visite à prévoir par le SPANC)				Indéterminé		85 m		Non connu		3,6 km	-
ANC 14	ANC MANKAI	Le Gabinet Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Habitation individuelle	X			Habitation individuelle	Non connu (visite à prévoir par le SPANC)				Indéterminé		220 m		Non connu		2,1 km	-
ANC 15	ANC Saint-Esprit/Fondurane	Saint-Esprit / Fondurane Callian / Montauroux	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Une vingtaine d'habitations individuelles	X			Une vingtaine d'habitations individuelles	Non connu (visite à prévoir par le SPANC)				Indéterminé		< 250 m		Non connu		6,5 km	-

H.FICHE 6 : SOURCES DE POLLUTION DIVERSES (PLUVIALES, INDUSTRIELLES, ANIMALES...)

H.1. METHODOLOGIE

H.1.1. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Les systèmes de collecte des eaux pluviales existants à proximité du site de baignade sont décrits sur la base des documents existants et de la visite réalisée sur site.

Pour les exutoires pluviaux susceptibles d'influencer fortement la qualité des eaux de baignade, les conditions de transfert des rejets au cours d'eau sont appréciées avec des critères similaires aux rejets potentiels d'assainissement non collectifs :

- Traces de contamination éventuelles,
- Distance par rapport au cours d'eau,
- Modalité de transfert des effluents : sols / milieu superficiel / Direct imperméabilisé / indirect enherbé...,
- Localisation du point de débouché dans le cours d'eau,
- Proximité immédiate d'un point de baignade.

H.1.2. ACTIVITES AGRICOLES

Les visites de terrain et les cartes d'occupation des sols auront permis de localiser et identifier toutes activités agricoles potentiellement impactantes sur le territoire de la zone d'étude.

Une attention particulière sera portée sur les **stockages de fumiers et abreuvement** en bordure de cours d'eau et sur les **lieux de pacage des animaux**.

Les éventuels bâtiments de pisciculture ont également été recensés et localisés.

H.1.3. ACTIVITES INDUSTRIELLES

Sur le secteur d'étude, l'ensemble des activités industrielles et des éventuels rejets industriels est recensé, avec le concours de tous les acteurs.

Les modalités de traitement et de rejets des effluents sont alors examinées : rejets aux réseaux d'assainissement, traitement des effluents par un assainissement indépendant.

Les éventuelles contaminations antérieures sont recensées et décrites.

H.1.4. ACTIVITES DIVERSES

Plus généralement, sont également recensées, localisées et quantifiées toutes autres sources de pollution potentielles :

- Colonie d'animaux (canards...),
- Accès des animaux aux plages (chiens, chevaux...),
- Pratique intensive de la pêche,
- Aire d'accueil des camping-cars,
- Halte nautique,
- Dépotages sauvages avec caractérisation des types de déchets (macro-déchets plus ou moins inertes, ou matières organiques...),
- Sur-fréquentation de la zone de baignade par rapport au renouvellement de l'eau : problématique potentiellement forte en plan d'eau, notamment sous certaines conditions climatiques de vents et/ou de courants...

H.2. PRESENTATION DES AUTRES SOURCES DE POLLUTION

➤ *Planche 6 : Localisation des autres sources de pollution*

H.2.1. L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL (EP 01)

Au cours de la visite du site de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron, aucun exutoire de réseau d'eaux pluviales rejetant directement ou à proximité immédiate de la plage n'a été recensé.

En revanche, il existe sur la zone d'étude un exutoire pluvial relativement important, en sortie du bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales du péage des Adrets de l'Estérel. Celui-ci est situé à environ 5,2 km à l'amont de la plage Chez Pierre.

Au vu de la distance séparant l'ouvrage et la zone de baignade, l'impact est considéré faible voire nul, quelles que soient les conditions.

H.2.2. ACTIVITES AGRICOLES (A 01 A A 03)

D'après les informations recueillies auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fayence lors de la réunion de lancement de l'étude, **l'activité pastorale (A 01)** est encore bien présente sur les versants du lac de Saint-Cassien.

En cas de package des animaux à proximité des berges du lac, le lessivage des déjections animales jusqu'aux zones de baignade est possible lors de fortes pluies. Ainsi, une pollution bactériologique des eaux de baignade est susceptible de survenir même longtemps après les épisodes pluvieux.

L'impact de l'activité pastorale sur la qualité de l'eau de baignade est jugé nul en condition normale (temps sec), faible par temps de pluie et moyen en situation exceptionnelle.

Sur les communes de Montauroux et Callian subsistent des **moulins à huile communaux (A 02 et A 03)**. Au vu de leur localisation vis-à-vis du réseau d'assainissement collectif, leurs rejets (qui ne surviennent qu'en période de mouture), sont raccordés au réseau public et ne risquent pas d'atteindre le milieu naturel.

L'impact des moulins à huile communaux sur la qualité de l'eau de baignade est jugé nul quelles que soient les conditions.

H.2.3. ACTIVITES INDUSTRIELLES (I 01 A I 06)

A ce jour, sur la zone d'étude sont recensées les activités industrielles potentiellement impactantes suivantes :

- **I 01 : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) du Bourgougnon à Montauroux** : il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'enregistrement,
- **I 02 : Société FIRMENICH au Caravoux à Tourrettes** : il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la création d'arômes alimentaires et de parfums, classée ICPE soumise au régime d'autorisation pour stockage et emploi de produits inflammables,
- **I 03 : Carrières de la Péjade à Fayence** : il s'agit d'une ICPE soumise à autorisation pour l'activité d'exploitation de carrière,
- **I 04 : Lafarge Granulats Sud au quartier Saint-Simon à Tourrettes** : c'est une société stockant des déchets inertes, du béton, des enrobés bitumeux, de la terre, des tuiles, briques et débris de carrelage,
- **I 05 : Var Environnement à La Verrerie Vieille à Tourrettes** : société présentant la même activité que la précédente,
- **I 06 : Bioryza sur la Route de Cambarras à Tourrettes** : il s'agit d'une entreprise spécialisée dans l'élaboration de plats préparés.

Les différentes activités industrielles recensées sur la zone d'étude sont soit situées à l'aval hydraulique de l'hydrosystème considéré (I 01), soit raccordées au réseau public d'assainissement (I 06), soit situées à plus de 5 km du lac de Saint-Cassien (I 02, I 04 et I 05).

Compte tenu des arguments précédents et de l'important effet de dilution opéré par le lac, l'impact des activités industrielles recensées sur la qualité des eaux de baignade peut être considéré nul par temps sec et par temps de pluie, et faible en condition exceptionnelle.

H.2.4. SOURCES DIVERSES

H.2.4.1 CANAL DE JOURDAN (D 01)

Le canal de Jourdan, qui longe un ancien aqueduc romain, capte les eaux de la source Jourdan de la Siagnole à Mons et dessert les communes de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, à l'exception de Tanneron.

Le canal de Jourdan longe les berges du lac en rive gauche, du lieu-dit de Gayet à Montauroux jusqu'aux Adrets-de-L'Estérel. Il est en partie immergé dans le lac.

Lorsque le niveau du lac de Saint-Cassien est suffisamment bas, les regards de ce canal apparaissent. Ceux-ci seraient le siège de l'accumulation de nombreux déchets, source potentielle de pollution diffuse pour les eaux du lac.

Compte tenu de l'effet de dilution opéré par le lac, l'impact de ces déchets sur la qualité bactériologique des eaux de baignade est estimé faible voire nul quelles que soient les conditions.

H.2.4.2 CARCASSES DE VOITURES IMMERGEES (D 02)

Une quinzaine de carcasses de voitures serait immergée dans le lac de Saint-Cassien, ce qui représente une source potentielle de pollution diffuse des eaux du lac.

Néanmoins, la pollution potentiellement générée n'est pas de nature bactériologique. De plus, l'effet de dilution opéré par le lac minimise les éventuelles pollutions issues de ces carcasses.

L'impact des carcasses de voitures immergées dans le lac sur la qualité bactériologique des eaux de baignade est estimé faible voire nul quelles que soient les conditions.

H.2.4.3 CENTRES EQUESTRES (D 03 A D 08)

Les centres équestres, en tant que lieux de pacage d'animaux, peuvent potentiellement être une source de pollution bactériologique. En effet, si les déjections animales sont lessivées lors de fortes pluies jusqu'à un affluent du lac, la pollution bactériologique peut atteindre le lac. Néanmoins, cette pollution est susceptible de se produire si la distance est faible entre le centre équestre et le lac.

D'autre part, le risque de pollution est relativement important si des promenades à cheval sont réalisées sur les plages, voire directement dans le lac. Dans ce cas, les déjections animales peuvent directement se retrouver dans l'eau de baignade, causant une forte augmentation de la teneur en streptocoques fécaux.

En supposant que les baignades de chevaux dans le lac ne soient plus pratiquées, les centres équestres ne représentent qu'un risque faible de pollution des eaux de baignade.

H.2.4.4 STATIONS DE CARBURANT (D 10 ET D 11)

Sur la zone d'étude, deux stations de distribution de carburant sont recensées :

- La station TOTAL sur la RD 562 à Montauroux (D 10),
- La station du centre commercial E. Leclerc à Montauroux (D 11).

Les stations de distribution de carburant étant équipées de dispositifs de rétention et de récupération des matières pouvant être répandues accidentellement, le risque de pollution du milieu naturel par les hydrocarbures est extrêmement faible.

L'impact des stations de carburant sur la qualité bactériologique des eaux de baignade est estimé nul quelles que soient les conditions.

H.2.4.5 DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE FAYENCE (D 12)

La déchetterie intercommunale du Pays de Fayence est située sur le territoire communal de Tournettes, à côté de la station d'épuration, en bordure du Riou Blanc, soit à environ 4,6 km de l'embouchure du Biançon dans le lac.

Les déchets potentiellement impactants stockés au niveau de cette plateforme sont notamment les huiles moteur, les huiles alimentaires et les encres.

En situation exceptionnelle, ces déchets pourraient éventuellement se retrouver dans le Riou Blanc. Au vu de la distance assez importante vis-à-vis du lac et de l'effet tampon du cours d'eau et du lac, l'impact de la potentielle pollution est faible sur les zones de baignade.

H.2.4.6 ACCIDENT DE LA CIRCULATION SUR LE PONT DE PRE CLAOU (D 13)

La plage Chez Pierre est située à seulement 550 mètres à l'amont hydraulique du pont de Pré Claou sur la Route Départementale 37. Les phénomènes éventuels d'inversion de courant dus aux vents peuvent exposer la plage Chez Pierre à des pollutions provenant d'un aval proche.

En cas de chute d'un véhicule transportant des matières polluantes et/ou dangereuses dans le lac au droit du Pont de Pré Claou (événement exceptionnel), l'impact sur la qualité des eaux de baignade de la plage Chez Pierre est jugé moyen.

H.2.4.7 HALTES NAUTIQUES (D 17 ET D18)

Au droit des différentes plages du lac de Saint-Cassien sont installées une à plusieurs zones de mouillage pour petits bateaux.

L'usage de bateaux à moteurs thermiques est interdit sur le lac de Saint-Cassien. Seuls des bateaux électriques ou à voile peuvent naviguer sur l'étendue d'eau. Aussi, la présence de ces haltes nautiques ne constitue pas de risque de pollution des eaux de baignade.

Ainsi, l'impact des haltes nautiques de la brasserie du lac et du concessionnaire Chez Pierre sur la qualité des eaux de la baignade considérée est nul quelles que soient les conditions.

H.2.4.8 COLONIES D'ANIMAUX (D 21)

A l'entrée de la branche Ouest du lac de Saint-Cassien se trouve la réserve biologique de Fondurane, qui accueille notamment de nombreuses colonies d'oiseaux.

L'existence de cette réserve constitue une source potentielle de pollution des eaux de baignade, par lessivage des déjections animales lors de fortes pluies.

L'impact de la réserve biologique de Fondurane sur la qualité bactériologique de l'eau de baignade de la plage Chez Pierre est jugé nul en condition normale (temps sec), et faible par temps de pluie et en situation exceptionnelle, compte tenu de la distance importante entre la réserve et la plage considérée.

H.2.4.9 ACCES DES ANIMAUX A LA PLAGE (D 22)

Aucune interdiction d'accès des animaux, notamment les chiens, à la plage Chez Pierre n'est signalée sur le site de baignade. Cette potentielle source de pollution doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, le lessivage des déjections canines sur la plage lors de pluies significatives peut entraîner la présence de bactéries d'origine fécale au niveau de la zone de baignade pendant plusieurs jours après l'épisode pluvieux, causant une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau.

Néanmoins, la lutte contre ce type de pollution pour une baignade non surveillée est difficile à instaurer.

L'impact de la présence de déjections animales sur la plage ou sur les berges avoisinantes est jugé nul en condition normale (temps sec). Sous averse et pour des événements rares, l'impact est estimé faible.

H.2.4.10 DEPOTAGES SAUVAGES A LA SURFACE DES BERGES (D 24)

La plage Chez Pierre n'est équipée ni de poubelles ni de toilettes publiques. En l'absence de toilettes publiques, les usagers de la plage ont tendance à faire leurs besoins aux alentours de la plage. En cas de pluie, et donc de lessivage des sols des berges, les déjections risquent de rejoindre l'eau de baignade et de conduire à une augmentation ponctuelle de la pollution bactériologique.

L'absence de poubelles sur la plage peut contribuer à des décharges sauvages de déchets à la surface des berges.

Le manque d'équipement de cette plage (toilettes publiques, poubelles) crée un risque de pollution qui est estimé nul dans des conditions normales (temps sec) et faible sous averses ou en condition exceptionnelle.

H.2.4.11 ACCIDENT DE LA CIRCULATION SUR L'AUTOROUTE A8 A PROXIMITE DU VALLON DU CHEMIN CHARRETIER (D 25)

La chute d'un véhicule transportant des matières dangereuses et/ou polluantes de l'autoroute A8 dans le Vallon du Chemin Charretier, qui se jette ensuite dans le lac de Saint-Cassien, peut constituer une source de pollution des baignades situées sur les berges du bras Nord-Sud du lac (plages Chez Pierre, Les Arbousiers et La Maison du Lac).

La plage Chez Pierre se trouve à environ 6,1 km à l'aval hydraulique du point de rencontre entre l'autoroute A8 et le Vallon du Chemin Charretier.

En cas de chute d'un véhicule transportant des matières polluantes et/ou dangereuses dans le Vallon du Chemin Charretier (événement exceptionnel), l'impact sur la qualité des eaux de baignade de la plage Chez Pierre est jugé faible.

H.2.4.12 CHUTE D'UN AVION DANS LE LAC DE SAINT-CASSIEN (D 26)

Des avions, notamment des canadiens, sont régulièrement amenés à survoler le lac de Saint-Cassien, qui constitue une réserve d'eau importante pour la lutte contre les incendies. Le survol du lac par les canadiens survient en particulier en période estivale (risque incendie élevé), qui est la période de plus forte fréquentation des plages.

La chute d'un canadien, ou de tout autre avion, dans le lac représente une source exceptionnelle de pollution des eaux de baignade.

Néanmoins, si un tel événement survient, l'impact sur la qualité de l'eau de baignade Chez Pierre est estimé moyen.


La cartographie à la page suivante localise toutes les sources de pollutions diverses non liées à l'assainissement des eaux usées.

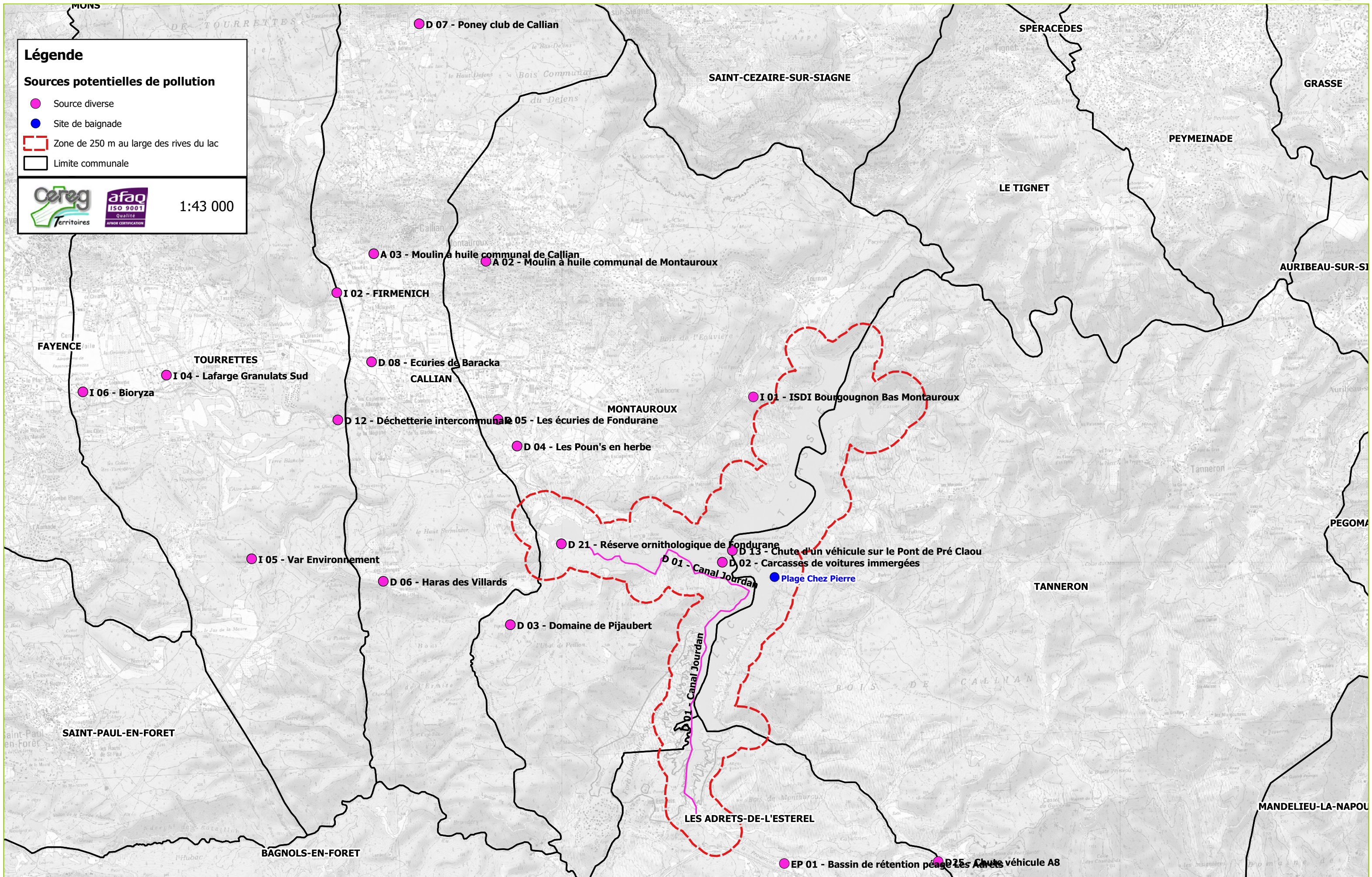
Localisation des sources de pollution diverses

Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron

Légende

- Source diverse
- Site de baignade
- ▭ Zone de 250 m au large des rives du lac
- ▭ Limite communale



 1:43 000



EXUTOIRES PLUVIAUX (EP)

Identification sur plan	Localisation	Types d'exutoires				Commentaires complémentaires	Descriptif de l'exutoire				Caractérisation du rejet				Évaluation de la distance globale du rejet par rapport au site de baignade	Commentaires complémentaires	
		Canalisation ou buse	Fossé bétonné	Fossé enherbé	Cours d'eau naturel		Diamètre (mm) ou dimensions (mm)	Nature	Écoulement d'effluents par temps sec	Débits relevés	Rejet propre (pas de traces ou résidus d'eaux usées)	Odeurs d'eaux usées	Suspension de contamination fécale	Traces manifestes de contamination fécale			Commentaires
EP 01	Bassin de rétention péage Les Adrets	X				-	300 mm	PEHD	Non	-	X				Cet exutoire se jette dans un ruisseau non pérenne en amont du lac	5,2 km	Le ruisseau récepteur forme une zone humide en amont du lac

ACTIVITES AGRICOLES (A) :		X	OUI	NON
A 01	Activité pastorale	Sur l'ensemble des versants du lac de Saint-Cassien, le pâturage des animaux est encore assez présent.		
A 02	Moulin à huile de Montauroux	Production d'huile d'olive.		
A 03	Moulin à huile de Callian	Production d'huile d'olive.		

INDUSTRIELS (Ind) :		X	OUI	NON
I 01	ISDI Bourgougnon Bas - Montauroux	Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), soumise au régime d'enregistrement de la base des ICPE du Var, située au lieu dit de Bourgougnon à Montauroux. Elle se situe à l'aval des plages, son impact peut être considéré quasi nul.		
I 02	FIRMENICH - Le Caravoux - Tourrettes	Firmenich est une entreprise de création d'arômes alimentaires et de parfums, dont un des établissements est situé au lieu-dit de Caravoux à Tourrettes. Ce site classé ICPE est soumis au régime d'autorisation, notamment pour stockage et emploi de produits inflammables.		
I 04	Lafarge Granulats Sud - Quartier Saint-Simon - Tourrettes	Société stockant des déchets inertes, béton, enrobés bitumeux, terre non polluée, tuiles, briques, carrelages.		
I 05	Var Environnement - La Verrerie Vieille - Tourrettes	Société stockant des déchets inertes, béton, enrobés bitumeux, terre non polluée, tuiles, briques, carrelages, verre.		
I 06	Bioryza - Route de Cambarras - Tourrettes	Société élaborant des plats préparés.		

DIVERS (D) :		Recensement des autres sources de pollutions potentielles			
D 01	Canal Jourdan immergé dans le lac	Les regards positionnés sur les parties immergées du canal Jourdan seraient remplis de déchets. Leur relargage constitue une source potentielle de pollution diffuse.			
D 02	Carcasses de voitures immergées dans le lac	Les carcasses de voitures immergées dans le lac constituent une source potentielle de pollution diffuse des eaux du lac de Saint-Cassien. Néanmoins, cette pollution n'affecterait pas la qualité bactériologique de l'eau.			
D 03	Centre équestre - Domaine de Pijaubert - Montauroux	Lors de fortes pluies, les excréments des chevaux sur la zone de pacage des animaux peuvent être lessivés jusqu'au cours d'eau, et transférés jusqu'au lac.			
D 04	Centre équestre - Les Poun's en herbe - Montauroux				
D 05	Centre équestre - Les Ecuries de Fondurane - Montauroux				
D 06	Centre équestre - Haras des Villards - Callian				
D 07	Centre équestre - Poney club de Callian - Callian				
D 08	Centre équestre - Ecuries de Baracka - Callian				
D 12	Déchetterie intercommunale du Pays de Fayence - Tourrettes	Le risque lié à la présence d'une déchetterie près du Riou-Blanc réside dans le rejet accidentel de matières polluantes (huiles moteur, huiles alimentaires, encres, etc.) dans le cours d'eau et le transfert des pollutions jusqu'au lac.			
D 13	Chute d'un véhicule sur le Pont de Pré Claou	La chute d'un véhicule transportant des matières polluantes au niveau du Pont de Pré Claou pourrait constituer une source de pollution des eaux de baignade.			
D 25	Chute d'un véhicule de l'autoroute A8 vers le Vallon du Chemin Charretier	La chute d'un véhicule transportant des matières polluantes de l'autoroute A8 vers le Vallon du Chemin Charretier pourrait constituer une source de pollution de ce cours d'eau, et par conséquent du Lac de Saint-Cassien.			
D 26	Chute d'un avion dans le lac de Saint-Cassien	La chute d'un canot ou de tout autre avion dans le Lac de Saint-Cassien peut générer une pollution dommageable pour la qualité des eaux de baignade.			

DIVERS (D) :		Recensement général complémentaire des autres sources de pollutions potentielles					
D 21	Colonies d'animaux (canards...)	X	OUI	NON	Réserve ornithologique de Fondurane		-
D 22	Accueil des animaux (chiens, chevaux...)	X	OUI	NON	Accès des animaux non réglementé à la plage Chez Pierre		-
-	Surfréquentation de la baignade		OUI	X	NON		-
-	Pratiques importantes de la pêche		OUI	X	NON		-
D 24	Dépôtages sauvages (déchets...)	X	OUI	NON	Aucune poubelle ni aucun WC public sur la plage Chez Pierre		-
-	Aire d'accueil des campings-cars		OUI	X	NON		-

I. FICHE 7 : DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE ET HIERARCHISE DES SOURCES DE POLLUTIONS

I.1. METHODOLOGIE

Une hiérarchisation des sources de pollutions avérées ou potentielles a été réalisée.

Une approche pragmatique est privilégiée, en croisant les différents critères listés ci-après :

- Identification/description de la source de pollution,
- Localisation du rejet par rapport au site de baignade : distance hydrographique avec la zone de baignade, localisation du rejet sur berge par rapport aux conditions de transfert (flux hydrauliques du cours d'eau et observations du panache),
- Origine de la source potentielle de pollutions : eaux usées domestiques, pluviales, animales...,
- Quantification du rejet bactériologique : évaluation du flux de pollution,
- Identification des conditions à risques avec détermination des facteurs déclenchant pouvant conduire à une dégradation de la qualité des eaux de baignade : contamination chronique (cas des stations d'épuration), sous averse ou encore accidentelle/malveillance,
- Appréciation de la fréquence possible des sources de contamination : rare, moyenne, forte, permanente,
- Appréciation de la gravité de la pollution induite par la source recensée,
- Hiérarchisation globale de la pollution suivant l'impact : Faible – Moyen – Fort.

Le diagnostic est réalisé sous forme de tableaux synthétiques présentés ci-après.

Une analyse croisée des différents facteurs a été pratiquée, ce qui a permis d'établir un classement et une hiérarchisation des sources de pollution et de leur impact à :

- Court terme : définition d'un plan d'actions d'urgence et d'un plan de gestion préventive,
- Moyen/long terme : définition d'un plan d'actions pour la suppression des pollutions chroniques.

Généralement, une approche pragmatique et intuitive est suffisante pour hiérarchiser les différentes sources de pollutions entre elles.

Néanmoins, afin de disposer d'une démarche homogène et généralisée, **une criticité de chaque source de pollutions** a été évaluée :

- Notation de critères pondérés :
 - Proximité du rejet par rapport au site de baignade (éloignée, rapprochée, immédiate),
 - Evaluation des flux de pollution (très faible, faible, moyen, fort),
 - Modalités du rejet, examen des pentes et des conditions de transfert (rejet surfacique diffus, rejet infiltré, rejet indirect avec transition par un milieu tampon, rejet direct...),
- Notation finale sur 16 points,
- Trois conditions différentes :
 - Temps sec (situation normale),
 - Sous averse,
 - Situation exceptionnelle, rare ou accidentelle.

En fonction de la note obtenue sur 16 points, **le risque de pollution pour chaque foyer est jugé :**

- **Faible** : Note ≤ 8 points sur 16 points,
- **Moyen** : 9 points \leq Note ≤ 12 points sur 16 points,
- **Fort** : 13 points \leq Note ≤ 16 points sur 16 points.

I.2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- *Planche 7 : Localisation de toutes les sources potentielles de pollution*

I.2.1. SYNTHÈSE DES POLLUTIONS CHRONIQUES DE TEMPS SEC (SITUATION NORMALE)

Par temps sec et en situation normale, aucune des sources de pollution issues de l'assainissement collectif, non collectif, pluvial ou d'autres sources de pollution n'a de réel impact sur la qualité des eaux de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron.

De plus, le remplacement courant 2017 de la station d'épuration de Callian/Montauroux par un nouvel ouvrage épuratoire ainsi que la réhabilitation de l'unité de traitement des Estérets-du-Lac confirment cette conclusion.

En conclusion, il n'existe pas sur la zone d'étude de SOURCES DE POLLUTION CHRONIQUES MAJEURES EN SITUATION NORMALE, les risques estimés étant tous faibles.

I.2.2. SYNTHÈSE DES POLLUTIONS SOUS AVERSES

Par temps de pluie, les stations d'épuration de Tourrettes et Callian/Montauroux sont susceptibles d'influencer la qualité des eaux de baignade de la plage Chez Pierre à Tanneron.

Toutefois, lorsque l'on confronte les épisodes pluvieux à la qualité des eaux de baignade de la plage étudiée, il ressort que l'incidence de la pluie sur celle-ci est faible voire nulle. Ainsi, les déversements d'eaux usées à partir des déversoirs d'orage de ces installations de traitement des eaux usées n'auraient pas de réel impact sur la qualité bactériologique de la plage Chez Pierre.

De plus, l'année 2017 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle station d'épuration intercommunale pour Callian et Montauroux. Le dimensionnement de cette installation sera adapté à la population de pointe, le traitement sera amélioré et les surverses réduites.

En conclusion, il n'existe pas sur la zone d'étude de SOURCES DE POLLUTION MAJEURES SOUS AVERSES, les risques estimés étant au pire des cas moyens.

I.2.3. SYNTHÈSE DES POLLUTIONS POUR DES ÉVÉNEMENTS RARES, EXCEPTIONNELS OU ACCIDENTELS

Dans des conditions exceptionnelles, les stations d'épuration de Fayence, Tourrettes et Callian/Montauroux sont potentiellement susceptibles de conduire à une dégradation de la qualité de l'eau de baignade du site Chez Pierre à Tanneron.

De même, un événement accidentel au niveau de la fosse d'accumulation étanche des effluents du concessionnaire Chez Pierre constituerait un risque fort de pollution de la baignade considérée.

L'exutoire pluvial EP 01 (bassin de rétention du péage des Adrets-de-l'Estérel) représente aussi un risque moyen dans des conditions exceptionnelles compte tenu de la quantité potentiellement importante de polluants (hydrocarbures) qu'il peut relarguer.

Enfin, l'activité pastorale (A 01) aux abords du lac, la chute d'un véhicule au niveau du pont de Pré Claou (D 13), ainsi que la chute d'un avion dans le lac (D 26) représentent des sources potentielles moyennes de dégradation de la qualité bactériologique de cette baignade.

En conclusion, les **SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES MAJEURES**, sous averse et/ou en cas d'événement accidentel, présentant un risque moyen à fort d'altération de la qualité des eaux de baignade de la plage Chez Pierre sont :

- La station d'épuration de Fayence et son by-pass (AC 01),
- La station d'épuration de Tourrettes et son by-pass (AC 02),
- La station d'épuration de Callian/Montauroux et son by-pass (AC 03),

- Le dispositif ANC du concessionnaire Chez Pierre (ANC 05),

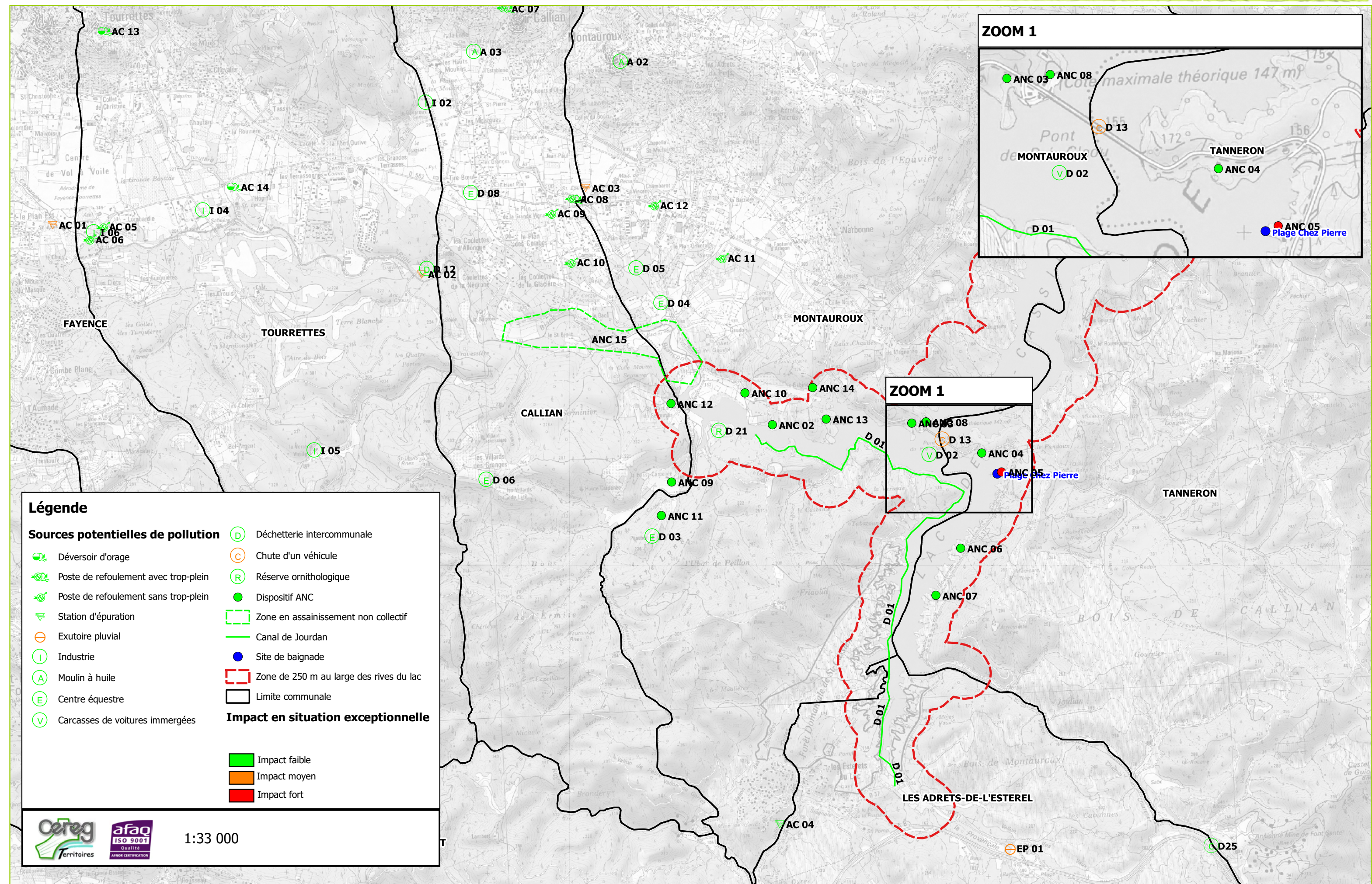
- L'exutoire pluvial du bassin de rétention du péage autoroutier des Adrets-de-l'Estérel (EP 01),

- L'activité pastorale autour du lac (A 01),

- La chute d'un avion dans le lac (D 26).

Les fiches synthétiques suivantes illustrent la synthèse du diagnostic hiérarchisé des pollutions.

Localisation de toutes les sources potentielles de pollution Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron



Légende

Sources potentielles de pollution	(D) Déchetterie intercommunale
(O) Déversoir d'orage	(C) Chute d'un véhicule
(S) Poste de refoulement avec trop-plein	(R) Réserve ornithologique
(N) Poste de refoulement sans trop-plein	(●) Dispositif ANC
(E) Station d'épuration	(---) Zone en assainissement non collectif
(P) Exutoire pluvial	(---) Canal de Jourdan
(I) Industrie	(●) Site de baignade
(A) Moulin à huile	(---) Zone de 250 m au large des rives du lac
(E) Centre équestre	(---) Limite communale
(V) Carcasses de voitures immergées	Impact en situation exceptionnelle
	(■) Impact faible
	(■) Impact moyen
	(■) Impact fort



1:33 000

SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES SOUS AVERSES

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés										Appréciation de l'impact sur la qualité des eaux de baignade																						
Id	Type de foyer potentiel					Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Rive gauche	Rive droite	Proximité du rejet du site de baignade					Evaluation des flux du rejet (par temps de pluie)					Modalités et conditions de transfert du rejet vers le site de baignade (en situation de rejet)					Sensibilité aux pluies			RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet			Commentaires / Remarques
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agricole	Industriel						Autre	Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Très éloignée (Note = 0)	Eloignée (Note = 1)	Rapprochée (Note = 2)	Immédiate (Note = 3)	Très Faible (Note = 0)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 3)	Fort (Note = 5)	Rejet traité (Note = 1)	Rejet surfacique diffus (Note = 1)	Infiltration (Note = 1)	Indirect (transit par un milieu tampon) (Note = 3)	Direct (Note = 5)	Pluies Exceptionnelles (>50 mm/j)(Note = 0)	Pluies Fortes (>25 à 30 mm/j)(Note = 1)	Pluie significative (>10 à 25 mm/j) (Note = 2)	Pluie Faible (<10 mm/j) (Note = 3)	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS	Faible (NOTE <= 8)	
AC 01	X					STEP Village de Fayence	Le Puits du Plan Est Fayence	Satisfaisant	X		12,1 km	0				3										8	X					
AC 02	X					STEP Village Tourrettes	Les Terrasses Tourrettes	Satisfaisant	X		7,9 km		1			3										9		X			Augmentation des volumes rejetés par temps de pluie	
AC 03	X					STEP intercommunale de Callian/Montauroux	Vincent Montauroux	Insuffisant	X		6,3 km		1			3										9		X			Fonctionnement du by-pass	
AC 04	X					STEP quartier des Estérets du Lac	Les Estérets du Lac Montauroux	Insuffisant	X		4,6 km			2		1										6	X					
AC 07	X					Trop-plein du PR du Boulevard Amiral Rue	Callian	Moyen	X		9,1 km		1		0											5	X				Fonctionnement du trop-plein par temps de pluie en raison d'une panne prolongée ou d'un apport excessif d'eaux claires parasites	
AC 08	X					Trop-plein du PR Agora	Callian	Satisfaisant	X		6,3 km		1		1											5	X					
AC 13	X					DO de la Mairie	Tourrettes	Inconnu	X		14,5 km	0				1										7	X				Fonctionnement excessif du déversoir d'orage sous averses	
AC 14	X					DO du Chemin des Services Techniques	Tourrettes	Inconnu	X		10,9 km	0				1										7	X					
EP 01			X			Bassin de rétention du péage des Adrets	Les Adrets-de-l'Estérel	Inconnu	X		5,2 km		1			1										6	X				Relargage de polluants (hydrocarbures notamment) en cas de forte pluie	
A 01				X		Activité pastorale	Toute la zone d'étude	-	X	X	-				3											6	X				Lessivage des déjections et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface	
I 04				X		Lafarge Granulats Sud	Tourrettes	-	X		10,9 km	0				1										3	X				Ruissellement jusqu'au lac de matières minérales ou polluantes perturbant la turbidité et ou la qualité de l'eau de baignade	
I 05				X		Var Environnement	Tourrettes	-	X		9,3 km		1			1										4	X					
D 03					X	Centre équestre Domaine de Pijaubert	Montauroux	-	X		4,6 km			2		1											5	X				
D 04					X	Centre équestre Les Poun's en herbe	Montauroux	-	X		4,8 km			2		1											5	X				
D 05					X	Centre équestre Les Ecuries du Fondurane	Montauroux	-	X		5,3 km		1			1											4	X				
D 06					X	Centre équestre Haras des Villards	Callian	-	X		6,5 km		1			1											4	X				Lessivage des déjections et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface
D 07					X	Centre équestre Poney club de Callian	Callian	-	X		12,0 km	0				1											3	X				
D 08					X	Centre équestre Ecuries de Baracka	Callian	-	X		7,2 km		1			1											4	X				
D 21					X	Colonies d'animaux (réserve ornithologique de Fondurane)	Montauroux	-	X		3,1 km			2		1											5	X				
D 22					X	Déjections animales	Plage Chez Pierre Tanneron	-	X		< 100 m			3		1											6	X				
D 24					X	Dépotages sauvages (absence de WC et de poubelles)	Plage Chez Pierre Tanneron	-	X		< 100 m			3		1											6	X				Lessivage des déchets et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface

Profil de Baignade - Communauté de Communes du Pays de Fayence

Fiche 7 : Diagnostic des sources de pollutions

Lac de Saint-Cassien - Plage Chez Pierre - Commune de Tanneron

SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES POUR DES EVENEMENTS RARES OU EXCEPTIONNELS

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés											Appréciation de l'impact sur la qualité des eaux de baignade																							
Id	Type de foyer potentiel					Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Rive d'implantation		Proximité du rejet du site de baignade				Evaluation des flux du rejet (en situation exceptionnelle)				Modalités et conditions de transfert du rejet vers le site de baignade (en situation exceptionnelle)				Probabilité d'occurrence de l'événement			RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet			Commentaires / Remarques					
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agricole	Industriel				Autre	Rive gauche	Rive droite	Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Très éloignée (Note = 0)	Eloignée (Note = 1)	Rapprochée (Note = 2)	Immédiate (Note = 3)	Très Faible (Note = 0)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 3)	Fort (Note = 5)	Descriptif du rejet immédiat	Rejet traité (Note = 1)	Rejet surfacique diffus (Note = 1)	Infiltration (Note = 1)	Indirect (transit par un milieu tampon) (Note = 3)	Direct (Note = 5)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 2)		Fort (Note = 3)	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS	FAIBLE (NOTE <= 8)	MOYEN (8 < NOTE <= 12)	FORT (12 < NOTE <= 16)
AC 01	X					STEP Village de Fayence	Le Puits du Plan Est Fayence	Satisfaisant	X		12,1 km	0					5	La Camandre			3			1			9	X						
AC 02	X					STEP Village Tourrettes	Les Terrasses Tourrettes	Satisfaisant	X		7,9 km		1				5	Le Riou-Blanc			3			1			10	X						
AC 03	X					STEP intercommunale de Callian/Montauroux	Vincent Montauroux	Insuffisant	X		6,3 km		1				5	Vallon de Vincent puis Le Biançon			3			2			11	X						
AC 04	X					STEP quartier des Estérets du Lac	Les Estérets du Lac Montauroux	Insuffisant	X		4,6 km			2			3	Infiltration		1				2			8	X						
AC 05	X					PR du Chemin de Cambarras	Tourrettes	Insuffisant	X		12,2 km	0			0			Rejet surfacique		1					3		4	X						
AC 06	X					PR du Gué de la Camandre	Tourrettes	Insuffisant	X		12,2 km	0			0			Rejet surfacique		1					3		4	X						
AC 07	X					Trop-plein du PR du Boulevard Amiral Rue	Callian	Moyen	X		9,1 km		1		0			Talweg affluent de la Camiole			3				3		7	X						
AC 08	X					Trop-plein du PR Agora	Callian	Satisfaisant	X		6,3 km		1		1			La Camiole			3			2			7	X						
AC 09	X					PR du Chemin des Combes	Callian	Satisfaisant	X		6,7 km		1		0			Rejet surfacique		1			1				3	X						
AC 10	X					PR du Chemin de Dayan	Callian	Satisfaisant	X		6,3 km		1		0			Rejet surfacique		1			1				3	X						
AC 11	X					PR de Maio	Montauroux	Moyen	X		5,6 km		1		0			Rejet surfacique		1				2			4	X						
AC 12	X					PR de la RD 562	Montauroux	Moyen	X		5,9 km		1			3		Rejet surfacique		1				2			7	X						
AC 13	X					DO de la Mairie	Tourrettes	Inconnu	X		14,5 km	0				1		Réseau pluvial			3				3		7	X						
AC 14	X					DO du Chemin des Services Techniques	Tourrettes	Inconnu	X		10,9 km	0				1		Fossé puis le Riou Blanc			3				3		7	X						

By-pass important et prolongé de la STEP suite à un problème majeur

Panne prolongée sur le poste de refoulement provoquant un débordement d'eaux usées ou casse du réseau de refoulement

Fonctionnement excessif / anormal du déversoir d'orage

SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES POUR DES EVENEMENTS RARES OU EXCEPTIONNELS

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés										Appréciation de l'impact sur la qualité des eaux de baignade																							
Id	Type de foyer potentiel					Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Rive d'implantation		Proximité du rejet du site de baignade					Evaluation des flux du rejet (en situation exceptionnelle)					Modalités et conditions de transfert du rejet vers le site de baignade (en situation exceptionnelle)					Probabilité d'occurrence de l'événement			RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet			Commentaires / Remarques	
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agricole	Industriel				Autre	Rive gauche	Rive droite	Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Très éloignée (Note = 0)	Eloignée (Note = 1)	Rapprochée (Note = 2)	Immédiate (Note = 3)	Très Faible (Note = 0)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 3)	Fort (Note = 5)	Descriptif du rejet immédiat	Rejet traité (Note = 1)	Rejet surfacique diffus (Note = 1)	Infiltration (Note = 1)	Indirect (transit par un milieu tampon) (Note = 3)	Direct (Note = 5)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 2)	Fort (Note = 3)	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS	FAIBLE (NOTE <= 8)		MOYEN (8 < NOTE <= 12)
ANC 02	X					ANC snack plage du Rocher de l'Américain	Montauroux	Inconnu	X		2,5 km		2		0			Rejet surfacique	1						2			5	X				
ANC 03	X					ANC snack plage du Pré Claou	Montauroux	Inconnu	X		1,0 km à l'aval			2		0		Rejet surfacique	1						2			5	X				
ANC 04	X					ANC snack/barsserie du lac	Tanneron	Inconnu	X		285 m à l'aval			3		0		Rejet surfacique	1						2			6	X				
ANC 05	X					ANC snack plage Chez Pierre	Tanneron	Inconnu	X		< 100 m			3		3		Rejet direct sur la plage					5		2			13			X		
ANC 06	X					ANC snack plage des Arbousiers	Tanneron	Non conforme	X		890 m			3		0		Rejet surfacique	1						3			7	X				
ANC 07	X					ANC de la Maison du Lac	Tanneron	Non conforme	X		1,5 km			2		0		Rejet surfacique	1						3			6	X				
ANC 08	X					ANC snack OKWIDE plage	Montauroux	Inconnu	X		900 m à l'aval			3		0		Rejet surfacique	1						2			6	X				
ANC 09	X					ANC LENGART	Chemin de Fondurane Callian	Non conforme	X		3,9 km			2		0		Infiltration			1				3			6	X				
ANC 10	X					ANC GLUCHE	Chemin du Gabinet Montauroux	Non conforme	X		3,2 km			2		0		Infiltration			1				3			6	X				
ANC 11	X					ANC MAIOLINO	Vallon de la Carpenée Montauroux	Inconnu	X		4,3 km			2		0		Non connu				3			3			8	X				
ANC 12	X					ANC (nom inconnu)	Saint-Martin-du-Séminier Callian	Inconnu	X		3,6 km			2		0		Non connu				3			3			8	X				
ANC 13	X					ANC Base d'aviron	Montauroux	Inconnu	X		1,7 km			2		0		Non connu				3			3			8	X				
ANC 14	X					ANC MANKAI	Le Gabinet Montauroux	Inconnu	X		2,1 km			2		0		Non connu				3			2			7	X				
ANC 15	X					ANC Saint-Esprit / Fondurane	Callian et Montauroux	Inconnu	X		6,5 km		1			0		Non connu				3			3			7	X				
EP 01		X				Bassin de rétention du péage des Adrets	Les Adrets-de-l'Estérel	Inconnu	X		5,2 km		1			3		Ruisseau non pérenne se jetant dans une zone humide en amont du lac				3			2			9		X			Relargage massif de polluants (hydrocarbures notamment) au lac
A 01			X			Activité pastorale	Toute la zone d'étude	-	X	X	-				3		3	Rejet surfacique	1						2			9		X			Lessivage des déjections et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface
A 02			X			Moulin à huile de Montauroux	Montauroux	-	X		7,9 km		1			1		Affluent de la Camiole				3			1			6	X				Risque de déversement de produits gaisseux dans le milieu naturel ou de saturation de la STEP de Callian/Montauroux avec déversement via le déversoir d'orage entrée STEP
A 03			X			Moulin à huile de Callian	Callian	-	X		8,6 km		1			1		Affluent de la Camiole				3			1			6	X				

SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES POUR DES EVENEMENTS RARES OU EXCEPTIONNELS

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés										Appréciation de l'impact sur la qualité des eaux de baignade																					
Id	Type de foyer potentiel					Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Rive d'implantation		Proximité du rejet du site de baignade			Evaluation des flux du rejet (en situation exceptionnelle)			Modalités et conditions de transfert du rejet vers le site de baignade (en situation exceptionnelle)				Probabilité d'occurrence de l'événement			RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet			Commentaires / Remarques				
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agricole	Industriel				Autre	Rive gauche	Rive droite	Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Très éloignée (Note = 0)	Eloignée (Note = 1)	Rapprochée (Note = 2)	Immédiate (Note = 3)	Très Faible (Note = 0)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 3)	Fort (Note = 5)	Descriptif du rejet immédiat	Rejet traité (Note = 1)	Rejet surfacique diffus (Note = 1)	Infiltration (Note = 1)	Indirect (transit par un milieu tampon) (Note = 3)	Direct (Note = 5)		Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 2)	Fort (Note = 3)	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS
I 02				X		FIRMENICH	Le Caravoux Tourrettes	-	X		8,2 km	1				3		Affluent du Riou Blanc				3	1			8	X			Risque de déversement de produits polluants au milieu naturel	
I 04				X		Lafarge Granulats Sud	Tourrettes	-	X		10,9 km	0				3		Rejet surfacique	1					2		6	X			Ruissellement jusqu'au lac de matières minérales ou polluantes perturbant la turbidité et ou la qualité de l'eau de baignade	
I 05				X		Var Environnement	Tourrettes	-	X		9,3 km	1				3		Rejet surfacique	1					2		7	X				
I 06				X		Bioryza	Tourrettes	-	X		12,0 km	0				3		La Camandre				3	1			7	X			Risque de déversement de matières organiques dans le milieu naturel	
D 01					X	Canal Jourdan immergé dans le lac	Rive droite du lac sur les communes de Montauroux et des Adrets-de-l'Estérel	-	X		380 m			3	0			Lac de Saint-Cassien				3	1			7	X			Risque de relargage dans les eaux lacustres des polluants contenus dans les déchets accumulés au niveau des regards de visite du canal	
D 02				X		Carcasses de voitures immergées dans le lac	Tout le lac de Saint-Cassien	-	X	X	-			3	1			Lac de Saint-Cassien				3	1			8	X			Risque de relargage dans les eaux lacustres des polluants contenus dans les carcasses de voitures immergées	
D 03				X		Centre équestre Domaine de Pijaubert	Montauroux	-	X		4,6 km		2		1			Rejet surfacique	1					2		6	X				
D 04				X		Centre équestre Les Poun's en herbe	Montauroux	-	X		4,8 km		2		1			Rejet surfacique	1					2		6	X				
D 05				X		Centre équestre Les Ecuries du Fondurane	Montauroux	-	X		5,3 km	1			1			Rejet surfacique	1					2		5	X			Lessivage des déjections et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface	
D 06				X		Centre équestre Haras des Villards	Callian	-	X		6,5 km	1			1			Rejet surfacique	1					2		5	X				
D 07				X		Centre équestre Poney club de Callian	Callian	-	X		12,0 km	0			1			Rejet surfacique	1					2		4	X				
D 08				X		Centre équestre Ecuries de Baracka	Callian	-	X		7,2 km	1			1			Rejet surfacique	1					2		5	X				
D 12				X		Déchetterie intercommunale du Pays de Fayence	Tourrettes	-	X		7,8 km	1			1			Le Riou-Blanc				3		2		7	X			Risque de déversement de matières polluantes dans le milieu naturel	
D 13				X		Chute d'un véhicule sur le Pont de Pré Claou	Montauroux / Tanneron	-			660 m			3	1			Lac de Saint-Cassien					5	1		10		X			Risque de déversement de matières polluantes dans le lac
D 21				X		Colonies d'animaux (réserve ornithologique de Fondurane)	Montauroux	-	X		3,1 km		2		1			Rejet surfacique	1					2		6	X			Lessivage des déjections et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface	
D 22				X		Déjections animales	Plage Chez Pierre Tanneron	-	X		< 100 m			3	1			Rejet surfacique	1					2		7	X				
D 24				X		Dépotages sauvages (absence de WC et de poubelles)	Plage Chez Pierre Tanneron	-	X		< 100 m			3	1			Rejet surfacique	1					2		7	X			Lessivage des déchets et transfert vers les eaux de baignade par ruissellement de surface	
D 25				X		Chute d'un véhicule de l'A8 dans le Vallon du Chemin Charretier	Tanneron / Les Adrets-de-l'Estérel	-	X		6,1 km	1			3			Vallon du Chemin Charretier				3	1			8	X			Risque de déversement de matières polluantes dans le cours d'eau affluent du lac	
D 26				X		Chute d'un avion dans le lac	Tout le lac de Saint-Cassien	-	X	X	-			3		3		Lac de Saint-Cassien				3	1			10		X		Risque de déversement de matières polluantes dans le lac	

I.3. CLASSEMENT DU TYPE DE PROFIL

Afin de prendre en considération la différence de vulnérabilité aux pollutions du site de baignade de la plage Chez Pierre, 3 types de profils ont été définis :

- Type 1 : le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré,
- Type 2 : le risque de pollution est avéré et les causes sont connues,
- Type 3 : le risque de contamination est avéré et les causes sont insuffisamment connues.

		Type 1	Type 2	Type 3
Phase 1 : Etat des lieux	Description de la zone de baignade	x	x	x
	Délimitation et description de la zone d'étude	x	x	x
	Données sur la qualité de l'eau	x	x	x
	Données sur la qualité des coquillages (le cas échéant)	x	x	x
	Contexte météorologique	x	x	x
	Inventaire des sources de pollution	x	x	x
	Potentiel de prolifération de cyanobactéries, de macro-algues ou de phytoplancton	x	x	x
Phase 2 : Diagnostic	Hiérarchisation des sources de pollution	x	x	x
	Analyse statistique et interprétation des données rétrospectives		x	x
	Utilisation de modèles hydrodynamiques			x
Phase 3 : Mesures de gestion	Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme	x	x	x
	Mesures de gestion préventive des autres sources de pollution	x	x	x
	Plan d'action	x	x	x
Rédaction du profil et du document de synthèse		x	x	x

Tableau 8 : Détermination du type de profil réalisé dans le cadre de l'étude

Au regard du diagnostic établi des sources de pollutions et du classement qualité de l'eau de baignade selon la directive 2006, il est retenu le type de profil suivant pour le site de baignade diagnostiqué dans le cadre de cette étude :

Zone de baignade	Classement de la qualité de l'eau de la baignade sur les 4 dernières années	Type de Profil :
Plage Chez Pierre TANNERON	<p>Année 2011 : Bonne Qualité</p> <p>Année 2012 : Bonne Qualité</p> <p>Année 2013 : Excellente Qualité</p> <p>Année 2014 : Excellente Qualité</p> <p>Année 2015 : Excellente Qualité</p> <p>Année 2016 : Excellente Qualité</p> <p><i>(valeur simulée pour 2016)</i></p>	Type 1

Tableau 9 : Classement du type de profils de baignade

Distinction entre profils de type 1 et 2

Les démarches afin d'établir des profils de baignade de type 1 ou de type 2 sont identiques, cependant, le volume des investigations est plus important dans le cas des profils de type 2, avec la nécessité de réaliser des prestations de terrain plus consommatrices en temps passé, et des recommandations ultérieures de travaux et de gestion préventive des baignades plus abouties.

Selon le guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade, les profils de type 1 et 2 se distinguent néanmoins dans l'application des mesures du plan d'action :

- Type 1 : des recommandations seront formulées et pourront s'avérer suffisantes,
- Type 2 : le plan d'actions définira les mesures de gestion destinées à supprimer ou réduire les sources de pollutions et présentera un calendrier des travaux pour atteindre en 2015 le niveau de qualité au moins suffisant au sens de la directive 2006.

Néanmoins, au regard de la complexité du fonctionnement d'une baignade en eau douce et de la grande sensibilité de cette dernière aux variations de qualité, des plans d'actions intégrant un programme de travaux nécessaires seront systématiquement proposés.

Profils de type 3 : utilisation de modèles hydrodynamiques

Les profils de type 3 nécessitent généralement des modélisations hydrodynamiques 3D poussées pour parvenir à cerner parfaitement les interactions entre diffusions des sources de pollutions et contextes hydro-climatiques.

Généralement, ce type de prestations, très lourdes à mettre en place sont réservées à certaines baignades en milieu littoral : croisement nécessaire d'un très grand nombre de données (conditions climatiques, débits des cours d'eau, marées, courants, vents, hauteur d'eau...).

J. FICHE 8 : MESURES DE GESTION

A l'issue du recensement des foyers de pollutions et de l'élaboration du programme des travaux, un plan de gestion préventive de la baignade est établi.

En effet, les foyers de pollutions les plus impactant sur la baignade ont été listés et hiérarchisés avec précision. Ainsi les mesures de gestion préventives peuvent être focalisées sur la surveillance de ces points critiques.

Il est donc proposé pour chacun des foyers de pollutions :

- Les modalités de surveillance à instaurer en période estivale,
- Les modalités de gestion de crise à appliquer à la suite de la constatation d'un éventuel défaut.

J.1. SURVEILLANCE ET VEILLE ESTIVALE

J.1.1. ENTRETIEN DE LA BAIGNADE

La fréquentation et la sur-fréquentation des sites de baignade peuvent être à l'origine de dépôts de déchets à la surface des plages. Lorsque ces derniers sont lessivés dans les eaux du lac, ils peuvent altérer provisoirement sa qualité.

L'entretien des abords de la baignade est donc recommandé afin de limiter le lessivage des plages suite à des événements pluvieux orageux.

Entretien de la baignade

- **Entretien régulier des abords** avec le contrôle de la propreté du site,
- **Enlèvement des flottants se trouvant dans l'emprise de la zone surveillée,**
- **Débroussaillage des abords de la plage afin d'éviter la prolifération de déjections humaines dans les alentours.**

J.1.2. VEILLE ESTIVALE

En période estivale, une surveillance des foyers de pollutions potentiels connus doit être instaurée : **veille estivale permanente.**

Mise en place d'une veille estivale

Les actions de surveillance et de veille estivale sont décrites et détaillées ci-dessous et dans les tableaux des pages suivantes :

- **Le contrôle visuel biquotidien de l'aspect de l'eau** par la surveillance :
 - Des blooms algaux,
 - De la présence de mousses,
 - De changements anormaux de colorations et de la transparence,
 - Apparitions d'odeurs suspectes,
- **La poursuite de l'exploitation des données d'autosurveillance** et télésurveillance des ouvrages d'assainissement des eaux usées,
- **Les visites sommaires mensuelles** (et/ou en début de saison) des différents foyers potentiels de pollution recensés (déversoirs d'orage...).
- **La vérification hebdomadaire estivale de l'état de fonctionnement des postes de refoulement,**
- **Le suivi hebdomadaire estival de l'état de l'exutoire pluvial EP 01 (bassin de rétention du péage autoroutier des Adrets-de-l'Estérel) et des matières et/ou déchets qui s'accumulent à l'intérieur du bassin,**
- **La sensibilisation des propriétaires et usagers des centres équestres aux bonnes pratiques,** permettant d'éviter les baignades des chevaux directement dans les eaux du lac,
- **La mise en place d'un protocole d'analyses rapides de la qualité de l'eau de baignade après un incident déclaré sur les systèmes d'assainissement ou suite à toute autre pollution accidentelle identifiée :** pour chaque épisode de pollution réalisation, par les techniciens de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, d'une campagne de prélèvements et d'analyses rapides en 3 points (rejet, amont, aval) pendant 3 jours consécutifs à la pollution,
- Dans l'idéal, et dans le cadre d'une **concertation anticipée chaque année avec les services de l'ARS,** il faudrait prévoir de **réaliser les bilans de pollution d'autosurveillance des stations d'épuration du territoire les jours où sont réalisés les prélèvements d'eau de baignade par l'ARS,** afin de confronter les résultats, et d'estimer l'éventuel impact des rejets d'assainissement sur la qualité des eaux de baignade.

Indicateur de surveillance et de gestion concourant à fermer la baignade

Des mesures de gestion immédiates, en cas de danger avéré, peuvent être prises pour interdire la baignade temporairement ou de manière prolongée.

Ces mesures seront prises par le personnel surveillant en fonction de plusieurs paramètres :

- **Turbidité de l'eau trop importante,**
- **Objets suspects dans ou à la surface de l'eau,**
- **Couleur suspecte de l'eau,**
- **Odeurs nauséabondes.**

L'interdiction de baignade ne sera levée qu'après avoir effectué des prélèvements et analyses et obtenu un résultat conforme à la réglementation des baignades.

Il est rappelé ci-après les principaux indicateurs à suivre, ainsi que les principales actions de surveillance et de gestion à mettre en œuvre :

- **Fermeture préventive de la baignade pour une durée de 24 à 48 heures suite à un épisode pluvieux de cumul supérieur à 50 mm, afin d'éviter les risques de pollution inhérents aux sources polluantes suivantes, liées aux systèmes d'assainissement de Montauroux, Callian, Tourrettes et Fayence :**
 - *Rejets de stations d'épuration et leur by-pass : STEP village de Fayence, STEP village de Tourrettes, STEP de Callian/Montauroux et STEP des Estérets-du-Lac,*
- **Fermeture préventive de la baignade pour une durée de 24 à 48 heures suite à un événement rare ou exceptionnel identifiable, provenant de l'une des sources potentielles de pollution suivantes :**
 - **Dispositifs d'assainissement non collectif, en particulier celui du concessionnaire « Chez Pierre »,**
 - **Baignade de chevaux ou abreuvement de troupeaux à proximité de la plage,**
 - **Chute d'un véhicule transportant des matières polluantes ou dangereuses au droit du pont du Pré Claou, ou sur l'autoroute A8 près du Vallon du Chemin Charretier,**
 - **Déversement accidentel d'une pollution massive au niveau du bassin de rétention des eaux pluviales du péage autoroutier des Adrets-de-l'Estérel et transfert de la pollution au milieu naturel suite à un dysfonctionnement majeur du bassin,**
 - **Chute d'un avion (canadair ou autre) dans le lac durant la saison estivale.**

Cette fermeture sera à apprécier par le gestionnaire de la baignade en fonction des informations recueillies auprès des différents acteurs compétents en matière d'assainissement collectif et non collectif et des exploitants des réseaux d'assainissement, et en corroborant avec les observations de terrain (arrivée d'eaux usées ou de nappes de pollution au droit de la zone de baignade).

Cette fermeture devra rester effective tant que la problématique n'aura pas été solutionnée et écartée par des analyses contradictoires

J.2. PROCEDURES D'INTERVENTION ET DE GESTION DE CRISE

Des procédures d'interventions avec mobilisations des personnes responsables associées sont définies :

- Procédure Gestion de crise : temps sec estival,
- Procédure Gestion de crise : averse d'orage estival,
- Procédure Gestion de crise : résultats non conformes dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS.

Les procédures d'intervention proposées sont structurées suivant 3 pôles conjugués pour chaque étape structurante : **acteurs – actions – outils.**

J.3. ENREGISTREMENT D'UNE CRISE

Toute crise doit faire l'objet d'un suivi et d'un enregistrement dans l'historique qualité de chaque baignade.

En effet, ces données sont primordiales pour préciser les modalités de corrélation entre les précipitations, le fonctionnement des installations de traitement des eaux usées, les pratiques pastorales et la dégradation éventuelle de la qualité de l'eau de baignade.

De plus, une meilleure connaissance des conditions de déclenchement d'une crise permettra d'assurer une meilleure gestion des futures crises et/ou de les anticiper.

Ces fiches d'enregistrement d'un épisode ponctuel de contamination sont donc essentielles pour l'historique de suivi d'une qualité de baignade.

Ce type d'outil est indispensable pour exploiter les résultats d'analyses d'une saison de baignade, et comprendre plus finement les influences du contexte hydro-climatique sur la qualité des eaux de baignade.

Les fiches synthétiques suivantes détaillent les mesures de gestion de la baignade, et les différentes procédures de gestion à mettre en œuvre.

Des modèles d'Arrêté d'interdiction temporaire de la baignade sont également fournis ci-après, complétés d'un panneau spécifiant l'interdiction temporaire de baignade à afficher sur le site de baignade.

MESURES DE GESTION POUR LES SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES PAR TEMPS SEC EN SITUATION NORMALE

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés							RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet	ACTION A METTRE EN PLACE A COURT TERME	SURVEILLANCE									
Id	Type de foyer potentiel								Description sommaire	Localisation sommaire	Surveillance actuelle		Proposition de dispositifs de surveillance complémentaires (à mettre en place durant la saison estivale)	INDICATEUR DE SUIVI	QUI assure le suivi des indicateurs ?			
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agriculture	Industriel	Autre	Descriptif des modalités de surveillances actuelles du rejet	Dispositif suffisant			Dispositif à compléter							
AC 01	X						STEP Village de Fayence	Le Puits du Plan Est FAYENCE	X			Mise en œuvre des travaux de réhabilitation/amélioration des ouvrages préconisés en 2015 dans le schéma directeur d'assainissement réalisé par Agarthia Environnement et BM Etudes Eau	Autosurveillance réglementaire	X		Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA Exploitant
AC 02	X						STEP Village de Tourrettes	Les Terrasses TOURRETTES	X			Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2014/2015 - CEREG Territoires) sur la station d'épuration	Autosurveillance réglementaire	X		Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA Exploitant
AC 03	X						STEP intercommunale de Callian/Montauroux	Vincent MONTAUROUX	X			Finalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale et démantèlement de l'actuelle unité de traitement (avec aménagement du futur bassin d'orage)	Autosurveillance réglementaire	X		Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA Exploitant
AC 04	X						STEP quartier des Estérets-du-Lac	Les Estérets-du-Lac MONTAUROUX	X			Mise en œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration (SETUDE Ingénieurs Conseils - 2014)	Autosurveillance réglementaire		X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages Mise en place d'un comptage des effluents traités (obligatoire réglementairement)	Niveau de rejet	ARPE PACA Exploitant

MESURES DE GESTION POUR LES SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES SOUS AVERSES

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés				RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet	ACTION A METTRE EN PLACE A COURT TERME	SURVEILLANCE				MESURES DE GESTION PREVENTIVE					
Id	Type de foyer potentiel		Description sommaire			Localisation sommaire	Surveillance actuelle		INDICATEUR DE SUIVI	QUI assure le suivi des indicateurs ?	Fermeture préventive	Conditions de fermeture de la baignade			
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif		Pluvial	Agriculture		Industriel	Autre					Descriptif des modalités de surveillances actuelles du rejet	Dispositif suffisant	Dispositif à compléter
AC 01	X		STEP Village de Fayence	Le Puits du Plan Est FAYENCE	X			Mise en œuvre des travaux de réhabilitation/amélioration des ouvrages préconisés en 2015 dans le schéma directeur d'assainissement réalisé par Agarth Environnement et BM Etudes Eau	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet Fonctionnement du by-pass	ARPE PACA Exploitant	X	
AC 02	X		STEP Village de Tourrettes	Les Terrasses TOURRETTES		X		Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2014/2015 - CEREG Territoires) sur la station d'épuration	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet Fonctionnement du by-pass	ARPE PACA Exploitant	X	
AC 03	X		STEP intercommunale de Callian/Montauroux	Vincent MONTAUROUX		X		Finalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale et démantèlement de l'actuelle unité de traitement (avec aménagement du futur bassin d'orage)	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet Fonctionnement du by-pass	ARPE PACA Exploitant	X	
AC 04	X		STEP quartier des Estérets-du-Lac	Les Estérets-du-Lac MONTAUROUX	X			Mise en œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration (SETUDE Ingénieurs Conseils - 2014)	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages Mise en place d'un comptage des effluents traités (obligatoire réglementairement)	Niveau de rejet Fonctionnement du by-pass	ARPE PACA Exploitant	X	
AC 07 et AC 08	X		PR du boulevard Amiral Rue PR Agora	Callian	X			Vérification estivale du bon fonctionnement de l'ouvrage Curage de l'ouvrage avant la période estivale Mise en place d'un système de télésurveillance	Aucune	X	Vérification hebdomadaire estivale du bon fonctionnement de l'ouvrage Curage de l'ouvrage avant la période estivale Mise en place d'une téléalarme dirigée vers le GSM d'astreinte indiquant un défaut électrique de l'ouvrage	Débordement Alarme de télésurveillance Fonctionnement des trop-pleins	Exploitant (régie communale de Callian)		
AC 13 et AC 14	X		DO de la Mairie DO du Chemin des Services Techniques	Tourrettes	X			Visites régulières de l'ouvrage, particulièrement durant la saison estivale	Aucune	X	Visite mensuelle de vérification de l'état et du fonctionnement de l'ouvrage Visite de l'ouvrage après chaque pluie significative (50 mm/j)	Débordement d'eaux usées	Exploitant (régie communale de Tourrettes)		Si rejet massif d'eaux usées brutes communiquant avec la baignade étudiée
EP 01		X	Bassin de rétention des eaux pluviales du péage des Adrets	Les Adrets-de-l'Estérel	X			Visites régulières de l'ouvrage, particulièrement durant la saison estivale	Aucune	X	Visite hebdomadaire estivale de vérification de l'état et du fonctionnement de l'ouvrage (contrôle notamment du bon fonctionnement des vannes d'isolement des éventuelles pollutions)	Rejet de polluants au milieu naturel	Société exploitante du réseau autoroutier	X	
A 01		X	Activité pastorale	Toute la zone d'étude	X			Sensibilisation des agriculteurs Réglementation de l'accès des animaux	Aucune	X	Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques Mise en place d'arrêtés municipaux interdisant l'accès des animaux aux rives du lac et des affluents majeurs	Présence de déjections animales dans les cours d'eau ou dans le lac	Communauté de Communes du Pays de Fayence	X	
I 04 et I 05		X	Carrières (Lafarge Granulats Sud et Var Environnement)	Tourrettes	X			Entretien régulier des zones de ruissellement	Aucune	X	Entretien régulier des zones de ruissellement afin d'éviter le relargage de matières en suspension aux cours d'eau	Rejet massif de matières minérales au cours d'eau et transfert jusqu'au lac	Sociétés exploitant les carrières		
D 03 à D 08		X	Centres équestres de la zone d'étude	Zone d'étude	X			Sensibilisation des gestionnaires et clients aux bonnes pratiques Entretien régulier des zones de pacage des animaux	Aucune	X	Sensibilisation des gestionnaires et usagers des centres équestres à la nécessité de mettre fin aux pratiques de baignade des chevaux dans le lac Entretien régulier des zones de pacage des animaux et retrait des déjections animales afin d'éviter leur lessivage vers les cours d'eau par temps de pluie	Présence de déjections animales dans les cours d'eau ou dans le lac	Communauté de Communes du Pays de Fayence	X	
D 22		X	Déjections animales	Plage Chez Pierre TANNERON	X			Entretien régulier de la plage Sensibilisation des propriétaires de chiens	Aucune	X	Disposition d'urgence jusqu'à la réalisation de travaux : Entretien régulier et quotidien des abords de la plage en période de pointe estivale	Présence de déjections animales sur les berges et plages	Communauté de Communes du Pays de Fayence		
D 24		X	Dépotages sauvages (absence de WC et de poubelles)	Plage Chez Pierre TANNERON	X			Installation de poubelles sur la plage Mise en place de toilettes sèches à proximité immédiate de la plage	Aucune	X	Disposition d'urgence jusqu'à la réalisation de travaux : Entretien régulier et quotidien des abords de la plage en période de pointe estivale Débroussaillage des sous-bois alentours	Accumulation de déchets sur la plage et les berges avoisinantes	Communauté de Communes du Pays de Fayence		

MESURES DE GESTION POUR LES SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES POUR DES EVENEMENTS RARES OU EXCEPTIONNELS

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés				RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau par le rejet	ACTION A METTRE EN PLACE A COURT TERME	SURVEILLANCE				MESURES DE GESTION PREVENTIVE		
Id	Type de foyer potentiel					FATIBLE (NOTE <= 8) MOYEN (9 < NOTE <= 12) FORT (13 < NOTE <= 16)	Surveillance actuelle		Proposition de dispositifs de surveillances complémentaires (à mettre en place durant la saison estivale)	INDICATEUR DE SUIVI	QUI assure le suivi des indicateurs ?	Situation conduisant à une fermeture préventive de la baignade
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agriculture	Industrial		Autre	Description sommaire				
AC 01	X				X	Mise en œuvre des travaux de réhabilitation/amélioration des ouvrages préconisés en 2015 dans le schéma directeur d'assainissement réalisé par Agarthia Environnement et BM Etudes Eau	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA	
AC 02	X				X	Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2014/2015 - CEREG Territoires) sur la station d'épuration	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA	By-pass important et prolongé d'une ou plusieurs STEP suite à un problème majeur
AC 03	X				X	Finalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale et démantèlement de l'actuelle unité de traitement (avec aménagement du futur bassin d'orage)	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA	
AC 04	X				X	Mise en œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration (SETUDE Ingénieurs Conseils - 2014)	Autosurveillance réglementaire	X	Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages	Niveau de rejet	ARPE PACA	
AC 05 à AC 12	X				X	Vérification estivale du bon fonctionnement de l'ouvrage Curage de l'ouvrage avant la période estivale Mise en place d'un système de télésurveillance	Aucune ou partielle	X	Curage de l'ouvrage avant la période estivale Mise en place d'une téléalarme dirigée vers le GSM d'astreinte indiquant un défaut électrique de l'ouvrage	Débordement	Alarme de télésurveillance	Panne prolongée des postes de refoulement
AC 13 et AC 14	X				X	Visites régulières de l'ouvrage, particulièrement durant la saison estivale	Aucune	X	Visite mensuelle de vérification de l'état et du fonctionnement de l'ouvrage Visite de l'ouvrage après chaque pluie significative	Débordement d'eaux usées	Exploitant (régie communale de Tourrettes)	Dysfonctionnement exceptionnel majeur occasionnant un apport massif d'eaux usées vers le lac
ANC 02 à ANC 08		X			X	Poursuite des contrôles Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches Mise en œuvre des travaux préconisés par le SPANC	Visites périodiques du SPANC	X	Poursuite du programme pluriannuel de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif par le SPANC Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches par des organismes agréés Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Dysfonctionnement exceptionnel majeur des dispositifs ANC occasionnant un apport massif d'eaux usées vers le lac
ANC 09 à ANC 15		X			X	Poursuite du programme pluriannuel de contrôle Mise en œuvre des travaux préconisés par le SPANC	Visites périodiques du SPANC	X	Poursuite du programme pluriannuel des dispositifs d'assainissement non collectif par le SPANC Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	Fermeture préventive de la baignade jusqu'à + 24 heures après la fin de l'épisode de contamination des eaux
EP 01			X		X	Visites régulières de l'ouvrage, particulièrement durant la saison estivale	Aucune	X	Visite hebdomadaire estivale de vérification de l'état et du fonctionnement de l'ouvrage (contrôle notamment du bon fonctionnement des vannes d'isolement des éventuelles pollutions)	Rejet de polluants au milieu naturel	Société exploitante du réseau autoroutier	Contamination exceptionnelle sur le bassin versant de collecte du bassin de rétention (lessivage des routes, etc.)
A 01			X		X	Sensibilisation des agriculteurs Réglementation de l'accès des animaux	Aucune	X	Mise en place d'arrêtés municipaux interdisant l'accès des animaux aux rives du lac et des affluents majeurs	Présence de déjections animales dans les cours d'eau ou dans le lac	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Lessivage massif ou présence de déjections animales dans les eaux lacustres
A 02 et A 03			X		X	Encadrement des rejets non domestiques au réseau d'assainissement collectif	Aucune	X	Mise en place d'arrêtés d'autorisation et de conventions spéciales de déversement des rejets non domestiques au réseau public d'assainissement	Rejet de polluants au milieu naturel	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Déversement au réseau de substances particulières non traitées par la station d'épuration communale
I 02 et I 06			X		X		Aucune	X	Mise à jour des conventions spéciales de déversement existantes		Régie communale de Tourrettes	
D 03 à D 08			X		X	Sensibilisation des gestionnaires et clients aux bonnes pratiques Entretien régulier des zones de pacage des animaux	Aucune	X	Sensibilisation des gestionnaires et usagers des centres équestres à la nécessité de mettre fin aux pratiques de baignade des chevaux dans le lac Entretien régulier des zones de pacage des animaux et retrait des déjections animales afin d'éviter leur lessivage vers les cours d'eau par temps de pluie	Présence de déjections animales dans les cours d'eau ou dans le lac	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Lessivage massif ou présence de déjections animales dans les eaux lacustres
D 12			X		X	Entretien quotidien du site	Aucune	X	Entretien quotidien des surfaces préférentielles de ruissellement afin d'éviter le déversement au milieu naturel de matières minérales et/ou polluantes	Rejet de polluants au milieu naturel	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Déversement de matières polluantes dans le milieu naturel
D 22			X		X	Entretien régulier de la plage Sensibilisation des propriétaires de chiens	Aucune	X	Disposition d'urgence jusqu'à la réalisation de travaux : Entretien régulier et quotidien des abords de la plage en période de pointe estivale	Présence de déjections animales sur les berges et plages	Communauté de Communes du Pays de Fayence	
D 24			X		X	Installation de poubelles sur la plage Mise en place de toilettes sèches à proximité immédiate de la plage	Aucune	X	Disposition d'urgence jusqu'à la réalisation de travaux : Entretien régulier et quotidien des abords de la plage en période de pointe estivale Débroussaillage estival des sous-bois alentours	Accumulation de déchets sur la plage et les berges avoisinantes	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Lessivage massif des berges et plages souillées

PROFIL BAINADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

COORDONNEES DES ACTEURS - TANNERON – Plage Chez Pierre

Communauté de Communes du Pays de Fayence

M. le Président

Mas de Tassy 1849, Route Départementale 19 - 83 440 TOURRETTES
Tel : 04 94 76 02 03 - Fax : 04 94 84 15 54 - Mail : contact@cc-paysdefayence.fr

MAIRIE DE TANNERON

M. le Maire

Place de la Mairie - 83 440 TANNERON
Tel : 04 93 60 68 13 - Fax : 04 93 60 64 36 - Mail : accueil@communedetanneron.fr

MAIRIE de MONTAUROUX

M. le Maire

Place du Clos – CS 9292 - 83 440 MONTAUROUX
Tel : 04 94 50 41 00 – Fax : 04 94 50 41 10 - Mail : mairie@ville-montauroux.fr

MAIRIE DE CALLIAN

M. le Maire

Place de l'Hôtel de Ville – 83 440 CALLIAN
Tel : 04 94 39 98 40 - Fax : 04 94 39 98 41 - Mail : mairiecallian@callian.fr

MAIRIE DE TOURRETTES

M. Le Maire

Place de la Mairie - 83 440 TOURRETTES
Tel : 04 94 39 07 20 - Fax : 04 94 39 07 28 - Mail : mairie@mairie-tourrettes-83.fr

MAIRIE DE FAYENCE

M. Le Maire

2 Place de la République - 83 440 FAYENCE
Tel : 04 94 39 15 00 - Fax : 04 94 39 15 01 - Mail : contact@ville-fayence.fr

SIVU Nouvelle station d'épuration Callian Montauroux

M. Le Président

Place du Clos – 83 440 MONTAUROUX
Tel : - Fax : - Mail :

VEOLIA

Tel : 06 03 02 09 38 - Fax : - Mail :

A prévenir : Etablissements touristiques spécifiques et/ou Etablissements Recevant du Public (ERP)

Camp de Loisirs du Lac

Domaine de la Chesnaie - 83 440 MONTAUROUX
Tél : 04 94 76 46 26

Camping Les Chaumettes

83 440 MONTAUROUX
Tél : 04 94 76 43 27

Camping Les Floralties

83 440 MONTAUROUX
Tél : 04 94 76 44 03

Camping Chez Bruna

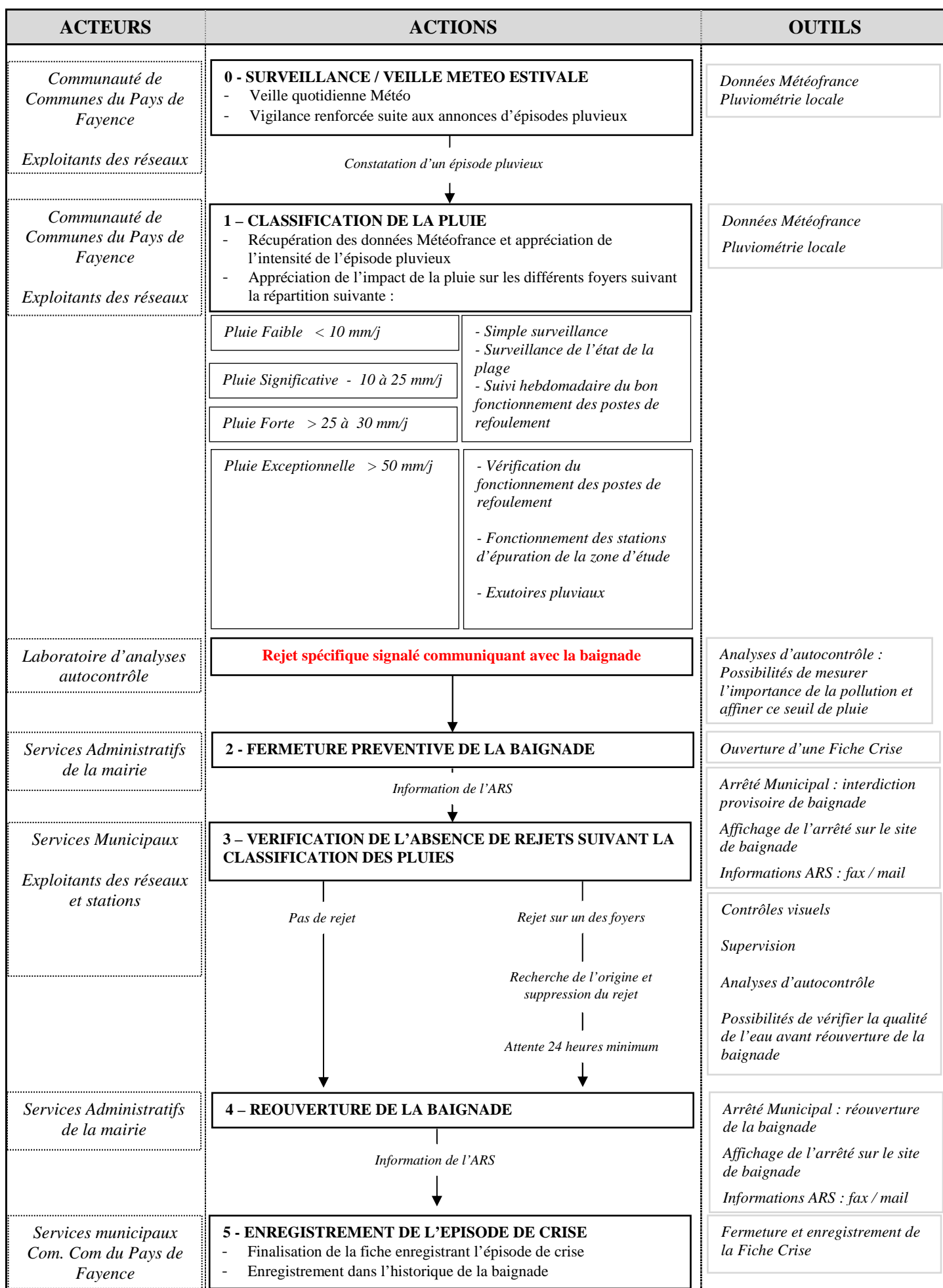
172, Quartier Font de Gras - 83 440 TANNERON
Tél : 04 93 60 65 90

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

PROCEDURE GESTION DE CRISE : TEMPS SEC ESTIVAL – TANNERON – Plage Chez Pierre

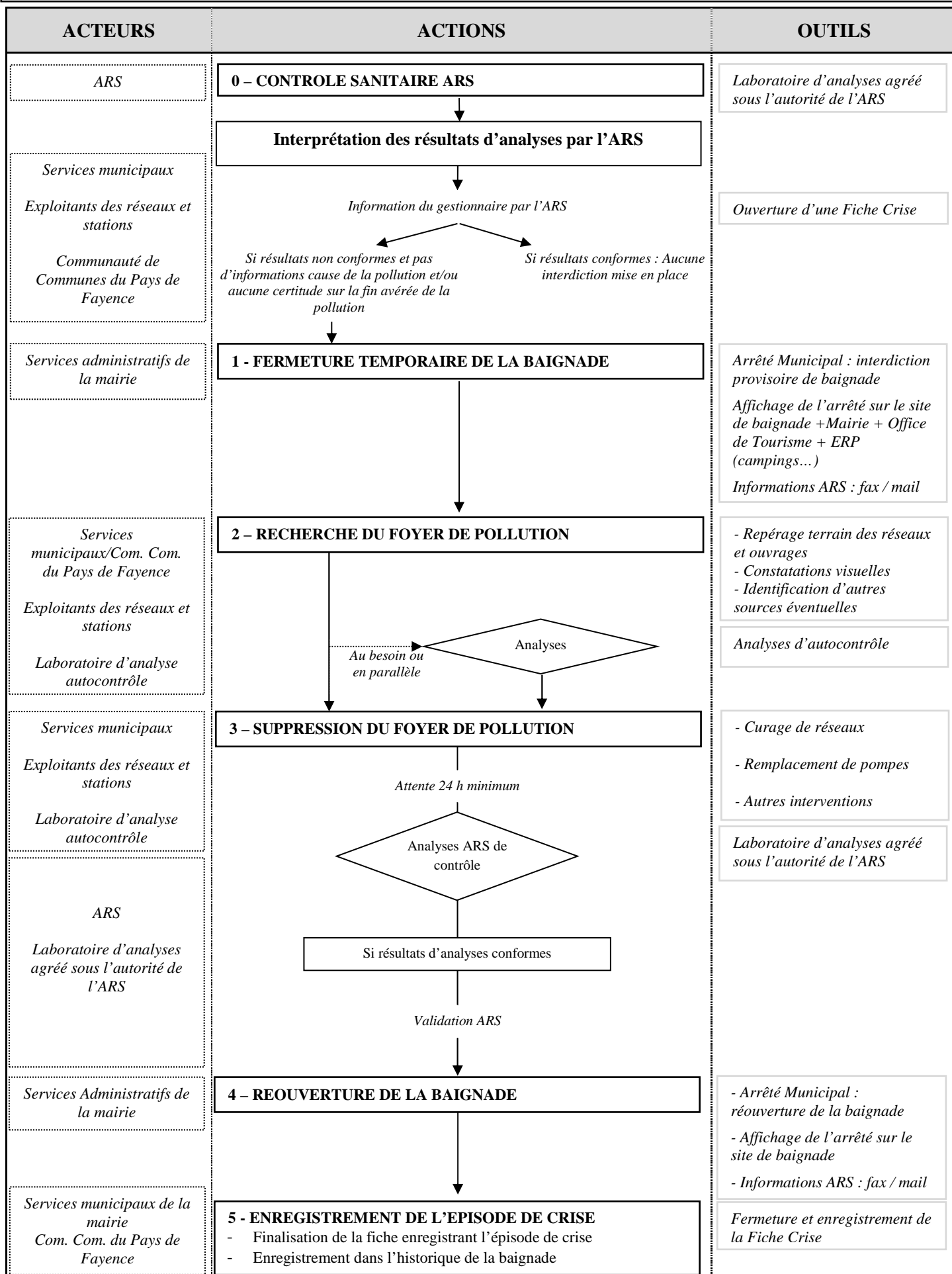
ACTEURS	ACTIONS	OUTILS
<p><i>Communauté de Communes du Pays de Fayence</i> <i>Exploitants des réseaux</i></p>	<p>0 – SURVEILLANCE / VEILLE ESTIVALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel mensuel des sources de pollutions principales - Télésurveillance - Analyses d'autocontrôle
<p><i>Laboratoire d'analyses autocontrôle</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Constataion/signalement d'un rejet</i> <i>Doute sur la qualité de l'eau : Changement anormal de la coloration, mousses, odeurs...</i> <i>Dysfonctionnement avec débordements des postes de refoulement les plus proches</i></p> <p style="text-align: center;">↓</p>	
<p><i>Communauté de Communes du Pays de Fayence</i></p>	<p>ANALYSE DU RISQUE SANITAIRE POUR LES BaignEURS</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Contacter ARS</i> <i>discussion du risque</i></p>	<p><i>Ouverture d'une Fiche Crise</i></p>
<p><i>Laboratoire d'analyses autocontrôle</i></p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"> </p>	<p><i>Analyses d'autocontrôle</i></p>
<p><i>Services Administratifs de la mairie</i></p>	<p>1 - FERMETURE PREVENTIVE DE LA BAIGNADE</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Information de l'ARS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté Municipal : interdiction provisoire de baignade - Affichage de l'arrêté sur le site de baignade, en mairie, à l'office du tourisme, ERP (Campings...) - Informations ARS : fax / mail
<p><i>Services municipaux</i> <i>Exploitants des réseaux et stations</i> <i>Communauté de Communes du Pays de Fayence</i></p>	<p>2 – RECHERCHE DU FOYER DE POLLUTION</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"> </p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage terrain des réseaux et ouvrages d'assainissement - Constataions visuelles - Identification d'autres sources de contamination éventuelles
<p><i>Services Administratifs de la mairie</i></p>	<p>3 – SUPPRESSION DU FOYER DE POLLUTION</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Attente 24 h minimum</i></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"> </p>	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des réseaux - Remplacement des pompes - Autres interventions... <p><i>Analyses d'autocontrôle</i></p>
<p><i>Services Administratifs de la mairie</i></p>	<p>4 – REOUVERTURE DE LA BAIGNADE</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Information de l'ARS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté Municipal : réouverture de la baignade - Affichage de l'arrêté sur le site de baignade - Informations ARS : fax / mail
<p><i>Services Municipaux Com. Com. du Pays de Fayence</i></p>	<p>5 - ENREGISTREMENT DE L'EPISODE DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la fiche enregistrant l'épisode de crise - Enregistrement dans l'historique de la baignade 	<p><i>Fermeture et enregistrement de la Fiche Crise</i></p>

PROFIL BAINADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE
PROCEDURE GESTION DE CRISE : AVERSES – TANNERON– Plage Chez Pierre



PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION DE CRISE

MAUVAIS RESULTATS D'ANALYSES (CONTROLE SANITAIRE) – TANNERON – Plage Chez Pierre





BAIGNADE TEMPORAIREMENT INTERDITE

NO SWIMMING

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
.....

COMMUNE DE TANNERON

**ARRETE MUNICIPAL N°...../..... PORTANT
LEVEE DE L'INTERDICTION TEMPORAIRE DE BAIGNADE**

Le Maire de la commune de **TANNERON** soussigné,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu les articles L 1332-1 à L 1332-9 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles D 1332-14 à D 1332-42 du Code de la Santé Publique fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux eaux de baignade ;

Vu l'Arrêté municipal N°...../.....portant interdiction temporaire de baignade sur la **plage Chez Pierre** ;

Considérant qu'il n'existe plus de risque que la qualité de l'eau de baignade soit temporairement dégradée, il n'y a plus lieu d'interdire la baignade ;

ARRETE

Article 1 : L'interdiction temporaire de baignade est levée sur la **plage Chez Pierre** à compter du

Article 2 : Les panneaux de signalisation de l'interdiction temporaire de baignade sont déposés.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de, la Police Municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A, le

Le Maire

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

FICHE RELEVÉ DES OBSERVATIONS JOURNALIÈRES – TANNERON – Plage Chez Pierre

OPERATEUR :		DATE :	
THEME	OBSERVATIONS	Matin (vers 14h)	Après- midi (vers 17h)
METEOROLOGIE	- Temps sec et ensoleillé - Temps sec et nuageux - Pluie faibles à modérées - Pluies soutenues - Temps orageux avec forte pluie	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	- Pluviométrie locale (cumul entre 2 relèves)mmmm
	- Température de l'air°C°C
	- Absence de vent - Légère brise - Vent soutenu - Vent violent en rafales	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	- Orientation dominante du vent
SUIVI DE L'EAU DE LA ZONE DE BAIGNADE	- Température de l'eau°C°C
	- Eaux limpides - Eaux légèrement troubles - Eaux troubles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	- Mesure de transparence au disque de Secchicmcm
	- Changement de coloration (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Présence de mousses (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Présence d'algues (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Présence d'odeurs (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Autres observations exceptionnelles : mortalité piscicole... (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Propreté insuffisante des abords du site de baignade ou de la plage... (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FREQUENTATION	- Estimation du nombre de baigneurs
	- Plainte des baigneurs : démangeaisons, dermatites... (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations ou interventions particulières à détailler :			

K.FICHE 9 : PROGRAMME DES TRAVAUX PLANIFIE

K.1. METHODOLOGIE

A l'issue du diagnostic, est proposé un programme d'actions et de travaux :

- Programme d'actions préventives : actions préventives permettant de limiter les risques de pollution bactériologique et de faciliter l'autoépuration naturelle des cours d'eau,
- Programme de travaux : actions visant à supprimer des foyers de pollutions ou visant à améliorer leur suivi.

Un tableau synthétise les actions à engager :

- Intitulé de l'action,
- Type d'anomalie résolue ou objet des travaux,
- Niveau de priorité ou échéancier des travaux,
- Justification du choix de la solution,
- Chiffrage estimatif de la solution lorsque c'est possible,
- Descriptif technique des travaux.

A l'issue de l'élaboration du programme, les actions sont hiérarchisées.

Un planning de réalisation est établi suivant les critères suivants :

- Le niveau d'urgence,
- La capacité de financement,
- L'organisation des actions éventuelles.

K.2. PROGRAMME D' ACTIONS

K.2.1. ACTIONS PREVENTIVES

K.2.1.1 ACTIONS PORTANT SUR L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Vérification hebdomadaire estivale du bon fonctionnement des stations d'épuration** décrites dans le présent rapport et poursuite de la bonne exploitation des ouvrages,
- **Vérification hebdomadaire estivale du bon fonctionnement des postes de refoulement,**
- **Curage des postes de refoulement** avant la période de pointe estivale,
- **Vérification mensuelle, et dès qu'une pluie significative est enregistrée, de l'absence de contamination par les eaux usées déversées au droit des ouvrages de délestage,**

K.2.1.2 ACTIONS PORTANT SUR L' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **Poursuite du programme de suivi régulier des dispositifs d'assainissement non collectif** par le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

K.2.1.3 ACTIONS PORTANT SUR LES AUTRES FOYERS POTENTIELS DE POLLUTION

- **Entretien quotidien des zones de ruissellement de la déchetterie intercommunale,**
- **Visite hebdomadaire estivale et vérification de l'état et du fonctionnement de l'ouvrage de rétention des eaux pluviales du péage autoroutier des Adrets-de-l'Estérel** et contrôle de l'aspect visuel du cours d'eau aux abords de l'exutoire du bassin,
- **Visite mensuelle du canal Jourdan,**
- **Suivi quotidien et entretien régulier de la zone de baignade** : propreté générale, coloration, mousses,
- **Débroussaillage estival des abords de la plage,**
- **Mise en place ou mise à jour d'arrêtés d'autorisation et de conventions spéciales de déversement au réseau public d'assainissement pour les industriels** potentiellement les plus impactants sur la zone d'étude et les **moulins à huile,**
- **Sensibilisation des propriétaires et usagers des centres équestres aux bonnes pratiques** permettant d'éviter la baignade des chevaux directement dans les eaux du lac,
- **Sensibilisation des agriculteurs** à la nécessité de ne plus conduire les troupeaux vers le lac pour leur abreuvement et **mise en place d'arrêtés municipaux interdisant le pacage des troupeaux sur les rives du lac ou d'affluents majeurs,**
- **Sensibilisation des agriculteurs** aux bonnes pratiques et à la **limitation de l'usage des produits phytosanitaires** (problématiques pesticides) sur leurs cultures,
- **Sensibilisation des propriétaires de chiens aux bonnes pratiques** permettant d'éviter la baignade des animaux dans les zones de baignade et la présence de déjections canines aux abords des plages.

K.2.2. PROGRAMME DE TRAVAUX

Les actions du programme de travaux, pour la zone d'étude de la **plage Chez Pierre à Tanneron**, sont les suivantes :

K.2.2.1 TRAVAUX RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Réhabilitation de certains ouvrages de la station d'épuration du village de Fayence**, conformément aux préconisations faites par BM Etudes Eau dans son schéma directeur d'assainissement en 2015 (remplacement du dégrillage, amélioration de l'aération et du brassage du bassin biologique, amélioration de la répartition des débits sur les deux files, perfectionnement du système d'extraction/recirculation des boues),
- **Réhabilitation du poste de relevage en entrée de la station d'épuration du village de Tourrettes**, conformément aux préconisations faites par CEREG Territoires dans son schéma directeur d'assainissement en 2014/2015,
- **Finalisation des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale pour les communes de Callian et Montauroux** et de démantèlement de l'actuelle unité de traitement (travaux actuellement en cours),
- **Poursuite et mise en œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration du quartier des Estérets-du-Lac à Montauroux** (projet aujourd'hui à l'arrêt pour des raisons de régularisation des travaux au titre de la Loi sur l'Eau) : remplacement du bassin d'aération par un ouvrage neuf en lieu et place de l'actuel, réhabilitation des lagunes, réhabilitation complète de la file boues par création de filtres plantés de roseaux,
- **Mise aux normes réglementaires de l'autosurveillance de la station d'épuration des Estérets-du-Lac** par création d'un canal de comptage des eaux traitées en sortie,
- **Mise en place d'un système de télésurveillance sur les postes de refoulement :**
 - Paramétrage d'une alarme indiquant un dysfonctionnement électrique. Cette alarme devra être renvoyée sur le téléphone d'astreinte de l'exploitant du réseau et de la Communauté de Communes du Pays de Fayence,
 - Mise en place d'une lampe allumée signalant le bon fonctionnement du poste de refoulement, clignotante en cas de dysfonctionnement,
- **Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux d'assainissement de Fayence**, conformément aux préconisations faites par BM Etudes Eau dans son schéma directeur d'assainissement en 2015,
- **Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux d'assainissement de Tourrettes**, conformément aux préconisations faites par CEREG Territoires dans son schéma directeur d'assainissement en 2014/2015,

K.2.2.2 TRAVAUX RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **Mise en œuvre des travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs préconisés par le SPANC, notamment le remplacement de la fosse d'accumulation des effluents de la Maison du Lac (devenue vétuste et fuyarde),**

K.2.2.3 ACTIONS DIVERSES

- **Installation d'un panneau d'affichage à l'entrée de la plage destiné à interdire l'accès des animaux (chiens notamment) à la plage,**
- **Mise en place de plusieurs poubelles sur la plage,**
- **Création de toilettes sèches aux abords de la plage,**
- **Installation d'un pluviomètre** sur le territoire permettant aux services de la Communauté de Communes du Pays de Fayence de connaître le cumul de précipitations en temps réel,
- **Evacuation des carcasses de voitures immergées dans le lac et mise en Centre d'Enfouissement Technique.**

La fiche synthétique suivante détaille le programme de travaux pour la gestion et la prévention de la qualité de la baignade Chez Pierre sur la commune de Tanneron.

MESURES DE GESTION POUR LES SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES : PROGRAMME D'ACTIONS A COURT TERME ET PROGRAMME DE TRAVAUX

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés						Impact sur la qualité des eaux de baignade en situation exceptionnelle	ACTIONS / TRAVAUX A METTRE EN PLACE A COURT TERME	PROPOSITION DE TRAVAUX					
Id	Type de foyer potentiel							Description sommaire	Localisation sommaire	Descriptif détaillé	Chiffrage estimatif des travaux (C HT)	Maître d'Ouvrage des Travaux à Engager	Planification des Travaux
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agriculture	Industriel	Autre	FAIBLE (NOTE <= 8)						
AC 01	X						Fayence	STEP Village de Fayence	Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2015 - BM Etudes Eau) sur la station d'épuration	Remplacement du dégrilleur et mise en place d'un circuit de by-pass de cet ouvrage Mise en place de sondes de mesure de l'oxygène dissous et redox, et asservissement des turbines à ces sondes, afin d'améliorer les cycles d'aération dans le bassin biologique Mise en place d'un dispositif de brassage dans le bassin biologique Asservissement des pompes de recirculation et d'extraction des boues au débit d'entrée Modification de la chambre de répartition des débits à l'entrée des deux files biologiques Mise en place d'une sonde de mesure de voile de boues dans le clarificateur et asservissement des pompes d'extraction/recirculation à cette sonde Remplacement des pompes d'extraction/recirculation des boues	324 000 € HT (estimation schéma directeur 2015)	Commune de Fayence	D'ici 2020
-	X						Fayence	Système d'assainissement de Fayence	Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2015 - BM Etudes Eau) sur les réseaux d'assainissement de la commune de Fayence	Travaux de réduction des eaux claires parasites météoriques Remplacement de réseaux sensibles aux eaux claires parasites permanentes et/ou vétustes	1 476 200 € HT (estimation schéma directeur 2015)	Commune de Fayence	2017 à 2035
AC 02	X						Tourrettes	STEP Village de Tourrettes	Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2014/2015 - CEREG Territoires) sur la station d'épuration	Reprise de l'étanchéité du poste de relevage en entrée de station d'épuration et création d'un regard de visite amont destiné au pompage et à la dérivation des eaux de remontée de nappe Mise en place d'un clapet anti-retour sur l'exutoire du trop-plein du poste de relevage entrée station	19 200 € HT (estimation schéma directeur 2015)	Commune de Tourrettes	2017
-	X						Tourrettes	Système d'assainissement de Tourrettes	Mise en application du programme de travaux préconisés par le précédent schéma directeur d'assainissement (2014/2015 - CEREG Territoires) sur les réseaux d'assainissement de la commune de Tourrettes	Reprise et étanchéification des ouvrages travaersant le Riou Réhabilitation des réseaux sensibles aux eaux claires parasites de temps sec Réhabilitation des regards de visite présentant des anomalies Travaux d'élimination des eaux claires parasites météoriques Renouvellement des réseaux vétustes	690 800 € HT (estimation schéma directeur 2015)	Commune de Tourrettes	2017 à 2035
AC 03	X						Montauroux	STEP intercommunale de Callian/Montauroux	Finalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale et démantèlement de l'actuelle unité de traitement (avec aménagement du futur bassin d'orage)	Travaux en cours de réalisation : création d'une nouvelle station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de traitement de 9 200 EH comprenant : - un poste de relevage sur le site de l'actuelle station, relié à un bassin d'orage de 360 m3, - un prétraitement (dégrillage, déshuilage, dessablage), - Un dispositif de réception des matières de vidange, - Un traitement biologique de type boues activées, - Un ouvrage de clarification, - Un traitement tertiaire de désinfection par tamisage et irradiation UV	Travaux en cours	SIVU de la nouvelle station d'épuration de Callian/Montauroux	Finalisation d'ici 2017/2018
AC 04	X						Montauroux	STEP du quartier des Estérets-du-Lac	Poursuite et mise en œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration (SETUDE Ingénieurs Conseils - 2014)	Réhabilitation des lagunes existantes Remplacement de l'actuel bassin d'aération vétuste par un nouvel ouvrage en lieu et place de l'actuel Mise en place d'un système de comptage des eaux traitées en sortie de station d'épuration Création d'un canal de comptage en entrée de station et remplacement du système de dégrillage Création d'un silo d'homogénéisation des boues de 30 m3 Création de filtres plantés de roseaux pour le stockage et le traitement des boues	En fonction des réponses au futur appel d'offres	Commune de Montauroux	D'ici 2020
AC 05 à AC 12	X						Zone d'étude	Tous les postes de refoulement de la zone d'étude	Mise en place, en complément du système de télésurveillance, d'un gyrophare clignotant en cas de dysfonctionnement de l'ouvrage Curage préventif des postes de relevage avant la période estivale	Mise en place d'une lampe allumée signalant le bon fonctionnement du poste refoulement, clignotant en cas de dysfonctionnement. Mise en place d'un renvoi automatique de l'alarme vers le téléphone d'astreinte de la Communauté de Communes du Pays de Fayence Curage annuel avant l'ouverture officielle de la saison estivale.	8 000 € HT	Régies communales	2017
ANC 02 à ANC 08	X						Montauroux Tanneron	Dispositifs d'assainissement non collectif des concessionnaires des plages	Poursuite du programme pluriannuel de contrôle Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches	Poursuite du programme pluriannuel de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif par le SPANC Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches par des organismes agréés	A déterminer par le SPANC	SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	A partir de 2017
ANC 09 à ANC 15	X						Callian Montauroux	Dispositifs d'assainissement non collectif de particuliers	Poursuite du programme pluriannuel de contrôle Mise en œuvre des travaux préconisés par le SPANC	Poursuite du programme pluriannuel des dispositifs d'assainissement non collectif par le SPANC Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC			
I 02 et I 06			X				FIRMENICH à Tourrettes BIORYZA à Tourrettes	Industriels	Encadrement des rejets non domestiques au réseau d'assainissement collectif	Mise en place ou mise à jour d'arrêtés d'autorisation et de conventions spéciales de déversement des rejets non domestiques au réseau public d'assainissement	10 000 € HT	Régie communale de Tourrettes	A partir de 2017
A 02 et A 03			X				CALLIAN MONTAOUROUX	Moulins à huile				Régies communales de Callian et Montauroux	A partir de 2017
D 02			X				Zone d'étude	Carcasses de voitures immergées dans le lac	Enlèvement des carcasses immergées	Enlèvement des carcasses immergées dans le lac et mise en Centre d'Enfouissement Technique	10 000 € HT		2017
D 22			X				Plage Chez Pierre TANNERON	Déjections animales sur la plage	Sensibilisation des propriétaires de chiens Mise en place d'un panneau d'interdiction d'accès des chiens à la plage Entretien régulier de la plage	Mise en place d'un panneau d'affichage interdisant l'accès des chiens à la plage	200 € HT		2017
D 24			X				Plage Chez Pierre TANNERON	Dépotages sauvages (absence de WC et de poubelles)	Aménagement de la plage	Installation de poubelles sur la plage Mise en place de toilettes sèches à proximité de la plage	40 000 € HT	Communauté de Communes du Pays de Fayence	2017
-			X				Zone d'étude		Acquisition d'un pluviomètre	Pluviomètre adapté au suivi du cumul de précipitations en temps réel	200 € HT		2017
-			X				Plage Chez Pierre TANNERON		Mise en place d'un protocole d'analyses rapides après un incident déclaré sur les systèmes d'assainissement ou de toute autre pollution accidentelle	Réalisation pour chaque épisode de pollution de la plage d'une campagne de prélèvements et d'analyses rapides en 3 points (rejet, amont, aval) pendant 3 jours consécutifs	400 € HT/épisode de pollution		A partir de 2017

L. FICHE 10 : FICHE DE SYNTHÈSE DETAILLÉE DU PROFIL DE BAIGNADE

Une **fiche synthétique du profil de baignade** a été établie, et reprend de manière synthétique les éléments suivants :

- Localisation : carte IGN et photo aérienne,
- Description physique du site de baignade et de ses abords : type de plage, configuration, occupation des sols, reportage photographique,
- Fréquentation du site, usages et commodités associés,
- Historiques des analyses ARS,
- Historique et description des pollutions recensées sur site,
- Synthèse de l'inventaire hiérarchisé des sources de pollutions,
- Description synthétique du programme des travaux associés,
- Description des mesures de gestions préventives des pollutions.

Les profils de baignade sont établis pour une date fixe, sur la base des éléments disponibles et des constatations de terrain réalisées sur une période restreinte d'investigations.

Ainsi, les profils de baignade sont évolutifs, et doivent être révisés.

La périodicité minimale de révision des profils de baignade est définie dans le tableau suivant :

Classement qualité de l'eau de baignade	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Réexamen à effectuer au moins tous les ...	Uniquement si la qualité de l'eau se dégrade ou en cas de travaux importants sur le bassin versant étudié	4 ans	3 ans	2 ans

Tableau 10 : Evaluation de la périodicité minimale des profils de baignade

Le tableau suivant indique ainsi la périodicité de révision du profil de baignade :

Baignade	Classement qualité de l'eau de baignade sur les 5 dernières années	Réexamen à effectuer :
Plage Chez Pierre	<p style="color: #00a0e3; margin: 0;">Année 2011 : Bonne qualité</p> <p style="color: #00a0e3; margin: 0;">Année 2012 : Bonne qualité</p> <p style="color: #00a0e3; margin: 0;">Année 2013 : Excellente qualité</p> <p style="color: #00a0e3; margin: 0;">Année 2014 : Excellente qualité</p> <p style="color: #00a0e3; margin: 0;">Année 2015 : Excellente qualité</p> <p style="color: #00a0e3; margin: 0;">Année 2016 : Excellente qualité</p>	<p style="text-align: center; margin: 0;">Uniquement si la qualité se dégrade ou en cas de travaux importants sur le bassin versant étudié</p>

Tableau 11 : Périodicité proposée pour les profils de baignade

La fiche synthétique détaillée du profil de baignade est présentée dans les pages suivantes.

FICHE PROFIL DE Baignade - Synthèse (Page 1/2)

Date d'élaboration du profil :

Eté 2016

Département :	Var (83)	Commune :	Tanneron
Site de Baignade :	Plage Chez Pierre - Lac de Saint-Cassien		
Contact de la personne responsable de la baignade	Monsieur le Maire de Tanneron Place de la Mairie - 83 440 TANNERON - Téléphone : 04 93 60 68 13		

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE Baignade

Caractéristiques physiques de la zone de baignade	Photographie illustrative
Rive d'implantation de la (des) plage(s):	Rive droite
Nature des plages:	Rochers, graviers et matériaux de remblai
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période de fréquentation :	1 ^{er} Juillet au 31 Août
Equipements sanitaires:	Non (mais WC payants dans le snack)
Poste de secours et heures de surveillance:	Non
Stationnement:	Parking à 100 m à l'amont
Usages nautiques / loisirs aquatiques:	Pédalos, canoë, barques, paddles, bateaux à moteur sans permis
Accès aux animaux:	Accès non réglementé
Autres équipements:	Snack/buvette, transats, zone de mouillage, magasin de pêche



Plage Chez Pierre

Localisation et Schéma de la zone de baignade



Légende :					
	Toilettes		Point recyclage		Poste de secours
	Douches		Snack / bar		Parking
	Station carburants		Aire de jeu		Aire de pique-nique
	Zone de mouillage		Camping		Poste de refoulement
	Station d'épuration				

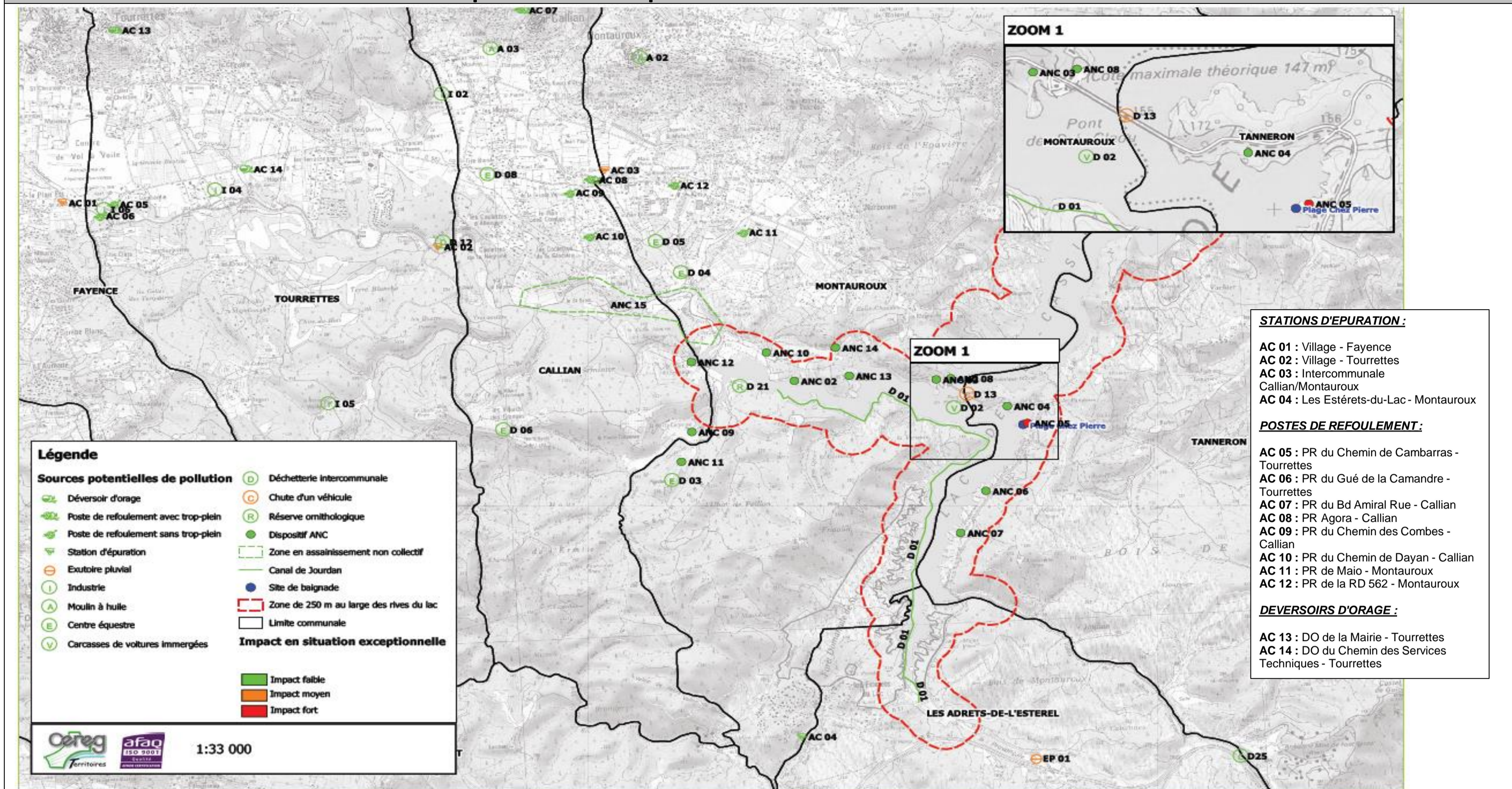
HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE Baignade

Année	2011	2012		
Classement qualité (Directive 1976) :	Qualité moyenne (B)	Bonne qualité (A)		
<i>A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité</i>				
Année	2013	2014	2015	2016
Classement qualité (Directive 2006) :	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente (non officiel)
Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :	Sans objet			
Commentaires éventuels :	Tous les prélèvements bactériologiques réalisés sur la période 2012-2015 par l'ARS ont été bons, sans aucune exception. La saison estivale 2016, qui ne fait pas encore l'objet d'un classement officiel de l'ARS, a été marquée par d'excellents résultats de qualité.			

FICHE PROFIL DE BAINNADE - Synthèse (Page 2/2)

Département :	Var (83)	Commune :	Tanneron
Site de Baignade :	Plage Chez Pierre - Lac de Saint-Cassien		

Recensement et localisation des sources potentielles de pollutions



Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions	
Principaux foyers de pollution	Type des foyers de pollution	Impact	Mesures de surveillance	Indicateurs suivis	Description des principales mesures de réduction des pollutions	
Station d'épuration du Village de Fayence (AC 01)	Pollution potentielle	Moyen	Autosurveillance réglementaire	Respect des niveaux de rejet	- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Réalisation des travaux de réhabilitation et d'amélioration d'exploitation préconisés par le schéma directeur d'assainissement de 2015 (BM Etudes Eau)	
Station d'épuration du Village de Tourrettes (AC 02)	Pollution potentielle	Moyen			Fonctionnement du by-pass	- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Réalisation des travaux de réhabilitation préconisés par le schéma directeur d'assainissement de 2014 (CEREG Territoires)
Station d'épuration intercommunale de Callian/Montauroux (AC 03)	Pollution potentielle	Moyen				- Finalisation de la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale de type boues activées d'une capacité nominale de 9 200 EH - Démanèlement de l'actuelle station d'épuration, avec aménagement des actuelles lagunes en bassin d'orage
Station d'épuration du quartier des Estérets-du-Lac à Montauroux (AC 04)	Pollution potentielle	Faible			- Réalisation des travaux de réhabilitation et d'amélioration d'exploitation préconisés par l'étude de projet de SETUDE Ingénieurs Conseils (2014)	
Postes de refoulement de la zone d'étude (AC 05 à AC 12)	Pollution potentielle	Faible	Visites hebdomadaires estivales Curage préventif Mise en place d'une télésurveillance	Débordements d'eaux usées	- Curage des ouvrages avant la période estivale - Vérification hebdomadaire du fonctionnement des ouvrages - Mise en place d'un système de télésurveillance : gyrophare extérieur clignotant en cas de dysfonctionnement, et renvoi automatique de l'alarme vers les téléphones d'astreinte de l'exploitant des réseaux et de la Communauté de Communes du Pays de Fayence	
Déversoirs d'orage des réseaux de Tourrettes (AC 13 et AC 14)	Pollution potentielle	Faible	Visites régulières estivales	Débordement d'eaux usées	- Visite mensuelle de vérification de l'état de l'ouvrage - Visite de l'ouvrage après chaque pluie significative	
Réseau d'assainissement collectif de Fayence et Tourrettes	Pollution potentielle	Moyen	Visites régulières estivales	Débordement d'eaux usées Débits minimum nocturnes	- Mise en application du programme de travaux de réhabilitation des réseaux préconisés par les schémas directeurs d'assainissement	
Bassin de rétention des eaux pluviales du péage autoroutier des Adrets-de-l'Estérel (EP 01)	Pollution potentielle	Moyen	Visites régulières de l'ouvrage	Détection d'un apport massif de polluants dans le bassin et le cours d'eau récepteur	- Surveillance estivale hebdomadaire et à chaque pluie significative (précipitations > 50 mm/j) de l'état de l'exutoire du bassin de rétention et contrôle du fonctionnement des vannes d'isolement des pollutions	
Dispositifs d'assainissement non collectif des concessionnaires des plages (ANC 02 à ANC 04 et ANC 06 à ANC 08)	Pollution potentielle	Faible et Moyen	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles par le SPANC, - Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches par des organismes agréés, - Remplacement de la fosse d'accumulation de la Maison du Lac	
Dispositifs d'assainissement non collectif du concessionnaire Chez Pierre (ANC 05)	Pollution potentielle	Fort	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles par le SPANC, - Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches par des organismes agréés, - Remplacement de la fosse d'accumulation de la Maison du Lac - Fermeture préventive de la baignade en cas de déversement accidentel du contenu de la fosse du concessionnaire "Chez Pierre"	
Dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers (ANC 09 à ANC 15)	Pollution potentielle	Faible	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles par le SPANC, - Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC	
Industriels (I 02 à I 06) Moulins à huile (A 02 et A 03)	Pollution potentielle	Faible	Encadrement réglementaire des rejets	Apports au réseau collectif de polluants non traités par les stations d'épuration	- Mise en place ou mise à jour d'arrêtés d'autorisation et de conventions spéciales de déversement des rejets non domestiques au réseau d'assainissement non collectif	
Activité pastorale (A 01)	Pollution potentielle	Moyen	Sensibilisation et réglementation	Lessivage de déjections animales par temps de pluie	- Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques - Mise en place d'arrêtés municipaux interdisant l'accès et le pacage des animaux sur les rives du lac ou d'affluents majeurs	
Carcasses de voitures immergées dans le lac (D 02)	Pollution potentielle	Faible	-	Rejet de polluants dans le lac	- Evacuation des carcasses - Mise en Centre d'Enfouissement Technique des carcasses	
Centres équestres (D 03 à D 08)	Pollution potentielle	Faible	Sensibilisation des usagers	Présence de déjections animales dans les cours d'eau ou dans le lac	- Sensibilisation des gestionnaires et usagers à la nécessité de mettre fin aux baignades des chevaux dans le lac - Entretien régulier des zones de pacage des animaux	
Déjections animales (D 22)	Pollution potentielle	Faible	Entretien régulier de la plage Sensibilisation des usagers	Présence de déjections animales sur la plage ou aux abords	- Mise en place d'un panneau d'affichage interdisant l'accès des chiens à la plage	
Dépotages sauvages du fait de l'absence de WC publics et de poubelles à proximité immédiate de la plage (D 24)	Pollution potentielle	Faible	Aménagement de la plage	Présence de déjections humaines ou de déchets aux abords de la plage	- Coupe et nettoyage des sous-bois alentours - Entretien régulier et quotidien des abords des plages en période de pointe estivale - Mise en place de toilettes sèches de type lombri-compostage et de poubelles aux abords de la plage	
Mise en place d'un pluviomètre sur la zone d'étude (préférentiellement à Tanneron ou Montauroux) permettant à la Communauté de Communes du Pays de Fayence de suivre en temps réel le cumul de précipitations						
Mise en place par les équipes de terrain de la Communauté de Communes du Pays de Fayence d'un protocole de prélèvements et d'analyses rapides en cas d'épisode de pollution après un incident déclaré sur les systèmes d'assainissement ou de toute autre pollution accidentelle identifiée : campagne de mesures en 3 points (rejet, amont, aval) pendant 3 jours consécutifs						
Suivi quotidien de la plage Chez Pierre : couleur, transparence, température, mousses, odeurs par le passage en début de matinée d'un surveillant. Algues et Cyanobactéries : vigilance accrue aux éventuels changements anormaux de coloration, efflorescences et/ou irisations suspects.						